Quatre-vingt-deuxième année. — N° 169. Le Numéro : 10 francs. Lundi 17 et Mardi 18 Juillet 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret portant nomination d'un adel (rectificatif) (p. 7707).

Tableaux d'avancement de classe pour les années 1949 et 1950 des commis de l'administration centrale (p. 7707).

Liste des candidats reçus à l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix (session du 1er juin 1950) (p. 7707).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés portant détachements (administration centrale) (p. 7707).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 30 juin 1950 décernant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (p. 7707).

Décret du 11 juillet 1950 portant détachement d'un sous-préfet (p. 7711).

Arrêtés portant promotions, reclassement, réintégrations, affectations, mutations, détachement, mises en congé et en disponibilité, radiations du tableau d'avancement, acceptation de démission, admissions à la retraite, conférant l'honorariat, rapportant les dispositions de précédents arrêtés et rectificatif (personnel du cadre des préfectures et sûreté nationale) (p. 7711).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 50-844 du 11 juillet 1950 relatif au recrutement d'un bibliothécaire archiviste adjoint à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) (p. 7713).

Décrets des 11 juin et 11 juillet 1950 portant attribution de la médaille des évadés (p. 7713).

Décrets du 11 juillet 1950 portant concession de la médaille militaire (p. 7717).

Arrêté portant détachement (services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées [air]) (p. 7717).

Décision portant admissions à l'honorariat (troupes coloniales, réserve) (p. 7717).

Médaille d'honneur du service de santé militaire (p. 7718).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêtés du 13 juillet 1950 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et délégation de signature (p. 7719).

Arrêté du 13 juillet 1950 fixant les conditions du payement en obligations « Charbonnages de France » des indemnités dues aux titulaires de redevances tréfoncières visées à l'article 37 de la loi du 17 mai 1946 (p. 7719).

Arrêtés portant détachements :

Contributions directes et cadastre (p. 7719).

Contributions indirectes (p. 7719).

Enregistrement (p. 7719).

Percepteurs (p. 7720).

Services extérieurs du Trésor (p. 7720).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 50-845 du 11 juillet 1950 relatif au nombre de postes de bourses mis au concours pour les sessions 1950 du professorat et du diplôme de maître d'éducation physique et sportive (p. 7720).

Décret n° 50-846 du 11 juillet 1950 attribuant à un inspecteur général des bibliothèques une indemnité pour charges afférentes aux fonctions de chef de service à la sous-commission des livres de la commission de récupération artistique (p. 7720).

Décret du 11 juillet 1950 portant transformation du collège moderne et technique municipal d'Aire-sur-Adour en collège national (p. 7720).

Arrêtés des 23, 26 et 27 juin 1950 portant création de certificats d'aptitude professionnelle dans divers départements (p. 7721).

Arrêtés portant détachements:
Bibliothèque nationale (p. 7721).
Enseignement supérieur (p. 7724).
Enseignement du second degré (p. 7721).
Enseignement du premier degré (p. 7721).
Enseignement technique (p. 7721).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 50-847 du 11 juillet 1950 modifiant le décret n° 48-949 du 4 juin 1948 portant règlement d'administration publique, relatif à la situation des ouvriers temporaires professionnels ou spécialisés de l'Institut géographique national (p. 7721).

Décret du 11 juillet 1950 relatif au fonds de réserve du centre national du tourisme (p. 7722).

Décret du 11 juillet 1950 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées (p. 7722).

Arrêté du 19 juin 1950 portant ouverture de l'aérodrome de Royan-Médis (Charente-Maritime) à la circulation aérienne publique (p. 7722).

Arrêtés portant détachements (ponts et chaussées) (p. 7722).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 50-848 du 17 juillet 1950 et *arrêté* du 17 juillet 1950 portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce (p. 7721).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 22 juin 1950 instituant une commission officielle de contrôle des semences de maïs (p. 7722).

Arrêté portant détachement (office national interprofessionnel des céréales) (p. 7723).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 11 juillet 1950 approuvant la délibération du conseil général des îles Saint-Pierre et Miquelon n° 14-50 du 3 mars 1950 modifiant les droits d'octroi de mer (p. 7723).

Décret du 11 juillet 1950 portant approbation de l'arrêté n° 39/HC du 20 mai 1950 du haut commissaire de la République dans l'océan Pacifique et aux Nouvelles-Hébrides portant ouverture de crédits supplémentaires au budget spécial des Nouvelles-Hébrides (chapitre X, exercice 1949) (p. 7723).

Décret du 11 juillet 1950 portant approbation de l'arrêté n° 17/W du 20 mai 1950 du haut commissaire de la République dans l'océan Pacifique et aux Nouvelles-Hébrides portant ouverture de crédits supplémentaires au budget des îles Wallis et Futuna chapitre XI, exercice 1949) (p. 7723).

Décret du 11 juillet 1950 admettant un administrateur des colonies à faire valoir ses droits à une pension de retraite (p. 7723).

Arrêté du 22 juin 1950 portant revalorisation du fonds de roulement du réseau des chemins de fer et du wharf du Togo (p. 7723).

Arrêté du 22 juin 1950 relatif au plafond du fonds de renouvellement du chemin de fer et du wharf du Togo (p. 7724).

Arrêté portant intégration d'un administrateur adjoint des services civils de l'Indochine dans le corps des inspecteurs du travail aux colonies (p. 7724).

Listes des candidats autorisés à présenter la deuxième partie du concours professionnel « normal » pour l'accession au grade d'ingénieur principal des mines des colonies et la première partie de l'admission des concours pour l'accession aux grades d'ingénieurs adjoints des mines des colonies (sessions 1950) (p. 7724).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 12 juillet 1950 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 7724).

Arrêté conférant l'honorariat (contrôle général de la sécurité sociale) (p. 7724).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés du 13 juillet 1950 portant nomination des membres du cabinet du ministre, délégations de signature et rectificatif (p. 7725).

Décret portant délégation de signature (rectificatif) (p. 7726).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 11 juillet 1950 fixant les tarifs de la taxe de séjour dans la station de tourisme de Barcelonnette (Basses-Alpes) (p. 7726).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 7726).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 7724).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Conseil supérieur de la magistrature. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 7726).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 7730).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission (p. 7731).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles à la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 7732).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de vacances d'emplois dans le personnel enseignant de l'école polytechnique (p. 7735).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif au tirage de la vingt-huitième tranche de la loterie nationale 1950 (p. 7735).

Statistique mensuelle des vins et cidres (juin 1950) (p. 7736).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 7733).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension de cinq avenants portant adhésion à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 (application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail) (p. 7735).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (26e semaine de 1950) (p. 7740).

Annonces (p. 7741).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 83 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du lundi 17 juillet 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 5461).

Prix : 5 F.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Feuille 17 (*pour l'édition complète*).

PUBLIÉS EN ANNEXES

Statistique et études économiques. — Mouvement de la population de la France au cours du premier trimestre 1950 (pp. 311 à 314).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret portant nomination d'un adel.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 juillet 1950: page 7675, 1re colonne, 69e ligne, au lieu de: « Mahakma de Cherchell », lire: « Mahakma de Cassaigne ».

Tableau d'avancement de classe pour l'année 1949 (administration centrale).

Par arrêté du 7 juillet 1950, sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1949, les commis de l'administration centrale du ministère de la justice dont les noms suivent (ordre alphabétique), qui réunissent les conditions d'ancienneté requises pour accéder à la classe exceptionnelle:

MM. Lhomme, Memeteau, Pennel, Sandrin, Thezan.

Tableau d'avancement de classe pour l'année 1950 (administration centrale).

Par arrêté du 7 juillet 1950, sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1950, les commis de l'administration centrale du ministère de la justice dont les noms suivent (ordre alphabétique), qui réunissent les conditions d'ancienneté requises pour accéder à la classe exceptionnelle:

MM. Derouineau, Laybros, Lhomme, Memeteau, Sandrin, Terteaux, Thezan.

Liste des candidats reçus à l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix.

(Session du 1er juin 1950.)

MM.
1 Maupeu.
2 Colet.
3 Mme Leygue.
4 Mlle Diaz de Soria.
5 Torielli.
6 Morin (Francis).
7 Marsal.
8 Ferre.
9 Inchausfe.
10 Mlle Jumeau.
11 Mlle Gay.
12 Perières.
13 Breffeil.
14 Bernadou.
15 Mme Cambazard.
16 Chollat.
17 Balmigère.
18 Costa.
19 Cabal.
20 Mlle Borie.
21 Chaussebourg.
21 Mlle Reynaud.
23 Abadie.
23 Mme Artz.
25 Bonnan.
25 Morin (Jean).
25 Verges (Raymond).
28 Ramond.
29 Mlle Marchand.
29 Perrotin.
29 Savere.
32 De Laurens d'Oisetay.
32 Watin.
34 Beze.
34 Mlle Froumessol.
34 Lavait.
34 Rousset.
38 De Warenghien.
39 Mme Blondeau.
39 Letellier.
39 Serra.

Le jury signale à l'attention du garde des sceaux, comme s'étant particulièrement distingués:

MM. Maupeu, Colet, Mme Leygue, Mlle Diaz de Soria.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Administration centrale.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Baraduc (Jacques-Alexis-Pierre), administrateur de 1re classe, 2e échelon, est placé en service détaché auprès de la résidence générale de France au Maroc, pour occuper les fonctions de secrétaire général du protectorat, pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er avril 1950.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. de Commines de Marsilly (Philippe-Adolphe-Alexandre-Louis), consul général de 2e classe, a été placé en position de service détaché auprès du ministre du commerce, en qualité de conseiller commercial, pour une période de cinq ans, à compter du 1er septembre 1943.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. de Commines de Marsilly (Philippe-Adolphe-Alexandre-Louis), administrateur de 1re classe, 2e échelon, a été placé en position de service détaché auprès du ministère de l'économie nationale, en qualité de secrétaire général du centre national du commerce extérieur, du 1er mai 1949 au 30 juin 1949.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Déoret du 30 juin 1950 décernant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.

Par décret en date du 30 juin 1950:

Des récompenses pour actes de courage et de dévouement sont accordées aux personnes dont les noms suivent;

Médaille d'or.

(A titre posthume.)

M. Cullet (Gaston), inspecteur principal de la police algérienne, officier de police judiciaire à Blida.

Médaille de vermeil.

M. Besson (Victor), « Le Petit Port », à Aix-les-Bains (Savoie).

Médaille d'argent de 1re classe.

M. Constant-Marmillon (Joseph), 21, rue Pierroux, à Givors (Rhône).

Médaille d'argent de 2e classe.

M. Baumann (Pierre), à Ouroux-sur-Saône (Saône-et-Loire).

M. Bourven (Jean), 20, rue des Deux-Frères, au Chesnay (Seine-et-Oise).

M. Ducrocq (Gérard), 3, rue de la Madeleine, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

M. Krombach (Pierre), rue Vesseron-Lejay, à Sedan (Ardennes).

M. Lacroix (Armand), gardien de C.R.S., caserne Dode, à Grenoble (Isère).

M. Perdreaux (Fernand), 18, rue du Pont-de-Fer, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Mme Poisson (Désirée), 40, rue Greuze, à Paris (16e).

Mme Remondière (Madeleine), centre d'accueil des officiers, à Tamatave (Madagascar).

M. Robineau (François), à Saint-Rémy-en-Mauges (Maine-et-Loire).

Médaille de bronze.

(A titre posthume.)

M. Blanchot (André), rue de la Madeleine, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

Mme Blondel, en religion sœur Thérèse de Jésus, à Barenton (Manche).

M. Gohard (Julien), à Valmondois (Seine-et-Oise).

Mme Leprieur, en religion sœur Marie-Antoinette, à Barenton (Manche).

M. Ligot (Armand), à Sainte-Cécile (Manche).

Médaille de bronze.

Corps de sapeurs-pompiers de Creil (Oise).

M. Aouadda (Hamou), douar Ouled Fares, commune mixte du Chelif (Alger).

M. Barbery (Antoine), à Villennes-sur-Seine (Seine-et-Oise).

M. Barrau (Georges), route de Viars, à Gaillac (Tarn).

M. Baume (Marius), à Avignon (Vaucluse).

M. Bauzit (Pierre), 87, rue de la République, au Teil (Ardèche).

M. Becker (François), 95, route Vieille de Cordes, à Albi (Tarn).

M. Belzanti (Joseph), à Saint-Pierre-de-Venaco (Corse).

M. Bernard (Henri), gardien de la paix de la préfecture de police.

M. Bethune (Maurice), impasse des Prés, à Louviers (Eure).

M. Biecq (Louis), à Eperlecques-Gandspette (Pas-de-Calais).

M. Boespflug (Raymond), 46, rue de Gerstheim, à Osthouse (Bas-Rhin).

M. Boudreaux (Eugène), gardien de la paix de la préfecture de police.

M. Bouet (Désiré), sous-lieutenant au corps de sapeurs-pompiers de Sainte-Solange (Cher).

M. Boulin (Marcel), à Doux (Deux-Sèvres).

M. l'abbé Brouard (André), curé de Glenic (Creuse).

M. Carbuccia (Horace), à Carbuccia (Corse).

M. Chatelain (Jean), 9, rue Chantepie-Mancier, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

Mme Chevalier (Aimée), docteur en médecine, 16, rue du Grand-Remenier, à Blois (Loir-et-Cher).

M. Clement (Aimé), 3, rue Saint-Michel, à la Rochelle (Charente-Maritime).

Mme Conboue, en religion sœur Joanna, à Dragey (Manche).

M. Crozat (Camille), à Langres (Haute-Marne).

M. Declercq (Alfred), 96, boulevard Gambetta, à Calais (Pas-de-Calais).

M. Delannoy (Auguste), 2, place des Tilleuls, cité des Jardins, à Valenciennes (Nord).

M. Denans (Raymond), gardien de la paix au corps urbain de Nice (Alpes-Maritimes).

Mme Denis (Elodie), à Leforest (Pas-de-Calais).

M. Didier (René), professeur d'éducation physique aux écoles de Pie (Drôme).

M. Duquenne (Jean-Marie), sergent à la base aérienne de Thiès (Sénégal).

M. Duriez (Lucien), 11, rue de Flandre, à Malo-les-Bains (Nord).

M. Dutielt (Adrien), 64, rue de Cassel, à Lille (Nord).

M. Farin (Paul), à Couvains (Manche).

M. Fenouillot (Jules), gardien de la paix de la préfecture de police.

M. Fiori (Ange), à Saint-Pierre-de-Venaco (Corse).

M. Forest (Emilien), sapeur au corps de sapeurs-pompiers de Pleumartin (Vienne).

M. Fournier (Henri), rue du Billadou, à Bourganeuf (Creuse).

Mme Gasnet (Irma), rue du Puy, à Bourganeuf (Creuse).

M. Giorgi (Dominique), 5, rue Gambetta, à Marans (Charente-Maritime).

M. Grandchamp (Maxence), à Beynat (Corrèze).

M. Guyot (Serge), 16, rue Alsace-Lorraine, à Bron (Rhône).

M. Hanezarick (Antoine), « Bost », à Saint-Hilaire-en-Morvan (Nièvre).

M. Henriette (Ernest), à Tracy-sur-Mer (Calvados).

Mme Henriette (Simone), à Tracy-sur-Mer (Calvados).

M. Hivernaud (André), gardien de la paix de la préfecture de police.

M. Honoré (René), 114, chemin des Pêcheurs, à Vaires-sur-Marne (Seine-et-Marne).

M. Huguet (Emile), 11, rue Lavoisier, à la Rochelle (Charente-Maritime).

M. Jolly (Robert), place de l'Arrier, à Bourganeuf (Creuse).

M. Juskiewenski (Georges), docteur en médecine, boulevard Wilson, à Figeac (Lot).

M. Kerviche (Eugène), à Sulniac (Morbihan).

M. Kircher (Aristide), gardien de la paix de la préfecture de police.

M. Kuntziger (Antonin), sergent à la base aérienne 121.

M. Lambalot (Louis), commandant inspecteur départemental des services d'incendie à Saint-Denis (la Réunion).

Mme Lasvaladas (Gabrielle), rue Emile-Girardin, à Bourganeuf (Creuse).

Mme Lebarque (Denise), à Couvains (Manche).

M. Lebarque (Henri), à Couvains (Manche).

M. Lebourgeois (Emile), 29, boulevard Sampiero, à Ajaccio (Corse).

M. Ledebt (Georges), à Cravent (Seine-et-Oise).

M. Le Gouic (Jean), 19, boulevard Douville, à Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine).

M. Le Mouël (Moïse), 12, rue de la Papeterie, à Albert (Somme).

M. Leroy (Jean), à Condé-sur-Risle (Eure).

M. Lezarme (Anselme), à Pierrelatte (Drôme).

M. Madani Ahmed, douar Ammal commune mixte de Palestro (Alger).

Mme Marteaud (Marie), avenue Turgot, à Bourganeuf (Creuse).

M. Martin (Paul), 2, rue André-Thome, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Mme Martin-Mayeur (Jeanne), à Beurey-sur-Saulx (Meuse).

Mlle Martin-Mayeur (Marguerite), à Beurey-sur-Saulx (Meuse).

M. Mery (André), gardien de la paix de la préfecture de police.

M. Meunier (Bernard), à Château-Chinon (Nièvre).

M. Noorenberghe (Charles), à Warhem (Nord).

M. Parajoux (Jean), rue de l'Arrier, à Bourganeuf (Creuse).

M. Paris (André), à Couvains (Manche).

M. Pataud (Henri), rue du Puy, à Bourganeuf (Creuse).

Mme Perignon (Maria), à Acy-Romance par Rethel (Ardennes).

M. Peru (Alfred), 54, rue Georges-Clemenceau, à Loos (Nord).

Mme Peru (Eugénie), 54, rue Georges-Clemenceau, à Loos (Nord).

M. Plainces (Emile), 5, rue Cambacérès, à Marseille-Mazargues (Bouches-du-Rhône).

M. Poitrey (Gabriel), à Colombier-Fontaine (Doubs).

M. Poirrier (Bernard), à l'Isle-Jourdain (Vienne).

M. Preau (Georges), à Launay, commune de Louzy (Deux-Sèvres).

Mme Rebière (Paulette), rue du Puy, à Bourganeuf (Creuse).

M. Ribes (Paul), gardien de la paix au corps urbain de Lyon (Rhône).

M. Rigottier-Gois (Marcel), sous-brigadier des gardiens de la paix au corps urbain de Lyon (Rhône).

M. Rohr (Georges), 18, rue du Moulin, à Colmar (Haut-Rhin).

M. Roux (Maurice), gardien de la paix de la préfecture de police.

M. Saadali Rabah, caïd de la commune mixte de Collo (Constantine).

M. Sauzet (Gabriel), à Dallet (Puy-de-Dôme).

M. Sename (Jean), 3, rue Bacquelandt, à Saint-Pol-sur-Mer (Nord).

M. Siredey (Raymond), 1, place Aristide-Briand, à Arc-les-Gray (Haute-Saône).

M. Tapin (Louis), brigadier de gardiens de la paix de la préfecture de police.

M. Theilloux (Anicet), 4, square du Laonnais, à Paris (19e).

M. Thierry (Alexandre), 5, rue de Beaumont, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

Mlle Tison (Solange), à Mery-sur-Seine (Aube).

M. Valery (François), à Lisle-sur-Tarn (Tarn).

Mme Valery (Maria), à Lisle-sur-Tarn (Tarn).

M. Vanluchene (Germain), 364, route de Furnes, à la Panne (Belgique).

M. Vaugon (Bernard), 2, rue Pasteur, à Plessis-Bouchard (Seine-et-Oise).

M. Ventimila (Dominique), à Carbuccia (Corse).

M. Verbeck (Paul), 74, rue de Pontoise, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

M. Vieille (Louis), 4, rue Ernest-Renan, à Ivry-sur-Seine (Seine).

M. Vignolle (Léon), au Crotoy (Somme).

M. Vovard (William), gardien de la paix de la préfecture de police.

M. l'abbé Wendling (François), curé de Diebolsheim (Bas-Rhin).

Mention honorable.

Corps de sapeurs-pompiers de Fremestroff (Moselle).

M. Allard (Auguste), rue de la Poste, à Varades (Loire-Inférieure).

M. Beaussay (Guy), caporal à la compagnie de l'air 1/145, à Colomb-Béchar (Algérie).

M. Boileau (Roger), 5, rue Delouvain, à Paris (19e).

M. Bridot (Claude), brigadier-chef de police au corps urbain de Vichy (Allier).

M. Charron (Jean-Baptiste), sergent-chef à la base aérienne 267, à Compiègne (Oise).

M. Chaumont (Célestin), à Robert-Espagne (Meuse).

M. Christmann (Georges), 4, rue de l'Eglise, à Woerth (Bas-Rhin).

M. Concert (Marie-Ange), 43, rue Bonnin, baraquement 6, à La Garenne-Colombes (Seine).

Mme Conlant (Alice), 5, avenue du Maréchal-Foch, à Houilles (Seine-et-Oise).

M. Dabin (Louis), Le Rocher-en-Coueron (Loire-Inférieure).

M. Decaux (Eugène), sapeur au corps de sapeurs-pompiers de Oroer (Oise).

M. Dedde (Louis), 20, rue Pierre-Brossolette, à Fontenay-sous-Bois (Seine).

M. Derard (Ghislain), chemin du Halage, à Thourotte (Oise).

M. Domer (Alexis), à Souce (Mayenne).

M. Dubus (Cyrille), impasse Lavoisier, fort Chabrol n° 1, à Wasquehal (Nord).

M. Dumais (Raymond), 4 rue des Cortils, à Gien (Loiret).

M. Durame (Albert), 2, rue de la Convention, au Kremlin-Bicêtre (Seine).

M. Durbecker (Emile), 52, rue de la Condamine, à Paris (17e).

M. Duvillier (Léon), 13, rue de Dieppe, à Lille (Nord).

M. Enocq (Félix), impasse Lavoisier, fort Chabrol 29, à Wasquehal (Nord).

M. Franc (Albert), à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or).

M. Froment (Roger), 213, rue Nationale, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

M. Godot (Lucien), 8, rue Marceau, à Nogent-sur-Marne (Seine).

Mlle Joseph (Josiane), avenue de la Canonnière, à Longueil-Annel (Oise).

M. Joulia (Gérard), 440, rue Marius-Aufan, à Levallois (Seine).

M. Lacal (Léon), à Gaillac (Tarn).

M. Le Meur (Bernard), 6, rue du Général-Compans, à Pantin (Seine).

M. Mathie (Pierre), à Saulnot (Haute-Saône).

Mme Monie (Françoise), 65, rue Alsace-Lorraine, à Niort (Deux-Sèvres).

M. Monney (Roger), à Cambronne-les-Ribecourt (Oise).

M. Nugues (Alexandre), rue Victor-Hugo, à Thiers (Puy-de-Dôme).

M. Perlikian (Jean), soldat à la compagnie de l'air 1/145 à Colomb-Béchar (Algérie).

M. Prenat (Marcellin), La Patte-d'Oie, à Saint-Gervais-la-Forêt (Loir-et-Cher).

Mlle Renaud (Yolande), à Jeumont (Nord).

M. Rouzel (Francis), gardien de la paix au corps urbain de Rennes (Ille-et-Vilaine).

M. Schill (Pierre), 12, rue du Général-de-Gaulle, à Masevaux (Haut-Rhin).

M. Teiller (François), caporal au corps de sapeurs-pompiers de Trois-Moutiers (Vienne).

M. Ternynck (Louis), à Herzeele (Nord).

M. Thiery (Emile), gardien de la paix à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Mlle Tison (Suzette), rue des Moines, à Loffre (Nord).

M. Tourbez (Jean), gardien de la paix au corps urbain de Bauvin (Nord).

M. Vouaux (Victor), sapeur au corps de sapeurs-pompiers de Domèvre-sur-Vezouze (Meurthe-et-Moselle).

M. Wagner (Albert), à Soultz-sous-Forêts (Bas-Rhin).

Lettres de félicitations.

M. Achard (Jean), rue du Linceul, à Fains-les-Sources (Meuse).

Mme Achard (Suzanne), rue du Linceul, à Fains-les-Sources (Meuse).

M. Aulard (René), 6, sente des Châtres-Sacs, à Chaville (Seine-et-Oise).

M. Baulard (Marcel), brigadier des gardiens de la paix au corps urbain de Besançon (Doubs).

M. Bontemps (Lucien), route Nationale, à Argent-sur-Sauldre (Cher).

M. Bressolles (Angély), à Lisle-sur-Tarn (Tarn).

M. Calvet (Léonce), à Lisle-sur-Tarn (Tarn).

Mlle Chaire (Marguerite), 69, quai Ulysse-Besnard, à Blois (Loir-et-Cher).

M. Champenois (Lucien), 22, rue Bourbon, à Charleville (Ardennes).

M. Chaussière (Paul), rue G.-Fouilland, à Regny (Loire).

M. Chrétien (Maurice) 32, rue Wagram, à Roubaix (Nord).

M. Cirillo (Sabate), chef maçon au centre de recherches de Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. Cointe (Georges), soldat au 3e R. I. C., compagnie C. A. 2.

M. Delaby (Henri), 14, rue Etienne-Dolet, à Paris (20e).

M. Delannoy (Hugues), rue Joseph-Léonard, à Nomain (Nord).

M. d'Hallewin (Robert), 43, rue de l'Abattoir, à Tourcoing (Nord).

M. Duclos (André), 9, rue du Docteur-Laurent, à Paris (13e).

M. Foucard (Lucien), gardien de la paix au corps urbain de Lyon (Rhône).

M. Gault (Raymond), 16, rue de l'Usine-à-Gaz, à Gien (Loiret).

M. Grange (Pierre), adjudant à la base aérienne de Chartres (Eure-et-Loir).

M. Guesnier (Jean), 95, rue Oberkampf, à Paris (11e).

M. Hocquigny (Georges), 16, rue du Val-Anne-Marie, à Chaumont (Haute-Marne).

M. Jacquelin (Henri), 109, avenue du Général-Leclerc, à Paris (14e).

M. Kergrene (Louis), adjudant-chef de l'armée de l'air, base aérienne 706 à Cazaux (Gironde).

M. Kieffer (Joseph), sapeur au corps de sapeurs-pompiers de Bousbach (Moselle).

M. Lamy (Jean), à Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

M. Lazorthes (Jean), à Lisle-sur-Tarn (Tarn).

M. Lefel (André), 19, villa du Bel-Air, à Paris (19e).

M. Leroy (Marceau), 7, rue des Paveurs, à Soissons (Aisne).

M. Maillard (Marcel), 12, rue Hiffort, à Paris (10e).

M. Martinetti (Félix), à Ajaccio (Corse).

M. Mas (Louis), à Saint-Louis-de-Montferrand (Gironde).

M. Massotte (Luc), 5, rue Croix-Percée, à Chaumont (Haute-Marne).

M. Mercier (Eugène), à Chézy-sur-Marne (Aisne).

M. Mercier (Joseph), à Vautebis (Deux-Sèvres).

M. Michel, docteur en médecine à Aurillac (Cantal).

Mme Mimerel (Nicole), au Cheylard (Ardèche).

M. Moisson (Claude), 164, avenue Rouget-de-l'Isle, à Vitry (Seine).

Mlle Moreau (Céline), 30, rue du Chemin-Neuf, à Roubaix (Nord).

M. Muller (Pierre), adjudant au corps de sapeurs-pompiers de Bousbach (Moselle).

M. Nazareth (Emile), 3, rue des Hameaux, à Saacy-sur-Marne (Seine-et-Marne).

M. Pagnier (Jean), « le Carrage », à Luzy (Nièvre).

M. Penichou (Georges), 7, rue Danville, à Paris (14e).

M. Petit (Georges), passage à niveau n° 30, route de Rouy, à Nesle (Somme).

M. Pons (Augustin), 10, boulevard Jean-Jaurès, à Nimes (Gard).

M. Prinet (René), 23 *bis*, rue des Parclairs, le Perreux (Seine).

M. Ravel (Jacques), 15, rue Saint-Etienne, à Melun (Seine-et-Marne).

M. Renaudot (Eugène), 29, faubourg de Bethléem, à Clamecy (Nièvre).

Mme Roos (Bertha), 22-24, rue Grande-Chaussée, à Lille (Nord).

Mme Roussel-Franchisseur (Marguerite), chef du secrétariat au centre de recherche S. I. M. de Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. Salles (Yvon), inspecteur de police au commissariat central de Montpellier (Hérault).

M. Sansois (Henri), à Chouzy-sur-Cisse (Loir-et-Cher).

M. Sarie (Robert), 1, avenue de la Division-Leclerc, à Fresnes (Seine).

M. Senty (Camille), brigadier des gardiens de la paix au corps urbain de Sète (Hérault).

M. Taberkane (Slah), 15, allée de l'Orme, à Bondy (Seine).

M. Thomas (Claudius), à Virieu-le-Grand (Ain).

Mlle Umbdenstock (Lucie), à Guemar (Haut-Rhin).

M. Vergnes (Jean), 4 *bis*, boulevard Chamblain, à Melun (Seine-et-Marne).

M. Voyer (Albert), La Carte, à Chouzy-sur-Cisse (Loir-et-Cher).

La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement accordée, à titre posthume, à M. Marie (Charles), à Saint-Lô, par décret du 2 août 1919, est annulée et remplacée par la médaille d'argent de 2e classe pour actes de courage et de dévouement.

La mention honorable pour actes de courage et de dévouement accordée à M. l'abbé Pheulpin, curé de Saulnot (Haute-Saône), par décret du 27 février 1950, est annulée et remplacée par la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement.

La mention honorable pour actes de courage et de dévouement accordée à M. Perin (Fernand), sergent au corps de sapeurs-pompiers de Châlons-sur-Marne, par décret du 23 novembre 1918, est annulée.

Décret du 30 juin 1950 décernant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.

Par décret en date du 30 juin 1950, des récompenses pour actes de courage et de dévouement sont accordées aux personnes dont les noms suivent:

Médaille d'argent de 1re classe.

M. Delafeu (Joachim), 12 *bis*, rue Joseph-Bertrand, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. Boitel (Lucien), à Bailleul-le-Soc (Oise).

Médaille d'argent de 2e classe.

(A titre posthume.)

M. Waschburger (Auguste), à Audun-le-Tiche (Moselle).

Médaille d'argent de 2e classe.

M. Arnaud (Jean-Marie), 108, rue Noblemaire, à Avignon (Vaucluse).

Mlle Husser (Germaine), 4, impasse des Quatre-Vents, à Horbourg (Haut-Rhin).

M. Mohamed ben Hamed, caporal à la 8e compagnie du 2e bataillon du 3e R. T. M.

M. Nguyen van Xuyen, soldat à l'escadron de commandement du groupe d'escadrons cochinchinois, 2e légion de marche de G. R.

M. Pariès (Jean-Joseph), lieutenant à l'escadron de commandement du groupe d'escadrons cochinchinois, 2e légion de marche de G. R.

M. Queau (François), à Saint-Pol-de-Léon (Finistère).

M. Tran-Van-Nhieu, sergent-chef à l'escadron de commandement du groupe d'escadrons cochinchinois, 2e légion de marche de G. R.

Médaille de bronze.

(A titre posthume.)

M. Bendele (Albert), adjudant au corps de sapeurs-pompiers de Sainte-Croix-en-Plaine (Haut-Rhin).

Médaille de bronze.

M. Baum (Ernest), rue de l'Ill, à Horbourg (Haut-Rhin).

M. Bellot (André-Emile), à Floremont par Charmes (Vosges).

M. Bendele (Aimé), sapeur au corps de sapeurs-pompiers de Sainte-Croix-en-Plaine (Haut-Rhin).

M. Benyamina (Clément), maison forestière de Tinzert par Bouira (Algérie).

M. Bersinger (Ernest), rue principale à Horbourg (Haut-Rhin).

M. Berthier (Kléber), à Charny-le-Bachot (Aube).

M. Birgentzle (Victor), capitaine honoraire du corps de sapeurs-pompiers de Sainte-Croix-en-Plaine (Haut-Rhin).

M. Bisson (Emile), à Villers-Bocage (Calvados).

M. Bouleh (Joseph), rue Six, à Landerneau (Finistère).

M. Bretin (Pierre), infirmier principal à l'hôpital psychiatrique départemental de l'Yonne.

M. Breugnot (Marcel), aide-soignant à l'hôpital psychiatrique départemental de l'Yonne.

M. Brunet (Maurice), boulevard du Nord, à Saint-Ambroix (Gard).

M. Burckhard (Raymond), sapeur au régiment de sapeurs-pompiers, 9e compagnie.

M. Calmus (Maurice), aide-soignant à l'hôpital psychiatrique départemental de l'Yonne.

M. Cazaubon (René), canonnier au groupe 1-68e d'artillerie.

Mme Cazenave (Catherine), 444, avenue de Verdun, à Merignac (Gironde).

Mme Cazenave (Claude), 114, rue Pessac, à Bordeaux (Gironde).

M. Coquard (Louis), 32, rue Bois-le-Prêtre, à Ars-sur-Moselle (Moselle).

M. Couasnon (Henri), 8, rue Fontaine, Napincarda, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. Denarnaud (François), à Pomas (Aude).

M. Derouen (Jean), au Bost, à Savignac-les-Eglises (Dordogne).

M. Deschryver (Marcel), élève mécanicien de la S.N.C.F. au dépôt de Fives (Nord).

Mlle Douchy (Irène), rue Jules-Guesde, à Sallaumines (Pas-de-Calais).

M. Duquesnoy (Georges), 27, rue Claude-Bernard, à Lens (Pas-de-Calais).

M. Faessler (Bernard), caporal au corps de sapeurs-pompiers de Kaysersberg (Haut-Rhin).

M. Forot (Gaston), 76, avenue Monclar, à Avignon (Vaucluse).

M. Freyermuth (Dominique), brigadier-chef de police au corps urbain de Forbach (Moselle).

M. Garein (Edouard), à Saint-Pol-sur-Mer (Nord).

M. Gayraud (Fernand), 27, route de Montréal, à Carcassonne (Aude).

M. Goerg (Jean), adjudant au corps de sapeurs-pompiers de Kaysersberg (Haut-Rhin).

M. Gout (Jean), boulevard de la 1re Division blindée, à Avignon (Vaucluse).

M. Gras (Roger), sergent-chef au régiment de sapeurs-pompiers, 2e compagnie.

M. Havard (Jean), commissaire de police à Tizi-Ouzou (Algérie).

M. Hoog (Eugène), sergent-chef au corps de sapeurs-pompiers de Kaysersberg (Haut-Rhin).

M. Huss (Gilbert), 33, avenue de la Victoire, à Sarrebourg (Moselle).

Mlle Kohler (Renée), infirmière à l'hôpital civil de Mulhouse (Haut-Rhin).

M. Krauss (Martin), sergent au corps de sapeurs-pompiers de Kaysersberg (Haut-Rhin).

M. Lantuejoul (Pierre), sergent au régiment de sapeurs-pompiers (4e compagnie).

M. Laporte (Michel), caporal-chef au 6e R.T.M., 1er bataillon, 3e compagnie.

M. Lebrun (Roger), 3, rue Ernest-Mauchon, à Mezidon (Calvados).

M. Le Clainche (François), brigadier de police au corps urbain de Lorient (Morbihan).

M. Lemoine (Gérard), officier de police de la préfecture de police.

M. Le Normand (Roger), sapeur au régiment de sapeurs-pompiers, 8e compagnie.

M. Lezier (Jean), soldat du groupe de transport 501.

M. Matroye (Cyrille), 41, rue P.-Lafargue, à Loos (Nord).

M. Ménard (Fernand), gardien de la paix au corps urbain de la Flèche (Sarthe).

M. Michaut (Marcel), 30, rue Jules-Ferry, à Beauvais (Oise).

M. Monchy (Edouard), lieutenant au régiment de sapeurs-pompiers, 3e compagnie.

M. Morin (Georges), inspecteur principal de la préfecture de police.

M. Morisot (Lucien), à Chatoillenot (Haute-Marne).

M. Nefflzer (Alfred), rue de l'Ill, à Horbourg (Haut-Rhin).

M. Noual (Pierre), ingénieur à la direction du commissariat de la marine, à Toulon (Var).

M. Petit (Gabriel), brigadier de police de la sûreté nationale.

M. Pillu (Roger), caporal au 1er régiment d'infanterie coloniale.

M. Riebert (Robert), rue Neuve, à Horbourg (Haut-Rhin).

M. Roux (Robert), sergent au régiment de sapeurs-pompiers, 8e compagnie.

M. Sanmarty (Guillaume), 9, rue Michel-de-Montaigne, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. Saque (René), à Llauro (Pyrénées-Orientales).

M. Schiltz (Joseph), rue Porte-de-Thionville, à Sierck-les-Bains (Moselle).

M. Schoffit (Jean), sergent au corps de sapeurs-pompiers de Kaysersberg (Haut-Rhin).

M. Schubnel (Joseph), sapeur au corps de sapeurs-pompiers d'Illzach (Haut-Rhin).

M. Schuck (André), 81, cours de Belgique, à Agen (Lot-et-Garonne).

M. Sibille (Joseph), 26, rue Poincaré, à Moyeuvre-Grande (Moselle).

M. Tronscorff (Julien), « La Trinité », à Châteaufort (Seine-et-Oise).

Mme Varene (Béatrix), 14, rue Nungesser-et-Coli, à Paris (16e).

M. Vetter (Joseph), caporal au corps de sapeurs-pompiers de Sainte-Croix-en-Plaine (Haut-Rhin).

M. Villeneuve (Jean), professeur d'éducation physique et sportive à Toulouse (Haute-Garonne).

M. Voirin (Maurice), maréchal des logis chef, 8e légion de garde républicaine, 1er groupe d'escadrons, 2e escadron.

Mme Wolf (Hélène), à Sainte-Eulalie (Gironde).

Mention honorable.

M. Bailleul (Gustave), 94, boulevard Victor-Hugo, à Lille (Nord).

M. Benaglia (Ernest), gardien de la paix au corps urbain de Metz (Moselle).

Mme veuve Bodin (Renée), relais de la Croisière, à Bollène (Vaucluse).

M. Bouvier (Pierre), à Lieusaint (Seine-et-Marne).

M. Chaussabel (Fernand), quartier Crussol, à Pont-Saint-Esprit (Gard).

M. Cornefert (Henri), à Longeau (Haute-Marne).

M. Didier (André), gardien de la paix au corps urbain d'Epinal (Vosges).

M. Driot (Simon), route Nationale, à Bergères-les-Vertus (Marne).

M. Elzéard (Pierre), quartier de la Madeleine, à Embrun (Hautes-Alpes).

M. Favier (René), caserne Pépin, à Pont-Saint-Esprit (Gard).

M. Fleury (Jacques), villa les Genêts, à Anglet (Basses-Pyrénées).

M. Fuss (Joseph), gardien de la paix au corps urbain de Strasbourg (Bas-Rhin).

M. Hardy (Fernand), 21, rue du Harlay, à Compiègne (Oise).

M. Jamelot (Lucien), sous-chef de gare de la Société nationale des chemins de fer français, à Connerré-Beillé (Sarthe).

M. Lehnhoff (Jacques), gardien de la paix au corps urbain de Forbach (Moselle).

Mme L'Hote (Justine), à Nonhigny (Meurthe-et-Moselle).

M. Magdelaine (Charles), 121, avenue Stalingrad, à Villejuif (Seine).

M. Marchesi-Grandi (François), 34, rue Jules-Auffret, au Perreux (Seine).

Mme Marquant (Louise), à Valhuon (Pas-de-Calais).

M. Mouiche (Jean), gardien de la paix au corps urbain de Lorient (Morbihan).

M. Pennes (Jean), avenue Guynemer, à Anglet (Basses-Pyrénées).

M. Quellier (Gilles), rue de Bouchevereau, à Ambrières-le-Grand (Mayenne).

M. Rabasa (Manuel), place de la Mairie, à Pont-Saint-Esprit (Gard).

M. Robin (Sylvain), à Solférino (Landes).

M. Roth (René), gardien de la paix au corps urbain d'Epinal (Vosges).

M. Ruin (Fernand), à Pargny-les-Reims (Marne).

Mme Ruffinella (Maria), vieille route des Cadeneaux, aux Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône).

M. Sautet (Antonin), à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier).

M. Sclear (Yves), boulevard Paul-Barré, à Mau'e (Seine-et-Oise).

M. Simonin (Jean-Claude), 5, rue d'Ambrail, à Epinal (Vosges).

Lettres de félicitations.

M. Alexandre (Roland), à Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane).

M. Barre (Jacques), 14, rue Fragonard, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)

M. Bauzil (Paul), à Mirepoix (Ariège).

M. Benoit (Robert), sapeur au 31e régiment de génie, 6e compagnie.

Mme Bonnard (Elisabeth), 35, rue Roger-Allo, à Bordeaux (Gironde).

M. Bonniec (Robert), « Kérastan », à Plourin-lès-Morlaix (Finistère).

M. Canal (Jean), 12, rue Victor-Duruy, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. Capelle (André), à Mirepoix (Ariège).

M. Chanut (Jean), gardien de la paix au corps urbain d'Auxerre (Yonne).

M. Charmettan (France), à Saint-Just-Chaleyssin (Isère).

M. Dadies (Lucien), 30, place du Sare, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. Decegli (Gaston), 26, rue Pasteur, aux Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône).

M. Duval (Serge), 4, avenue de Sceaux, à Versailles (Seine-et-Oise).

M. Escroignard (Jean-Paul), 12, boulevard Carnot, à Mantes-Gassicourt (Seine-et-Oise).

M. Gaychet (Pierre), à Artigat (Ariège).

M. Gerboud (Jules), à Saint-Just-Chaleyssin (Isère).

M. Germain (Claude), à Saint-Just-Chaleyssin (Isère).

M. Gomes (José), à Chiry-Ourscamp (Oise).

M. Goutal (Albert), sapeur au régiment de sapeurs-pompiers, 5e compagnie.

M. Herbepin (Noël), 15, rue Léon Chaumel, à Villeurbanne (Rhône).

M. Lajous (Raoul), ferme « Mécail », à Carla-Bayle (Ariège).

M. Lavigne (Ernest), 11 *bis*, quai de la Marne, à l'Ile-Saint-Denis (Seine).

M. Leclercq (Albert), à Fresnes-sur-Escaut (Nord).

M. Lherbette (Julien), à Saint-Just-Chaleyssin (Isère).

Mlle Mahaie (Jocelyne), à Attichy (Oise).

Mme Martin (Maria), à Chateaugay (Puy-de-Dôme).

M. Maurence (Michel), 3, rue Honoré-Fragonard, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. Menlet (Marcel), 48, rue Villeneuve, à Morlaix (Finistère).

M. Mercier (Jacques), sergent au régiment de sapeurs-pompiers, 3e compagnie.

M. Minier (Judicaël), 62, rue Grande, à Argenton-sur-Creuse (Indre).
M. Nadire (Etienne), à Saint-Laurent-du-Maroni (Guyenne).
M. Perrichon (Pierre), à Dompierre-sur-Desbre (Allier).
M. Piltant (Georges), 8, rue du Théâtre, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
M. Ravoux (Fernand), professeur au collège technique de Cambrai (Nord).
M. Rieu (Paul), sergent au régiment de sapeurs-pompiers, 5e compagnie.
M. Riff (Fernand), à Remering-les-Puttelange (Moselle).
M. Rolland (Elie), à Saint-Just-Chaleyssin (Isère).
M. Schneider (Guillaume), 37, cité de Rosselange, à Rosselange (Moselle).
M. Schoebel (Emile), 1, rue Jacques-Offenbach, à Paris (16e).
M. Susini (Valère), chef de train principal de la Société nationale des chemins de fer français, à Avignon (Vaucluse).
M. Tesson (Roger), caporal-chef au régiment de sapeurs-pompiers, 3e compagnie.
M. Vernet (Raoul), 70 *bis*, rue des Cras à Besançon (Doubs).

Décret du 11 juillet 1950 portant détachement d'un sous-préfet.

Par décret en date du 11 juillet 1950, M. Orsetti (Christian), sous-préfet de Cosne (3e classe), est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, résidence générale de France en Tunisie.
M. Orsetti sera placé en position de service détaché.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté en date du 30 juin 1950, le détachement de M. Lafuge (Jean), chef de cabinet de préfet, dans les fonctions de délégué principal du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre à la direction interdépartementale de Lyon, est renouvelé pour une période de cinq années à compter du 1er mai 1950.

Sûreté nationale.

COMMISSAIRES DIVISIONNAIRES

Par arrêté en date du 23 juin 1950, les commissaires principaux de 1re classe dont les noms suivent, sont promus commissaires divisionnaires:
M. Chabannais (Jean), Chenevier (Charles), Harzic (Georges).

COMMISSAIRES

Par arrêtés en date du 20 février 1950, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite:
MM. Dubach (Nicolas), commissaire principal de 2e classe.
Chardin (Henry), commissaire de 1re classe.
Stoessel (Thiébaut), commissaire de 1re classe.

Par arrêtés en date du 9 juin 1950, un congé de six mois avec traitement (1er congé) est accordé à M. Rivière (Gabriel), commissaire principal de 3e classe.
Un nouveau congé de trois mois avec traitement (5e congé), est accordé à M. Roignant (Pierre), commissaire de 1re classe.

Par arrêtés en date du 21 juin 1950, sont mutés:
Dans l'intérêt du service:
M. Stemart (Ernest), commissaire principal de 3e classe, au service de la police urbaine à Forbach.
M. Loridan (René), commissaire principal de 3e classe, en qualité de chef de la sûreté urbaine à Toulouse.
M. Ravin (Roger), commissaire de 1re classe, au service de la police urbaine à Cahors.
M. Carriol (Edmond), commissaire de 1re classe, au service de la police urbaine à Toulouse.
M. Prades (Paul), commissaire de 1re classe, au service de la police urbaine, à Tarbes.
M. Labarthie (Léon), commissaire de 1re classe, au service de la police urbaine au Touquet.
M. Pelouse (Raymond), commissaire de 1re classe, est délégué dans les fonctions de chef de la sûreté urbaine à Nancy.
M. Voinier (Paul), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Pessac.
M. Lavernhe (André), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Saint-Dié.
M. Barrau (Bernard), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Melun.
M. Piques (Henri), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine, à Montereau.
M. Viger (Edmond), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Roubaix.
M. Morot (Louis), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Arpajon.
M. Fournel (Louis), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Sin-le-Noble.
M. Robin (Albert), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Rochefort.
M. Frenot (Robert), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Lourdes.
M. Connac (René), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Toulouse.
M. Barbe (Gaston), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Chartres.
M. Lang (Marcel), commissaire de 3e classe, au service de la police urbaine à Stiring-Wendel.
M. Fabre (Roger), commissaire de 3e classe, au service de la police urbaine à Commentry.
M. Renaud (Marcel), commissaire de 3e classe, au service de la police urbaine à Hellemmes.
M. Blanc (Léon), commissaire de 3e classe, au service de la police urbaine à Provins.
M. Duloutre (Bertrand), commissaire de 3e classe, au service de la police urbaine à Montigny-en-Gohelle.

Pour convenances personnelles:
M. Thebaut (Jean), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à la Roche-sur-Yon.
M. Aze (Alain), commissaire de 3e classe, au service de la police urbaine à Villeparisis.
M. Fontas (Roger), commissaire de 3e classe, au service des renseignements généraux à Marseille.
M. Ferry (Robert), commissaire de 3e classe, au service de la police urbaine à Evreux.
M. Cleret (Michel), commissaire de 3e classe, au service de la police urbaine à Hazebrouck.
M. Foulquie (Paul), commissaire de 1re classe, est affecté au service de la police urbaine à Rosendael.

Par arrêtés du 23 juin 1950, sont mutés:
Dans l'intérêt du service:
M. Remy (Jean-Baptiste), commissaire principal de 1re classe, en qualité de commissaire central, au service de la police urbaine à Saint-Etienne.
M. Moulin (Auguste), commissaire principal de 1re classe, en qualité de commissaire central au service de la police urbaine à Rouen.
M. Barthod (Marcel), commissaire principal de 1re classe en qualité de chef du service des renseignements généraux à Lille.
M. Giudicelli (Jacques), commissaire principal de 2e classe en qualité de chef du district, au service de la police urbaine à Douai.
M. Richard (Henri), commissaire principal de 3e classe, au service de la police urbaine au Creusot.
M. Chaprier (Henri), commissaire principal de 3e classe, au service de la police urbaine à Vesoul.
M. Schlienger (Ernest), commissaire principal de 2e classe, en qualité de chef du service des renseignements généraux à Forbach.
M. Huber (Marcel), commissaire principal de 3e classe, en qualité de chef du service des renseignements généraux à Annemasse.
M. Sagnières (Eustache), commissaire principal de 3e classe, en qualité de chef de la sûreté urbaine au Havre.
M. Falcucci (François), commissaire de 1re classe, en qualité de chef du service des renseignements généraux à Besançon.
M. Barbier (Gilbert), commissaire de 2e classe, en qualité de chef du service des renseignements généraux à Lons-le-Saunier.
M. Casalonga (Joseph), commissaire de 1re classe, en qualité de chef du service des renseignements généraux à Ajaccio.
M. Augustin (Michel), commissaire de 1re classe, en qualité de chef du service des renseignements généraux de Nancy.
M. Freyche (René), commissaire de 1re classe, délégué dans les fonctions de chef de la sûreté urbaine de Reims.
M. Col (Jean), commissaire de 2e classe, à la brigade régionale de police judiciaire à Marseille.
M. Denis (Roger), commissaire de 2e classe, en qualité de chef du service des renseignements généraux à Lens.
M. Ruffier-Monet (Jean), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Marseille.
M. Bedot (Gérard), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Strasbourg.
M. Node (Régis), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Salon-de-Provence.

M. Marez (Jean), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Grenoble.

M. Andreis (René), commissaire de 3e classe, au service de la police urbaine à Orange.

M. Druesne (Jean), commissaire de 3e classe, en qualité de chef du service des renseignements généraux à Nevers.

M. Molins (Paul), commissaire de 2e classe, en qualité de chef du service des renseignements généraux à Châlons-sur-Marne.

M. Avouac (Jean), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Bully-les-Mines.

M. Llop (Joseph), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Arles.

M. Heinis (Jean), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Bolbec.

M. Samson (Jean), commissaire de 2e classe, à la brigade régionale de police judiciaire à Paris.

M. Cresp (Auguste), commissaire de 3e classe, au service de la police urbaine au Mans.

M. Leydier (Georges), commissaire de 3e classe, au service de la police urbaine à Poissy.

M. Mazet (Jean-Claude), commissaire de 3e classe, au service de la police urbaine à Mulhouse.

M. Gazano (Etienne), commissaire de 4e classe, au service de la police urbaine à Orléans.

Pour convenances personnelles:

M. Papin (Robert), commissaire principal de 2e classe, au service de la police urbaine à Sèvres.

M. Descroizette (Georges), commissaire de 1re classe, est affecté au service de la police urbaine à Valenciennes.

M. Fort (Antoine), commissaire de 2e classe, au service de la police urbaine à Carpentras.

M. Louis (Hubert), commissaire de 2e classe, au service de la police de l'air à Orly.

M. Susini (Jean), commissaire de 2e classe, à la brigade régionale de police judiciaire à Paris.

M. Parat (Marcel), commissaire de 2e classe, à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Paulet (Georges), commissaire de 2e classe, est affecté au service de la police urbaine à Caen.

M. Legent (Louis), commissaire de 3e classe, est affecté au service de la police urbaine à Anzin.

Il est mis fin au détachement auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes de M. Hudry (Roger), commissaire de 2e classe.

M. Hudry, commissaire de 2e classe, est réintégré et affecté au service des renseignements généraux à Sarreguemines.

Par arrêté du 23 juin 1950, pris à la suite de l'arrêt du conseil d'Etat en date du 9 novembre 1949:

La décision du 25 avril 1946 infligeant un retard de deux ans à l'avancement de M. Cuq (André), commissaire de 3e classe, à la brigade régionale de police judiciaire à Angers, est rapportée.

L'arrêté du 14 décembre 1946 licenciant de ses fonctions à compter du 31 décembre 1946, M. Cuq (André), commissaire de 3e classe, à la brigade régionale de police judiciaire à Angers, est rapporté.

M. Cuq (André), commissaire de 3e classe, à la brigade régionale de police judiciaire à Angers, est muté au service régional de police judiciaire à Lyon, à compter du 1er juillet 1950 (intérêt du service).

INSPECTEURS

Par arrêté du 1er février 1950, M. Grégoire (Maurice), inspecteur de 2e classe, est muté, dans l'intérêt du service, au service des renseignements généraux à Breil.

Par arrêté du 1er juin 1950, M. Dezavelle (Jean), inspecteur chauffeur de 1re classe, officier de police judiciaire, est muté, dans l'intérêt du service, à la brigade régionale de police judiciaire à Nancy.

Par arrêté du 5 juin 1950:

M. Caze (Adrien), inspecteur de 1re classe, est muté, dans l'intérêt du service, au service des renseignements généraux à Dunkerque.

M. Nicoli (Dominique), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, est mis en disponibilité d'office sans traitement pour une période d'un an (art. 93 de la loi du 19 octobre 1946).

Par arrêtés du 14 juin 1950, sont mis en congé de maladie pour une nouvelle période de six mois avec traitement en application de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946:

MM. Youenou (Louis), inspecteur de 2e classe (5e congé).
Delmas (Emile), inspecteur de 2e classe (6e congé).
Picoulet (Roger), inspecteur stagiaire (4e congé).

Par arrêtés du 15 juin 1950:

Sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Wairick (Edmond), inspecteur de 3e classe, au service des renseignements généraux à Lille, détaché à Baisieux.

M. Titimal (Georges), inspecteur de 3e classe, officier de police judiciaire, au service des renseignements généraux à Valenciennes, détaché à Condé-Coq.

M. Prouvost (Robert), inspecteur de 3e classe, au service des renseignements généraux à Jeumont, détaché à Anor.

M. Murez (Léon), inspecteur de 2e classe, au service des renseignements généraux à Valenciennes, détaché à Blanc-Misseron.

M. Hagnenoer (Guy), inspecteur de 2e classe, officier de police judiciaire, au service des renseignements généraux à Lille, détaché à Wattrelos-la-Houzarde.

M. Deschamps (André), inspecteur de 1re classe, officier de police judiciaire au service des renseignements généraux à Lille, détaché à Tourcoing-Gare.

M. Decool (Edouard), inspecteur de 2e classe, au service des renseignements généraux à Dunkerque, détaché à Bailleul.

M. Marc (Jean), inspecteur de 1re classe, officier de police judiciaire en congé de maladie de longue durée, est réintégré et affecté à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Coustère (Jean), inspecteur de 2e classe, est mis en congé de maladie avec traitement pour une nouvelle période de quatre mois (3e congé), en application des dispositions de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946.

Est muté dans l'intérêt du service:

M. Belsy (Maurice), inspecteur de 2e classe, officier de police judiciaire au service des renseignements généraux à Valenciennes, détaché à Vieux-Condé.

Par arrêté du 21 juin 1950, M. Mahé (Jean), inspecteur de 4e classe, est affecté au service de la police de l'air à Paris-le Bourget.

Par arrêtés du 22 juin 1950:

M. Volant (Corentin), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, est muté à la brigade régionale de police judiciaire à Rennes.

M. Palouzie (Rochard), inspecteur principal de 3e classe, est muté, pour convenances personnelles, au service des renseignements généraux à Port-Vendres.

Par arrêtés du 23 juin 1950:

M. Durand (Abel), inspecteur chauffeur mécanicien, agent spécial de 2e classe, est radié du tableau d'avancement de l'année 1950.

M. Naud (Eric), commissaire de police de 3e classe, est reclassé en qualité d'inspecteur de 1re classe et est affecté au service des renseignements généraux à Angoulême.

Par arrêtés en date du 23 juin 1950:

Sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Vaudiau (Claude), inspecteur de 2e classe, officier de police judiciaire, au service des renseignements généraux à Poitiers, détaché à Châtellerault.

M. Jean (Henri), inspecteur de 2e classe, à la brigade régionale de police judiciaire à Paris.

M. Jego (Joseph), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, au service des renseignements généraux à Nantes, détaché à Saint-Nazaire.

M. Bossy (Jean), inspecteur de 2e classe, officier de police judiciaire, au service des renseignements généraux à Nantes, détaché à Saint-Nazaire.

M. Thomere (Jean), inspecteur de 1re classe, officier de police judiciaire, au service des renseignements généraux à Nantes, détaché à Saint-Nazaire.

M. Lioury (Pierre), inspecteur stagiaire, au service des renseignements généraux à Fresnes.

M. Bronner (René), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, au service des renseignements généraux à Colmar.

M. Petit (Fernand), inspecteur de 2e classe, officier de police judiciaire, au service des renseignements généraux à Epinal.

M. Petilleux (Eugène), inspecteur de 2e classe, au service des renseignements généraux à Chalon-sur-Saône, détaché à Monceau-les-Mines.

M. Delmas (Jean), inspecteur de 1re classe, au service des renseignements généraux à Forbach.

M. Mangeot (Charles), inspecteur de 2e classe, officier de police judiciaire, à la brigade régionale de police judiciaire à Montpellier.

M. Redelsperger (Charles), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, au service des renseignements généraux à Metz, détaché à Creutzwald.

M. Gueno (Pierre), inspecteur radiotélégraphiste de 1re classe, officier de police judiciaire, au service de la police de l'air à Paris-le Bourget.

M. Grumiaux (Gérard), inspecteur de 2e classe, au service des renseignements généraux à Amiens.

M. Arrighi (François), inspecteur de 3e classe, au service des renseignements généraux à Bastia (section police de l'air).

M. Vidalenc (Jean), inspecteur archiviste, agent spécial de 2e classe, au service régional de police judiciaire à Reims.

Sont mutés pour convenances personnelles:

M. Hours (Maurice), inspecteur de 2e classe, à la brigade régionale de police judiciaire, à Marseille.

M. Pinabel (Guy), inspecteur de 3e classe, à la brigade régionale de police judiciaire à Paris.

M. Piquepaille (Henri), inspecteur photographe, agent spécial de 3e classe, à la brigade régionale de police judiciaire à Lyon, détachement d'Annecy.

M. Trappler (Pierre), inspecteur de 3e classe, au service des renseignements généraux à Forbach.

M. Lemaire (Guy), inspecteur archiviste, agent spécial de 3e classe, à la direction générale de la sûreté nationale.

Il est mis fin au détachement auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes des inspecteurs de la sûreté nationale dont les noms suivent:

M. Verniolle (Désiré), inspecteur principal de 3e classe.

M. Blanc (Marcel), inspecteur de 1re classe.

Sont affectés:

M. Verniolle (Désiré), au service des renseignements généraux à Modane, détaché à Bourg-Saint-Maurice.

M. Blanc (Marcel), au service des renseignements généraux à Modane.

Un ajournement de toute promotion d'échelon, de classe ou de grade est infligé pour un an à M. Boursault (Pierre), inspecteur de 3e classe, qui est affecté au service des renseignements généraux à Dunkerque.

La démission de M. Franc (Henri), inspecteur de 2e classe, est acceptée.

M. Nicoli (Dominique), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

L'honorariat est conféré à M. Hamaide (Joseph), inspecteur principal de 1re classe, officier de police judiciaire en retraite.

M. Hoet (Fernand), inspecteur-chauffeur mécanicien, agent spécial de 3e classe, est mis en disponibilité sur sa demande pour une durée de six mois.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Germaneau (Jean), inspecteur de la sûreté nationale de 2e classe, 1er échelon à la brigade régionale de police judiciaire à Limoges, est détaché, en la même qualité, pour une période maximum de cinq ans auprès du ministre de la France d'outre-mer (Cameroun).

Le présent arrêté aura effet à compter du 17 janvier 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 juin 1950, page 6367, 1re colonne, 9e ligne, lire: « Moncuit (Armand) », au lieu de: « Monouit (Armand) ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 50-844 du 11 juillet 1950 relatif au recrutement d'un bibliothécaire archiviste adjoint à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la défense nationale, du ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et du ministre du budget,

Vu l'article 6 du décret du 1er février 1909, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la guerre, en ce qui concerne le recrutement du personnel, l'avancement et la discipline et les textes qui l'ont modifié;

Vu l'article 14 de la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement dans le cadre du budget général, pour l'exercice des dotations de l'exercice 1947, reconduites à l'exercice 1948, au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles);

Vu la loi de finances pour l'exercice 1950 (n° 50-135) du 26 janvier 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisé, au cours de l'année 1950 et dans les conditions fixées par l'article 6 du décret du 1er février 1909 susvisé, le recrutement à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) d'un bibliothécaire archiviste adjoint.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
PAUL GIACOBBI.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret du 11 juin 1950 portant attribution de la médaille des évadés.

Par décret en date du 11 juin 1950, la médaille des évadés est conférée aux candidats dont les noms suivent avec citation entraînant le droit au port de la Croix de guerre:

A l'ordre de la division.

Poueys-Sanchou (Emile-J.), chef d'escadron, classe 1928, recrutement de Mont-de-Marsan, du 21e R. A., 3e groupe.
Rohane (Albert-P.-A.), soldat de 2e classe, classe 1933, recrutement de Tulle, mle 718.

A l'ordre de la brigade.

Bertignon (Maurice-G.), soldat de 2e classe, classe 1938, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 711.
Bessière (Hilaire-G.), soldat de 2e classe, classe 1934, recrutement de Bordeaux, mle 535.
Parrip (Maurice-J.), sergent, classe 1931, recrutement d'Auch, mle 278.
Flottes (René-P.), aspirant de réserve, classe 1931, recrutement de Rodez, mle 25.
Galand (Henry-C.), sergent de réserve, classe 1939, recrutement d'Epinal, mle 1612.
Golard (Roger), adjudant, classe 1928, recrutement de Laon, mle 32.
Perou (Ernest-M.-J.), lieutenant de réserve, classe 1925, recrutement de la Seine (2e bureau).

A l'ordre du régiment.

Filippi (Jean-M.-L.), sergent, classe 1939, mle 147.
Landaburu (Pierre-E.), sergent, classe 1929, recrutement de Pau, mle 1386.
Latoures (Jean), soldat de 1re classe, classe 1934, recrutement de Pau, mle 621.
Mailhe (Augustin-E.), sergent de réserve, classe 1929, recrutement de Montpellier, mle 1349.
Moreau (Albert-M.-V.), soldat de 2e classe, classe 1934, recrutement de Saint-Etienne, mle 3802.
Zeller (Joseph), caporal-chef, classe 1938, recrutement de Nancy, mle 2045.

Décret du 11 juin 1950 portant attribution de la médaille des évadés.

Par décret en date du 11 juin 1950, la médaille des évadés est conférée aux candidats dont les noms suivent:

Alhaiza (Jean), classe 1940, recrutement de Dunkerque, mle L.M. 88, sergent-chef.
Arnal (Raymond-M.), classe 1939, recrutement de Mende, mle 771, 1re classe.
Arnould (Georges-C.), classe 1929, recrutement de Cambrai, mle 375 C. 30, 2e classe.
Aubril (Gédéon), classe 1928, recrutement de Saint-Lô, mle 628, brigadier-chef.

Auclair (Marcel-A.), classe 1932, recrutement de la Seine (4e bureau), 1re classe.
Badurel (Armand-J.-E.), classe 1937, recrutement de la Seine (1er bureau), caporal.
Balannec (René-M.), classe 1941, mle 988 Cas 43, quatier-maître.
Banat (Eugène-F.-L.), classe 1929, recrutement de Tarbes, mle 884, caporal-chef.
Bangard (Hubert-A.), classe 1940, recrutement de Sélestat, mle 1119, 2e classe.
Barat, née Bauche (Victoria).
Barbet (Jacques-E.-), classe 1929, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1585, aspirant.
Barboiin (Pierre-M.-A.), classe 1936, recrutement de Tours, mle 792, sergent.
Bares (Louis), classe 1924, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 775, 1re classe.
Bauerheim (Jacques-H.-E.-F.), classe 1928, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 2963, 2e classe.
Bealioz (Georges-M.-), classe 1932, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 4752, maréchal des logis.
Beizacq (André-L.-A.), classe 1926, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 5624, 2e classe.
Benet (Raoul), classe 1933, recrutement de Nimes, mle 693, 2e classe.
Bernard (Louis-F.-M.-J.), classe 1933, recrutement de Lille, sous-lieutenant.
Bernard (Robert-M.), classe 1934, recrutement d'Epinal, mle 1867, caporal.
Bernardi (Henri), classe 1930, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1229, 2e classe.
Berthumeyrie (François-A.), classe 1933, recrutement de Tulle, 2e classe.
Bertolino (Michel-C.), classe 1925, recrutement de Constantine, lieutenant.
Besson (Robert), classe 1937, recrutement de Blois, mle 418, sergent.
Beugregrah (Florent), classe 1938, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 18245, sergent.
Biaggi (Horace), classe 1940, recrutement d'Ajaccio, mle 2297, 2e classe.
Bianchi (Maxime-A.-P.), classe 1934, recrutement de Bar-le-Duc, mle 12074, brigadier-chef.
Bigorre (Robert-R.-L.), classe 1940, recrutement de Saint-Brieuc, mle 5, maréchal des logis de réserve
Bischoff (Ernest), classe 1927, recrutement de Mulhouse, mle 266, 1re classe.
Blanquart (Charles-A.), classe 1927, recrutement de Béthune, mle 210, adjudant-chef.
Blin (Georges-F.), classe 1935, recrutement de Valenciennes, mle 1430, 2e classe.
Bloch (Idon), classe 1914, recrutement de Metz, médecin capitaine.
Bocquillon (Narcisse-E.), classe 1924, recrutement de Lille, mle 6519, 1re classe.
Boehler (Maurice-G.-A.), classe 1935, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 3417, sergent-chef.
Boesinger (Aimé-J.), classe 1941, recrutement de Mulhouse, 2e classe.
Boisseau (Maurice-S.), classe 1920, recrutement de Châteauroux, mle 133, 2e classe.
Bonnefont (Roger-J.), classe 1933, recrutement d'Angoulême, mle 1602, 2e classe.
Bonnel (Henri-C.-A.) (à titre posthume).
Boquet (Raymond-J.-J.), classe 1934, recrutement de Carcassonne, mle 1031, sergent.
Borenstein (Robert), classe 1941, recrutement de Toulouse, mle 8315, 2e classe.
Bornet (Louis), classe 1932, recrutement de Moulins, mle 52, sergent-chef.
Boschetti (Michel), classe 1936, recrutement de Valenciennes, mle 905, sergent.
Bostandjian (Kégam), classe 1936, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 2320, 2e classe.
Bourguet (Camille), classe 1943, recrutement de Poitiers, 2e classe.
Boutelet (Pierre-M.-L.), classe 1933, recrutement de Caen, mle 1323, maréchal des logis.
Boutin (André), classe 1934, recrutement de Bordeaux, mle 2634, 2e classe.
Brenez (Raymond-H.), classe 1930, recrutement de Nancy, mle 219, caporal-chef.
Bridier (Raymond-J.-M.), classe 1938, recrutement de Lyon, mle 306, 2e classe.
Brun (Raymond-G.-F.), classe 1934, recrutement de la Rochelle, mle 1579, maréchal des logis.
Buhot (Edmond-L.), classe 1931, recrutement de Mézières, mle 1906, adjudant.
Burget (Arthur), classe 1940, recrutement de Mulhouse.
Burroni (Félix-J.), classe 1935, recrutement d'Avignon, mle 894, garde républicain.
Butera (Charles), classe 1936, recrutement de Marseille, 2e classe.
Canis (Pierre-L.-J.-G.), classe 1935, recrutement de Dunkerque, mle 200, lieutenant de réserve.
Cantoni (Antoine), classe 1931, recrutement d'Ajaccio, mle 2227, capitaine.
Capgras (Marius-J.), classe 1934, recrutement de Rodez, mle 1117, 2e classe.
Carpentier (Robert-Ch.), classe 1933, recrutement de Laon, mle 2709, sergent.
Causseque (André-Ch.), classe 1936, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 624, 2e classe.
De Ceaurriz (Philippe), classe 1930, recrutement de Valenciennes, mle 1090, 1re classe.
Chalier (Paul-E.-N.), classe 1936, recrutement de Montpellier, mle 302, 2e classe.
Chaudron (Pierre-C.), classe 1936, recrutement d'Epinal, mle 1338, 2e classe.
Chaussée (Jacques-P.-H.), classe 1936, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 3795, maréchal des logis.
Chedanne (Roger-C.), classe 1936, recrutement d'Angers, mle 328, sergent.
Chevalier (Maurice), classe 1938, recrutement de Châteauroux, mle 845, 2e classe.
Chifoleau (Pierre-D.-L.), classe 1938, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1999, sergent.
Chivot (Roland-E.-J.), classe 1925, recrutement d'Amiens, mle 10, sergent-chef.
Clamens (Prosper), classe 1933, recrutement de Montauban, mle 1113, sergent.
Cluverie (Pierre-J.), classe 1928, recrutement de Bordeaux, mle 04, 2e classe.
Clemente (Humbert-J.).
Cloarec (Pierre-J.), classe 1945, mle 1007, matelot.
Colnat (Roger), classe 1937, recrutement d'Epinal, mle 1428, 1re classe.
Combes (Germain-R.), classe 1936, recrutement d'Albi, mle 802, sergent-chef.
Coquerel (Fernand-A.-A.), classe 1922, recrutement de Saint-Omer, mle 925, 2e classe.
Costet (Raymond-J.), classe 1936, recrutement d'Epinal, mle 790, 2e classe.
De Courteix (Jacques-L.-E.), classe 1935, recrutement de Bourg, mle 1016, aspirant.
Coursières (Ulysse-P.-R.), classe 1932, recrutement d'Albi, mle 112, sergent-chef.
Dadone (Jean-L.), classe 1933, recrutement de Nice, mle 3235, 2e classe.
Dancette (Albert-R.), classe 1938, recrutement de Dunkerque, 2e classe.
Daniélou (Isidore-J.-M.), classe 1934, recrutement de Brest, sergent-chef.
Daries (Olivier-J.), classe 1941, recrutement de Toulouse, mle 733, 1re classe.
Daumont (François-P.-H.), classe 1934, mle 1612, caporal-chef.
Delot (Joseph-J.-E.), classe 1938, recrutement de Dijon, mle 705, adjudant-chef.
Delzenne (Albert-J.-C.), classe 1936, recrutement de Lille, mle 1119, caporal-chef.
Denis (Louis-O.), classe 1934, recrutement d'Arras, mle 9849, garde républicain.
Deschamps (Roger-E.), classe 1928, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 4676, sergent.
Desgens (Paul-R.), classe 1943, recrutement de Dijon, mle 7680, gendarme.
Desgoutte (Benoît-H.-M.), classe 1932, recrutement de Saint-Etienne, mle 3633, 2e classe.
Desson (René-M.), classe 1934, recrutement de Laon, mle 2771, 2e classe.
Domage (Pierre-G.), classe 1929, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 259, 2e classe.
Dondainas (Jean-B.-A.-R.), classe 1924, recrutement de Toulouse, mle 528, caporal.
Doppler (Arthur), classe 1934, recrutement de Mulhouse, 1re classe.
Douaud (Edouard-A.-M.), classe 1934, recrutement d'Angers, gendarme.
Dours (Jean-M.-A.), classe 1932, recrutement de Bordeaux, mle 2560, 2e classe.
Dubayle (Louis), classe 1920, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 13, lieutenant.
Duboe (Jean-J.), classe 1929, recrutement de Tarbes, mle 590, 1re classe.
Dubois (René-H.), classe 1919, recrutement d'Arras, mle 207, sous-lieutenant F. F. I.
Ducret (Marcel), classe 1922, recrutement d'Annecy, mle 1126, 2e classe.
Dulbecco (Marius), classe 1944, recrutement de Nice, mle 1079, 2e classe.
Dumas (Jean-F.-E.), classe 1945, recrutement de Casablanca.
Dupin (Emile-E.) (à titre posthume).
Duplan (Georges-F.-J.), classe 1927, recrutement du Havre, mle 933, sergent-chef.
Duprat (Constant-E.-H.), classe 1931, recrutement de Blois, mle 984, 1re classe.

Edeline (Georges-A.), classe 1934, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 1453, brigadier.
Esch (Jacques-Ch.-P.), classe 1940, recrutement de Metz, mle 393, 2e classe.
Fabes (Maurice), classe 1933, recrutement d'Agen, mle 1090, 2e classe.
Faipeur (Georges), classe 1940, recrutement de Metz, mle 2953, sergent-chef.
Farina (Daniel), classe 1929, recrutement de Marseille, mle 268, maréchal des logis.
Fariscot (Albert-A.-P.), classe 1935, recrutement de Tarbes, mle 559, 2e classe.
Faucheux (Marcel-R.-T.-E.), classe 1939, recrutement de Rennes, mle 5008, lieutenant.
Fauvelet (Pierre-G.), classe 1932, recrutement de Troyes, mle 886, sergent-chef.
Feuerstein (Alexandre), classe 1934, recrutement de Mulhouse, mle 1135, maréchal des logis chef.
Finsterwald (Maurice-J.), classe 1931, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 2604, 1re classe.
Forterre (Raymond-L.), classe 1927, recrutement de Toul, mle 3402, commandant.
Fournaise (Maximilien-A.), classe 1929, recrutement de Mézières, mle 1601, 2e classe
Fourvel (Alfred-A.), classe 1936, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 924, 2e classe.
Fradillon (Pierre), classe 1938, recrutement de Moulins, mle 640, 2e classe.
Fremovici (Alexandre), classe 1934, recrutement de la Seine (central), mle 8183, 2e classe.
Friot (Jean-A.-J.), classe 1933, recrutement de Nancy, mle 2177, sergent.
Fronterre (Pierre), classe 1931, recrutement de Bayonne, mle 183, 2e classe.
Fugier (Emile-G.), classe 1923, recrutement de Nice, mle 1286, brigadier.
Garlopeau (Aristide-E.), classe 1922, recrutement de la Rochelle, mle 1473, 2e classe.
Gas (Georges-J.-C.), classe 1938, recrutement de Nimes, 2e classe.
Gastsacker (Eugène), classe 1934, recrutement de Mulhouse, mle 1957, 2e classe.
Gautier (Robert-E.-M.), classe 1937, recrutement de Marseille, mle 2206, lieutenant F. F. I.
Gentilhomme (Arthur-D.-A.), classe 1931, recrutement de Vesoul, mle 357, 2e classe.
Gille (Eugène-G.), classe 1931, recrutement d'Angoulême, mle 25, maréchal des logis.
Glaisse (René), clase 1920, recrutement de Cambrai, mle 2331, adjudant.
Gomez (Joseph), classe 1939, recrutement de Pau, mle 341, caporal, 6e compagnie, 2e bataillon thai.
Govignon (Jacques-A.-M.), classe 1935, recrutement d'Issoire, lieutenant.
Gozzi (Armand-G.) classe 1935, recrutement de Marseille, mle 2659, 1re classe.
Gudemann (Armand-W.), classe 1939, recrutement de Colmar, mle 783, sous-lieutenant de réserve.
Guérin (Georges-L.), classe 1940, recrutement de Pacy-sur-Eure, mle 134, 2e classe.
Guezennec, née Morat (Marie-C.-A.).
Guien (Pierre-E.), classe 1926, recrutement de Marseille, mle 2504, 2e classe.
Guien (Louis-L.), classe 1924, recrutement de Marseille, mle 277, 1re classe.
Guilhembet (François-J.), classe 1936, recrutement de Tarbes, mle 4061, 2e classe.
Harmand (Simon-A.), classe 1934, recrutement de Mézières, lieutenant.
Haulemulle (Auguste-L.-E.), classe 1911, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 4378, lieutenant.
Hellio (Célestin-F.-Y.), classe 1922, recrutement de Mézières, mle L. M. 10, 2e classe.
Heyer (Auguste), classe 1924, recrutement de Strasbourg, mle 2125, 2e classe.
Honorat (Marceau-H.), classe 1937, recrutement de Toulon, chargé de mission 3e classe.
Huther (Robert-L.), classe 1937, recrutement de Bourg, mle 1220, 2e classe.
Jacob (Avram), classe 1936, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 1511, médecin capitaine.
Jaegly (François), classe 1933, recrutement de Mulhouse, mle 281.
Jarry (Robert-A.), classe 1928, recrutement de Châteauroux, mle 272, 2e classe.
Jonet (Lucien-V.), classe 1930, recrutement de Thionville, mle 6301, 2e classe.
Jouneau (Albert-P.-M.), classe 1926, recrutement de Vannes, mle 476, 2e classe.
Juigne (Adolphe-G.-G.), classe 1938, recrutement du Mans, mle 906, 2e classe.
Jullien (Philippe-G.-P.), classe 1941, lieutenant.
Kiers (Paul-M.), classe 1935, recrutement de Lille, mle 2041, adjudant.
Laborde (Jean), classe 1934, recrutement de Pau, mle 1082, sergent F. F. I.
Labrosse (Jean-C.-E.), classe 1941, recrutement de Lyon, mle 90, 2e classe.
Lachaume (Jacques-L.), classe 1938, recrutement d'Orléans, mle 116, caporal-chef.
Lacotte (Bernard), classe 1941, recrutement de Mulhouse, 2e classe.
Lanciaux (Pierre-M.-L.), classe 1938, recrutement d'Epinal, mle 1015, 2e classe.
Lalay (Guillaume), classe 1930, recrutement de Limoges, mle 3286, 2e classe.
La Betoulle (Richard-L.-R.), classe 1935, recrutement de Limoges, mle 997, 2e classe.
Lacroix (Pierre-T.), classe 1925, recrutement de Lille, mle 353, 2e classe.
Ladigensky (Isaac), classe 1935, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 451, 2e classe.
Lafond (René-L.), classe 1933, recrutement de Limoges, mle 3005, 2e classe.
Lamy (Roger-A.-H.), classe 1938, recrutement de Caen, mle 207, sergent-major.
Lancon (Robert-L.-D.), classe 1931, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 1661, 2e classe.
Landbeck (René-L.), classe 1937, recrutement de Strasbourg, mle 1205, sous-lieutenant.
Laporte (Roger-P.), classe 1926, recrutement de Bordeaux, lieutenant.
Larche (Georges-J.), classe 1929, recrutement d'Agen, mle 200, 1re classe.
Large (André), classe 1924, recrutement de Moulins, mle 1005, caporal
Larue (Maurice-M.), classe 1938, recrutement de Besançon, 2e classe.
Latte (Jean-M.), classe 1923, recrutement de Tarbes, mle 781, 1re classe.
Laurençon (Emilien), classe 1924, recrutement d'Angoulême, mle 1339, 2e classe.
Laval (Claudius), classe 1931, recrutement de Saint-Etienne, mle 2714, 2e classe.
Lebassard (Louis-E.-A.), classe 1928, recrutement de Caen, 1re classe.
Lebert (Pierre-G.-C.), classe 1935, recrutement de Nancy, mle 451, caporal-chef.
Lecointe (René-M.), classe 1943, recrutement de Casablanca, caporal.
Lecomte (Cyrille-J.), classe 1922, recrutement d'Abbeville, mle 1223, lieutenant de réserve.
Ledoux (Louis-H.), classe 1931, recrutement de Lille, 2e classe.
Legent (Roger-A.-H.), classe 1933, recrutement du Havre, mle 2799, 1re classe.
Le Goff (François-J.), recrutement de Rennes. (A titre posthume.)
Le Gall (Marcel-L.-Y.-M.), classe 1934, recrutement de Quimper, mle 307, lieutenant.
Lemaire (André-C.-B.), classe 1931, recrutement de Dunkerque, mle 1159, sergent.
Lemée (Victor-J.), classe 1924, recrutement de Laval, mle 224, 2e classe.
Lendel (Louis-A.-A.), classe 1920, recrutement de Saint-Lô, mle 1531, 1re classe.
Lerasle (Jean-A.-M.), classe 1930, recrutement de Bizerte, lieutenant.
Lespes-Cazaux (Alfred-J.-R.), classe 1937, recrutement de Rochefort, mle 15132, sergent
Levy (Paul), classe 1935, recrutement de Saint-Etienne, 2e classe.
Loizeau (Robert-A.), classe 1930, recrutement de Limoges, mle 1170, 2e classe.
Lombard (Emmanuel-J.-M.), classe 1934, recrutement de Marseille, mle 1051, lieutenant.
Lourdaut (Jean), classe 1938, recrutement de Poitiers, mle 627, adjudant.
Lovato (Crépin), classe 1938, recrutement de Montauban, mle 721, 2e classe.
Luquet (Jean-G.), classe 1923, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 1620, 2e classe.
Marcaillou (Louis-G.-M.), classe 1932, recrutement de Foix, mle 100, 1re classe.
Marchal (Jacques-H.-E.), classe 1943, recrutement de Gibraltar, mle 4155, aspirant.
Marchal (Michel-P.-P.), classe 1943, recrutement de Gibraltar, mle 4153.
Mace (Valentin-A.), classe 1936, recrutement de Lille, 2e classe.
Marendon (Cyrille-F.), classe 1929, recrutement de Versailles, mle 1621, caporal.
Marest (Henri-J.), classe 1928, recrutement de Lille, mle 6874, adjudant.
Marizier (Pierre-C.), classe 1928, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1033, maréchal des logis.
Marquet (Maurice-J.-A.), classe 1929, recrutement du Mans, mle 542, caporal.

Malhern (Paul), classe 1920, recrutement de Sélestat, mle 1279, sergent.
Maurie (Louis), classe 1931, recrutement de Tulle, mle 459, caporal.
Maynadier (André-M.), classe 1932, recrutement d'Albi, mle 1313, caporal.
Mayet (Gustave-C.-E.), classe 1927, recrutement du Mans, mle 1402, 1re classe.
Maystrou (Gilbert-J.), classe 1940, recrutement de Pau, 2e classe.
Mazeline (Edmond-E.), classe 1929, recrutement de Saint-Lô, mle 1390, 1re classe.
Melon (Marcel-P.), classe 1927, recrutement de Tulle, mle 549, 2e classe.
Mercier (Marcel), classe 1938, recrutement de Périgueux, mle 1081, brigadier.
Metzler (Frédéric), classe 1930, recrutement de Saverne, mle 1528, 2e classe.
Meziere (Bernard), classe 1935, recrutement de Laval, mle 1055, 2e classe.
Michel (Jean-M.-G.), classe 1938, recrutement d'Evreux, mle 18, 2e classe.
Michel (Pierre-L.), classe 1930, recrutement de Cherbourg, mle 937, caporal.
Millequant (André-L.), classe 1929, recrutement de Saint-Omer, mle 2221, 2e classe.
Milocco (Antonio), classe 1936, recrutement de Carcassonne, mle 86, maréchal des logis chef.
Mitjana (Jean-A.-A.), classe 1934, recrutement de Tarbes, mle 1387, maître ouvrier.
Montervino (Albert), classe 1929, recrutement de Marseille, mle 140, sergent.
Moreau (André-F.), classe 1938, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 321, 2e classe.
Mouret (René), classe 1932, recrutement de Carcassonne, mle 2000, 1re classe.
Muh (Clément), classe 1936, recrutement de Cambrai, mle 135, 2e classe.
Muller (René-P.-M.), classe 1927, recrutement de Strasbourg, capitaine.
Muteau (Maurice-B.), classe 1938, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 327, caporal-chef.
Naval (René-P.-M.), classe 1927, recrutement d'Auch, mle 22, adjudant.
Noiret (Charles-J.-R.), classe 1916, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1556, général de corps d'armée.
Oliviero (René-E.), classe 1930, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 126, matelot.
Pery (Joseph), classe 1930, recrutement de Bourg, chef de bataillon, E.-M. 9e région militaire.
Petitjean (Marcel-P.), classe 1930, recrutement de Guéret, mle 86, 2e classe.
Pfiffer (Paul-P.), classe 1940, recrutement de Strasbourg, mle 2482, caporal.
Pierquet (Jules-M.), classe 1926, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1309, 1re classe.
Pierrard (Jean-A.), classe 1932, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1566, 2e classe.
Portet (Marius), classe 1928, recrutement de Foix, mle 495, 2e classe.
Poulain (Marcel-F.-A.), classe 1932, recrutement de Cambrai, mle 104, caporal-chef.
Poujol (Louis-G.), classe 1937, recrutement de Rodez, mle 571, maréchal des logis.
Poussot (Emile), classe 1936, recrutement de Dijon, mle 370, 2e classe.
Provost (Jean-M.-V.), classe 1904, recrutement de Rennes, capitaine.
Puzenat (Jean), classe 1936, recrutement de Nevers, mle 975, 2e classe.
Quentel (Alain-J.-M.), classe 1934, recrutement de Quimper, mle 636, 2e classe.
Raeckelboom (Maurice), classe 1935, recrutement de Béthune, mle 2395, 2e classe.
Raymond (Robert-C.-M.), classe 1934, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 746, caporal.
Recouvreux (Henri-M.-A.), classe 1934, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 524.
Redon (Maurice), classe 1929, recrutement: Angoulême, mle 2130, caporal-chef.
Regimbal (Frédéric), classe 1931, recrutement: Aurillac, mle 1418, 2e classe.
Renard (Henri-J.), classe 1926, recrutement: Toul, mle 763, caporal.
Reure (Georges-M.-J.-L.), classe 1934, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 501, lieutenant de réserve.
Rey (Jean-B.), classe 1922, recrutement: Saint-Etienne.
Robert (Jean-B.), classe 1933, recrutement: Versailles, mle 5505, 2e classe.
Rolland (Alfred-J.-E.), classe 1934, recrutement: Brest, mle 1407, sous-lieutenant.
Roquesalane (Antonin), classe 1930, recrutement: Aurillac, mle 630, 2e classe.
Roquet (Auguste-E.-E.), classe 1928, recrutement: le Mans, mle 1922, 2e classe.
Rossignol (Léon), classe 1932, recrutement: Agen, mle 871, caporal.
Rostaine (Germain-R.-J.), classe 1934, recrutement: Bar-le-Duc, mle 55.
Rouet (André-L.-A.), classe 1930, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 1346, 2e classe.
Sabaut (Antoine-M.), classe 1933, recrutement: Saint-Etienne, 2e classe.
Sagnard (François), classe 1925, recrutement; le Puy, mle 1064, 1re classe.
Sala (Louis), classe 1927, recrutement: Perpignan, mle 844, sergent.
Saliou (François-P.-M.).
Santelli (Ange), classe 1931, recrutement: Ajaccio, mle 1430, adjudant.
Sanquer (Marc), classe 1926, recrutement: Brest, mle 251, 2e classe.
Santoni (Jean), classe 1924, recrutement: Ajaccio, mle 779, sergent-major.
Schiclin (René), classe 1940, recrutement: Mulhouse, mle 2772, 2e classe.
Schmitt (Louis-R.), classe 1939, recrutement: Mulhouse, mle 224, caporal-chef.
Schœn (Alphonse), classe 1934, recrutement: Mulhouse, mle 1175, caporal-chef.
Senechal (Paul-J.-A.), classe 1936, recrutement: Arras, mle 52, adjudant.
Serindat (Germain-A.), classe 1926, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1699, maréchal des logis chef.
Simet (Marcel-J.-B.), classe 1934, recrutement de Mulhouse, mle 119, 1re classe.
Soucasse (Jean), classe 1929, recrutement de Toulouse, mle 2243, 2e classe.
Soleilhavoup (Jean), classe 1932, recrutement de Tulle, mle 2053, 2e classe.
Souillard (André-C.-E.), classe 1931, recrutement de Saint-Etienne, mle 2770, brigadier.
Soulie (Gabriel-L.-F.), classe 1929, recrutement de Rodez, mle 1773, 2e classe.
Trepagne (Michel-M.-H.), classe 1933, recrutement d'Amiens, mle 1649, 2e classe.
Trezzani (Moïse-A.), classe 1935, recrutement d'Epinal, mle 759, 2e classe.
Triscos (Armand-G.), classe 1932, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 1883, caporal.
Trouve (Georges-L.), classe 1938, recrutement de Versailles, 2e classe.
Valentini (Marcel), classe 1924, recrutement de Valence, mle 1216, caporal.
Vangerdinge (Adrien-L.), classe 1941, recrutement de Marseille, mle 6802, sous-lieutenant.
Vallet (Aris), classe 1920, recrutement d'Angoulême, mle 960, brigadier-chef.
Verot (Louis-M.-G.), classe 1937, recrutement de Saint-Etienne, mle 1871, 2e classe.
Viguier (Victor-A.), classe 1930, recrutement d'Aurillac, mle 756, 2e classe.
Villacampa (Joseph), classe 1937, recrutement de Tarbes, mle 120, brigadier.
Vincent (Marcel-R.), classe 1926, recrutement d'Angoulême, mle 1663, 2e classe.
Wattiez (Alfred), (à titre posthume).
Wehr (Joseph), classe 1943 (agent).
Weigel (Eugène-P.), classe 1939, recrutement de Mulhouse, mle 137, 2e classe.
Wilk (Gaston-S.), classe 1937, recrutement de Béthune, mle 532, 2e classe.
Woutisseth (Marc-A.-R.), classe 1934, recrutement d'Arras, mle 1085, 2e classe.
Zalejski (Jean-N.), classe 1936, recrutement d'Arras, mle 1374, maréchal des logis.

Décret du 11 juillet 1950 portant attribution de la médaille des évadés.

Par décret en date du 11 juillet 1950, la médaille des évadés est conférée aux candidats dont les noms suivent avec accompagnement d'une lettre de félicitations:

Cazerolle (Marc-P.-J.), classe 1934, recrutement de Tarbes, mle 1329.
Falconi (Joseph-S.), classe 1931, recrutement de Besançon, mle 1728.
Farin (François-A.-A.), classe 1933, recrutement du Mans, mle 662.
Leguay (André-G.-F.), classe 1944, recrutement d'Orléans, mle 3688.

Décret du 11 juillet 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 11 juillet 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale (secrétariat d'Etat aux forces armées [guerre]), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, sans traitement, aux agents français musulmans de l'Algérie:

Chaia Mohamed ben Rehouma, detra au bureau des affaires sahariennes d'El Oued, territoire militaire de Touggourt; 35 ans de services civils et militaires.

Lamoudi Abdallah ben Mohamed, brigadier au bureau des affaires sahariennes d'El Oued, territoire militaire de Touggourt; 34 ans de services civils et militaires.

Belferd Cherif ben Ahmed, brigadier au maghzen communal de Djelfa, territoire militaire de Ghardaia; 31 ans de services civils et militaires.

Marouf Bachir ben Abdelkader ben Marouf, detra au bureau des affaires sahariennes d'El Oued, territoire militaire de Touggourt; 28 ans de services civils et militaires.

S. N. P. Ahmed ben Lakal, kébir de la tribu des Ouled Dahan, annexe du Tidikelt, territoire militaire des Oasis; 28 ans de services civils et militaires.

Sassi Salem ben Kaki, cavalier au maghzen communal de Djelfa, territoire militaire de Ghardaia; 24 ans de services civils et militaires.

Abzouzi Ali ben Said, cavalier interprète à la commune mixte de Djelfa, territoire militaire de Ghardaia; 24 ans de services civils et militaires.

Décret du 11 juillet 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 11 juillet 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale (secrétariat d'Etat aux forces armées [guerre]), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, sans traitement, aux agents indigènes de Tunisie:

Salah ben El Hadj Rehouma ben Salah, cheik des Beni-Aïssa-Matmata; 46 ans de services civils et militaires.

Abdelkrim ben Khalifa ben Ahmed, khodja de classe exceptionnelle, Médénine; 39 ans de services civils et militaires.

Belgacem ben Naceur ben Mohamed El Azlouk, chaouch de 1re classe, Tataouine; 39 ans de services civils et militaires.

M'Hamed ben Mohamed ben Yahia, ex-cavalier guide de 1re classe, Tataouine; 38 ans de services civils et militaires. A été cité.

Ahmed bel Hadj Ahmed ben Ali, ex-cavalier guide de 1re classe, Tataouine; 38 ans de services civils et militaires.

Abdelaziz ben Abdallah ben Abdelaziz Naas, cheik des Djelided Béni Bieli, Tataouine; 38 ans de services civils et militaires.

Naceur ben Djelidi ben Ahmed el Amari, bach chaouch de 1re classe, Médénine; 38 ans de services civils et militaires.

Bribeche ben Khalifa ben Dho, bach chaouch de 1re classe, Tataouine; 38 ans de services civils et militaires.

Ali ben Mohamed ben Abderrahmane, bach chaouch de 1re classe, Kébili; 36 ans de services civils et militaires.

Mostefa ben Mabrouk ben Amor ben el Feguih, chaouch de 2e classe, Tataouine; 36 ans de services civils et militaires.

M'Hamed ben Salah ben Mohamed, khodja principal, Kébili; 35 ans de services civils et militaires.

Sadok ben Chibani ben Messaoud Souid, ex-cavalier guide de 1re classe, Zarzis; 35 ans de services civils et militaires.

Mohamed ben Salah ben Ahmed, cheik des Ababsa, Tataouine; 35 ans de services civils et militaires.

Abdallah ben Mohamed ben Said Mchiri, cheik des Ouled Debbab, Tataouine; 35 ans de services civils et militaires.

El Houché ben Mohamed ben Hadj Ali Douib, bach chaouch de 2e classe, Zarziz; 34 ans de services civils et militaires.

Naceur ben Mohamed ben Abdellatif, ex-chaouch de 1re classe, Tataouine; 33 ans de services civils et militaires.

Messaoud ben Mohamed ben Dho et Omrani, chaouch de 1re classe, Tataouine; 33 ans de services civils et militaires.

M'Hamed ben Belgacem ben Mabrouk Bousnina, cheik de Guernessa, Tataouine; 33 ans de services civils et militaires.

Said ben Ali ben Dho (Kahia-Matmata), 31 ans de services civils et militaires. A été cité.

Sadok ben Mohamed Essid, ex-cavalier guide de 3e classe, zarzis; 31 ans de services civils et militaires. A été blessé et cité.

M'Hamed ben Messaoud ben M'Hamed Bou Falgha, ex-cavalier guide de 1re classe, zarzis; 30 ans de services civils et militaires.

Ahmed ben Mohamed ben Ali Rehibi, ex-cavalier guide de 1re classe, zarzis, 29 ans de services civils et militaires.

Ahmed ben Saad ben Mohamed Boukhachem, ex-cavalier guide de 1re classe, Tataouine; 28 ans de services civils et militaires.

Mohamed ben Said ben Ahmed el Ghoumrasni, ex-cavalier guide de 1re classe, Tataouine; 26 ans de services civils et militaires.

Aoune ben Said ben Ahmed Anguer, ex-cavalier guide de 2e classe, Tataouine; 26 ans de services civils et militaires.

Services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Par arrêté en date du 30 juin 1950, est renouvelé pour une période d'un an, à compter du 1er mai 1950, le détachement auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme de M. Haeusser (Ernest), sous-chef de section administrative de 1re classe des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), en qualité de chef adjoint de service départemental.

TROUPES COLONIALES

Admission à l'honorariat

Par décision en date du 11 juillet 1950, les officiers de réserve des troupes coloniales dont les noms suivent sont admis à l'honorariat de leur grade à compter de la date de leur radiation des cadres (art. 23 de la loi du 8 janvier 1925):

Infanterie coloniale.

M. le lieutenant-colonel Journet (Emile-Julien-François).

MM. les chefs de bataillon:

Calmette (Louis-François-Arthur-Camille).
Chambris (Ernest-Marie-Armand).
Decary (Raymond).
Gauvin (Paul-André).
Le Bris (Jean-Marie).
Pordie (Elie-Carmélien).

MM. les capitaines:

Adam (Henri).
Barette (Camille-Jacques-Michel).
Boin (Georges).
Constant (Eugène).
Coppin (Jean-Alexandre-Louis).
Debette (Charles-Auguste-Eugène.
Labat (Guillaume-Antoine-Marie).
Meneault (Henri-Auguste-Marius).
Nicod (André-François-Léopold).
Perrin (Robert-Louis).
Roguet (Charley-Gaston-Robert).
Seiler (Charles-Hubert).
Thomas (Pierre-François-Joseph).
Tissot (Albin-Gabriel-Albert).

MM. les lieutenants:

Batardière (Camille-Benjamin-Louis-Marie).
Baudson (Roger-Emile-Edmond).
Benard (Jean-Maxime).
Bertier (Roger-Pierre).
Bohn (Henry-Eugène-Michel).
Bonneau (Jean).
Cabrol (Lucien-Louis).
Caldairou (André-Hippolyte).
Cameto (Albert-Jean).
Capretz (Paul-Henri).
Carnec (André-Joseph).
Chavin (Pierre-Maurice).
De Coataudon-Kerdu (Charles-Patrice).
De Laurens de Saint-Martin (Pierre-Amable-Marie).
Desse (Marcel-Joseph).
Dumas (François-Marie).
Fourre (Lionel-Pierre-Henri).
Giraudeau (Louis-Gerson).
Goust (Henri-René).
Gueguen (Jean-Marie).
Guiden (Jacques-Emile-Paul).
Guillebastre (Henri-Noël).
Kimatorongar.
Jarre (Charles-Louis-Maurice).
Lanselle (Georges-Frédéric).
Le Moullec (Olivier-Léon-Augustin).
Mills (Maurice-Eugène-Gaston).
Molins (Martin-Louis-Paul).
Morel (Paul-Nicolas).
Mouret (René).
Nogue (Jean-Marie-Henri).
Oules (Jacques-Georges).
Porte (Louis-Michel).
Raymonenq (Léon-Joseph).
Sahaidjian (Albert-Arthur-Vahé).
Tanneau (Alphonse).
Touhladjian (Léon-Joseph).
Sommier (Francis-Joseph).
Valli (Dominique).
Vial-Voiron (Victor-Félix-Joseph).
Vignes (René-Charles-Simon).
Vives (Albert).

MM. les sous-lieutenants:

Duble (Prosper).
Lacour (Henri).

Artillerie coloniale.

M. le colonel Cabrol (Fernand-Marius-Louis).

MM. les capitaines:

Bachelin (Maurice-Fernand).
Bernus (Joseph-Pierre).
Chollet (Raoul).

MM. les lieutenants:

Beauvais (Ernest-François-Joseph).
Cresson (Charles-Jules-Jean).
Dervin (Paul-Gustave-Victor).
Dubois (Marie-Pierre-Roger).
Giraud (Roger-Marcel).
Guillot de Suduiraut (René-Raoul-Marie).
Heimpeter (Roger-Abel).
Perraud (Charley-Adrien).
Rachail (Alphonse).
Schmitt (Quirin-Jean-Xavier).
Tremesaygues (Jacques-François-Jean-Gaston).

Service de santé des troupes coloniales.

MM. les médecins capitaines:

Bourgin (Pierre-Claude-Joseph).
Massias (Charles-Pierre-Alfred).

M. le médecin sous-lieutenant Lodéon (Paul-Dorval).

Médaille d'honneur du service de santé militaire.

Par décision en date du 10 juillet 1950, en application des dispositions du décret du 27 juin 1931, la médaille d'honneur du service de santé militaire a été décernée aux personnes ci-après:

Médaille d'or (à titre posthume).

M. Chaillot (François-Antoine-Léon), vétérinaire général, ex-sous-directeur du service vétérinaire.

M. Jeanbrau (Emile-Alexis), médecin colonel honoraire, professeur honoraire à la faculté de médecine de Montpellier.

Médaille de vermeil.

M. le général brigadier médecin chirurgien Ignacio Landero Ramirez, directeur du service de santé de l'armée mexicaine, président du XII[e] congrès international de médecine et de pharmacie militaires.

M. le général brigadier médecin chirurgien Dimitrio Mayoral Pardo, sous-directeur du service de santé de l'armée mexicaine, vice-président du congrès.

M. le général brigadier médecin chirurgien Francisco Castillo Najera, du service de santé de l'armée mexicaine, vice-président honoraire du congrès.

M. le Rear Admiral Joel T Boone, Medical Corps de l'U.S.N., président de l'association des médecins militaires des Etats-Unis d'Amérique.

Médaille d'argent.

M. Jude (André-Louis), médecin colonial, section technique du service de santé.

M. Boyrie (Jean-Louis-Pierre), médecin colonel, sous-directeur du service de santé des troupes d'occupation en Allemagne.

M. Blanc (Pierre-Eugène-Marie), médecin colonel, 9[e] région, région militaire.

M. Leblais (Alcime-Marie-Gabriel), médecin colonel, médecin chef de l'hôpital militaire Baudens à Oran.

M. Triquigneaux (Henri-Louis-Marie), colonel, directeur de l'établissement de réserve générale de matériel de Meknès.

M. Guiter (André-Philippe), médecin colonel, sous-directeur du service de santé de la 5[e] région militaire.

Mme Bienaymé (Marie-Emilie), en religion sœur Angèle, 1[re] région militaire.

M. Gernez (Charles-Jules-Emile), médecin lieutenant-colonel de réserve, directeur de l'institut Pasteur de Lille, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.

M. le colonel médecin chirurgien Guillermo Suarez Torres, du service de santé de l'armée mexicaine, secrétaire général du congrès.

M. le colonel médecin Gabriel Arias Y Guerra, chef du service de santé de l'armée cubaine.

M. le colonel médecin Henri-P.-L.-M. Glorieux, de l'armée belge.

Médaille de bronze.

M. Douville (Gustave), capitaine d'administration de réserve du service de santé, 1[re] région militaire.

Mlle Debeausse (Berthe-Blanche-Clotilde), dame de la Croix-Rouge française, 1[re] région militaire.

M. Chambelland (Jules), agent administratif à la direction du service de santé de la 1[re] région militaire.

M. Fénelon (Alexandre), commis administratif de 1[re] classe, direction du service de santé de la 1[re] région militaire.

Mme Vignoly (Antoinette-Pauline-Fernande), née Vatan, agent administration, 1[re] région militaire.

Mme Grauet, née Leroux (Marthe-Mathilde), ouvrière, 1[re] région militaire.

Mme Martin (Marthe-Marie), ouvrière spécialisée, 1[re] région militaire.

M. Morin (Marcel-Pierre), adjudant-chef, 1[re] section d'infirmiers militaires.

M. Lapeyre (Joseph-Jean-Marie), dentiste capitaine de réserve, 2[e] région militaire.

M. Lafargue (Gaston), chirurgien dentiste, 2[e] région militaire.

Mlle Abrand (Jeanne-Marie-Magdeleine), infirmière principale de 1[re] classe des hôpitaux militaires, 3[e] région militaire.

Mme Le Page (Marie-Joséphine), en religion sœur Marie du Saint-Sacrement, 3[e] région militaire.

Mme Le Vu (Mathurine), en religion sœur Fidèle-Marie, 3[e] région militaire.

M. Balsan (Emile), chirurgien dentiste conventionné, 5[e] région militaire.

M. Calvet (Jean), médecin commandant de réserve, 5[e] région militaire, doyen honoraire de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse.

Mme Forget, née Stiegelmann (Suzanne-Emma), infirmière de la Croix-Rouge, 6[e] région militaire.

M. Pierrot (Marc-Jules), adjudant-chef, 6[e] section d'infirmiers militaires.

M. Bianchini (Jean-Baptiste), agent administratif à la direction du service de santé de la 9[e] région militaire.

Mme Covillot, née Domergue (Lucie-Cladie), infirmière principale de 1[re] classe des hôpitaux militaires, 10[e] région militaire.

M. Guastavino (Antoine), commis administratif de 1[re] classe, 10[e] région militaire.

Mlle Laurent (Camille-Esther), infirmière principale de 2[e] classe des hôpitaux militaires, 10[e] région militaire.

Mme Lafaye, née Mourier (Léonie-Elisabeth), infirmière principale de 2[e] classe des hôpitaux militaires, 10[e] région militaire.

M. Tramzal (André-Alfred), adjudant-chef de la 11[e] section d'infirmiers militaires.

M. Couchaux (Maurice-Guy-Bernard), manipulateur radiographe à l'hôpital militaire de Meknès.

M. Vrignaud (Louis-Constant-Ernest-Gabriel), agent administratif, hôpital militaire de Meknès.

Mme Guedon, née Beau (Pauline-Marie), agent administratif, hôpital militaire de Casablanca.

M. Ben Aïssa ben Abdallah Bou Amar, ouvrier, hôpital militaire de Taza (Maroc).

M. Robert (Gabriel), masseur kinésithérapeute, hôpital militaire Louis-Vaillard à Tunis.

M. Roy (Alexandre), vice-président de la Croix-Rouge française en Tunisie.

Mlle Rousseau (Gabrielle-Marie-Louise-Antoinette), infirmière principale de 1[re] classe des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce.

M. Delaire (Louis-Auguste), buandier machiniste, hôpital militaire d'instruction Percy à Clamart.

Mme Nigot, née Doray (Louise-Marie-Henriette), masseuse kinésithérapeute à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce.

M. Leclet (Charles-Louis), adjudant-chef, du petit état-major de l'école du service de santé militaire.

Mlle Troutot (Georgette-Marie-Solange), infirmière principale des hôpitaux militaires, hôpital militaire d'instruction Desgenettes, à Lyon.

M. Cabut (Henri), agent secondaire, chef surveillant à l'école du service de santé militaire, à Lyon.

Mme Weiss, née Cleman (Marguerite-Marie), veilleuse de nuit à l'hôpital militaire d'instruction Desgenettes, à Lyon.

M. Neri (Joseph-Marie), agent secondaire à l'école du service de santé militaire, à Lyon.

Mlle Delplanque (Germaine-Antoinette), sténodactylographe, direction centrale des services de santé des armées.

M. Bariton (Antoine), agent administratif à la direction centrale des services de santé des armées.

M. Dabin (Frédéric), ouvrier peintre de 1[re] catégorie au magasin central du service de santé de Châteauroux.

M. Lacourarie (François), manutentionnaire à l'annexe de Limoges du magasin central du service de santé de Châteauroux.

Mme Blin (Germaine), ouvrière thermométriste à la pharmacie centrale de l'armée.

M. Bens (Maurice), électricien monteur spécialiste en électricité médicale, établissement central d'électro-radiologie, à Malakoff.

M. Barnier (Jean), préparateur en pharmacie au laboratoire central d'études et de recherches du service de santé militaire.

M. Le Melletier (Jean), médecin capitaine de réserve, phtisiologue consultant des sanatoria de l'armée d'occupation en Allemagne.

M. Lahorgue (Victor), lieutenant d'infanterie, instructeur au centre d'instruction du service de santé, à Wildbad.

M. Zora (Edmond-Louis), adjudant-chef, 661[e] section d'infirmiers militaires (Autriche).

M. Franceschetti (André-Joachim), adjudant-chef de la section mixte d'infirmiers militaires des troupes coloniales, forces terrestres d'Extrême-Orient.

M. Triponel (Joseph), adjudant-chef de la section mixte d'infirmiers militaires des troupes coloniales, forces terrestres d'Extrême-Orient.

Mlle Coletti (Ginette), infirmière P. F. A. T., forces terrestres d'Extrême-Orient.

Mme de Grells (Marie-Louise-Colette), infirmière P. F. A. T., forces terrestres d'Extrême-Orient.

Mme Fourneau (Marguerite), infirmière P. F. A. T., forces terrestres d'Extrême-Orient.

Mme Soler, née Andersen (Suzanne), infirmière principale de 2[e] classe des hôpitaux militaires, forces terrestres d'Extrême-Orient.

M. Chareyre-Mejan (Louis-Victor-Joseph), employé civil à l'hôpital militaire 294, à Fréjus.

M. le docteur Efrain Marrero, du service de santé de la marine cubaine.

M. le docteur Georges Decharneux, secrétaire général permanent du comité interallié des officiers médecins de réserve.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Le cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques est ainsi constitué:

Directeur du cabinet.

M. Vacher Desvernais (Jean), inspecteur des finances.

Conseillers techniques.

M. Lhebrard (Henri), chef du service de l'inspection à la caisse nationale des marchés de l'Etat.

M. Mancel-Bize (André), conseiller référendaire à la cour des comptes.

M. Riedinger (Pierre), inspecteur au Crédit national.

Chef de cabinet.

M. Gounult (Jacques), docteur en droit.

Chefs adjoints.

M. de Villaines (Charles), auditeur à la cour des comptes

Mme Renée Djabri.

Attachés de cabinet.

M. Tromelin (Robert), chargé des liaisons parlementaires.

M. Guichard (Alain), attaché de presse.

M. Davoust (André), licencié en droit, chef du secrétariat particulier.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 13 juillet 1950.

Fait à Paris, le 13 juillet 1950.

ROBERT BURON.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 13 juillet 1950 et l'arrêté de la même date relatifs aux attributions du secrétaire d'Etat aux affaires économiques;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1950 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Arrête:

Art. 1er. — En cas d'empêchement de M. Vacher Desvernais, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques, M. Gounault, chef de cabinet, est habilité à signer les actes, arrêtés et décisions pour lesquels le directeur du cabinet a reçu délégation générale et permanente par l'arrêté du 3 juillet 1950.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 13 juillet 1950, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1950.

ROBERT BURON.

Conditions du payement en obligations Charbonnages de France des indemnités dues aux titulaires de redevances tréfoncières visées à l'article 37 de la loi du 17 mai 1946.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget,

Vu les articles 15 et 37 de la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifiée par la loi n° 48-1505 du 23 août 1948;

Vu le décret n° 47-1747 du 4 septembre 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 17 mai 1946 et fixant les modalités du calcul de l'indemnité allouée aux titulaires de redevances tréfoncières, modifié par le décret n° 49-623 du 2 mai 1949, et notamment ses articles 7 et 8;

Vu le décret n° 48-1795 du 26 novembre 1948 portant création de la caisse nationale de l'énergie;

Vu l'arrêté du 9 octobre 1948 fixant les caractéristiques des obligations à émettre par les Charbonnages de France en règlement des indemnités dues aux actionnaires et ayants droit des entreprises houillères nationalisées.

Arrêtent:

Art. 1er. — La liste de répartition de l'indemnité globale entre les titulaires de redevances tréfoncières, arrêtée par la commission d'indemnisation tréfoncière du bassin de la Loire conformément aux dispositions du décret n° 47-1717 du 4 septembre 1947, mentionnera, le cas échéant, en sus du nom de chaque titulaire de redevance, les nom et qualité du mandataire, représentant légal, judiciaire ou statutaire dont il aura été fait mention dans la déclaration adressée au président de la commission en application de l'article 4 du décret précité ou qui auront été communiqués en temps utile à la commission.

Art. 2. — Dès sa publication, la liste de répartition sera notifiée aux Charbonnages de France par les soins du préfet de la Loire, qui adressera en même temps à chaque intéressé notification du montant de l'indemnité lui revenant en lui demandant d'indiquer, le cas échéant, le nom du mandataire appelé à recevoir pour son compte les obligations indemnitaires.

Art. 3. — La remise des obligations des Charbonnages de France et le payement des intérêts échus seront faits à chaque titulaire de redevances tréfoncières sur justification de son identité ou, sur justification de son identité et de ses pouvoirs, à son mandataire, représentant légal, judiciaire ou statutaire, conformément aux conditions d'attribution fixées au titre II de l'arrêté du 9 octobre 1948 et suivant les modalités qui seront arrêtées conjointement par les Charbonnages de France et la caisse nationale de l'énergie.

Art. 4. — Les obligations seront délivrées coupon n° 1 (échéance 1er mai 1950) attaché contre remise de la décision de notification individuelle. Cet échange débutera au plus tard dans un délai de deux mois à dater de la notification aux Charbonnages de France visée par l'article 1er ci-dessus.

Les intérêts échus antérieurement à la date de jouissance ci-dessus seront payés au moment de la remise.

Cette remise et ce payement seront effectués aux guichets de la caisse nationale de l'énergie et, le cas échéant, d'une ou plusieurs banques désignées par elle.

Art. 5. — L'arrêté du 9 octobre 1948 fixant les caractéristiques des obligations à émettre par les Charbonnages de France en règlement des indemnités dues aux actionnaires ou ayants droit des entreprises houillères nationalisées est applicable à la délivrance des obligations aux propriétaires tréfonciers dans toutes celles de ses dispositions qui ne sont pas contraires au présent arrêté.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Contributions directes et cadastres.

Par arrêté du 30 juin 1950, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en vue de lui permettre de continuer à exercer des fonctions administratives à la délégation départementale des Côtes-du-Nord, de M. Braban (Louis-Guillaume-Marie), agent de 1re classe du cadre complémentaire de bureau du cadastre.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er juillet 1950.

Par arrêté du 30 juin 1950, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, en vue d'exercer des fonctions au Cameroun, de M. Penven (Louis-Hervé-René), inspecteur adjoint de 2e classe des contributions directes, au contrôle de Sanvic (Seine-Inférieure).

Le présent arrêté a effet à compter du jour de l'embarquement de l'intéressé.

Contributions indirectes.

Par arrêté du 30 juin 1950, est autorisée, pour une période de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (résidence générale de France en Tunisie) de M. Boinnard (Léon-Jacques-François), administrateur civil de 1re classe des services centraux des administrations financières.

Le présent arrêté aura effet à compter du jour de l'embarquement de l'intéressé.

Enregistrement.

Par arrêté du 30 juin 1950, est autorisée, pour une période de cinq ans, la mise en service détaché auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, de M. Donnadon (Jean-Pierre-Joseph), administrateur de 3e classe des services centraux des administrations financières.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er mars 1950.

Par arrêté du 30 juin 1950, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour servir au Maroc, de M. Gras (Georges-Antonin), inspecteur receveur adjoint de 3e classe de l'enregistrement à Saint-Romain (Seine-Inférieure).

Le présent arrêté aura effet à compter du jour de l'embarquement de l'intéressé.

Percepteurs.

Par arrêté en date du 11 juillet 1950, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès de l'agence comptable de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale, pour exercer les fonctions de chef de comptabilité, de M. Kaigre (Léon-René), percepteur de 1re classe, 1er échelon, à Diemeringen (Bas-Rhin).

Le présent arrêté aura son effet à compter du jour où l'intéressé prendra possession de ses nouvelles fonctions.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté en date du 11 juillet 1950, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché, auprès de la Caisse nationale des marchés de l'Etat, de M. Duhamel (Maxime), chef de service du Trésor de 1re classe, 1er échelon.

Le présent arrêté a effet à compter du 22 mai 1950.

Par arrêté en date du 11 juillet 1950, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché, auprès de l'agence comptable de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale, pour exercer les fonctions de fondé de pouvoir, de M. Menu (Gabriel), chef de service de 2e classe, 2e échelon, du Trésor, à la trésorerie générale de l'Oise.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er mai 1950.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 50-845 du 11 juillet 1950 relatif au nombre de postes et de bourses mis au concours pour les sessions 1950 du professorat et du diplôme de maitre d'éducation physique et sportive.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu l'article 14 de la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948;

Vu le décret n° 45-438 du 17 mars 1945, modifié par les décrets du 1er juillet 1947 et du 19 juillet 1948;

Vu le décret n° 45-437 du 17 mars 1945 modifié par les décrets du 17 octobre 1945 et du 1er juillet 1947;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1946 relatif aux mesures spéciales prises en faveur des candidats victimes de la guerre;

Vu le décret du 21 avril 1950, portant autorisation d'ouverture des sessions 1950, du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive et du diplôme de maitre d'éducation physique et sportive,

Décrète:

Art. 1er. — Le nombre des postes de professeurs d'éducation physique et sportive, mis au concours en 1950, est de 80 pour les candidats et les candidates.

Art. 2. — Le nombre de postes de maîtres d'éducation physique et sportive, mis au concours en 1950, est de 60 pour les candidats et les candidates.

Art. 3. — Le nombre de bourses mis au concours en 1950 est de:

Pour les écoles normales supérieures d'éducation physique et sportive: 50 pour les candidats; 40 pour les candidates.

Pour les écoles normales d'éducation physique et sportive: 22 pour les candidats, 18 pour les candidates.

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre d'Etat, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MORICE.

Le ministre d'Etat, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
PAUL GIACOBBI.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Décret n° 50-846 du 11 juillet 1950 attribuant à un inspecteur général des bibliothèques une indemnité pour charges afférentes aux fonctions de chef de service à la sous-commission des livres de la commission de récupération artistique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre d'Etat, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'éducation nationale et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires et aménagement des pensions civiles et militaires;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. André Masson, inspecteur général des bibliothèques, est nommé chef de service à la sous-commission des livres de la commission de récupération artistique.

Art. 2. — Il pourra être attribué à M. André Masson une indemnité forfaitaire d'un montant de 83.000 F destinée à rémunérer les charges supplémentaires qu'il a assumées en qualité de chef de service de la sous-commission des livres de la commission de récupération artistique, pendant la période comprise entre le 1er mars et le 31 décembre 1949.

Art. 3. — Le ministre d'Etat, le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter de la date d'entrée en fonction de l'intéressé à la sous-commission des livres de la commission de récupération artistique.

Fait à Paris, le 11 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MORICE.

Le ministre d'Etat, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
PAUL GIACOBBI.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret du 11 juillet 1950 portant transformation du collège moderne et technique municipal d'Aire-sur-Adour en collège national.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi du 26 juillet 1919, relative à l'organisation de l'enseignement technique, industriel et commercial;

Vu la loi de finances n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Le collège moderne et technique municipal de garçons d'Aire-sur-Adour est transformé en collège national.

Art. 2. — Les règles d'administration et de comptabilité fixées par le décret du 21 décembre 1921 et les textes subséquents sont applicables au collège d'Aire-sur-Adour.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet du 1er janvier 1950 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MORICE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Création de certificats d'aptitude professionnelle dans divers départements.

Par arrêté du 23 juin 1950, il a été créé dans le département des Alpes-Maritimes un certificat d'aptitude professionnelle d'aide hôtelière.

Par arrêté du 26 juin 1950, il a été créé dans le département de la Somme cinq certificats d'aptitude professionnelle de peintre décorateur, peintre en lettres et enseignes, potier céramiste, commis d'architecte, sculpteur de pierre, sculpteur sur bois.

Par arrêté du 26 juin 1950, il a été créé dans le département du Puy-de-Dôme un certificat d'aptitude professionnelle de menuisier en voitures.

Par arrêté du 27 juin 1950, il a été créé dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, deux certificats d'aptitude professionnelle de commis droguiste et d'aide chimiste.

Par arrêté du 27 juin 1950, il a été créé dans le département d'Ille-et-Vilaine un certificat d'aptitude professionnelle de boucher charcutier.

Par arrêté du 27 juin 1950, il a été créé dans le département d'Ille-et-Vilaine un certificat d'aptitude professionnelle d'horloger.

Bibliothèque nationale.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Cordollani (Alfred), bibliothécaire de 4e classe de la Bibliothèque nationale, est détaché pour une période de dix mois, du 1er novembre 1949 au 1er septembre 1950, en qualité de membre de l'école des hautes études hispaniques, à Madrid.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Thibault (Charles), chef de travaux à la faculté des sciences de Paris, est placé en position de détachement et mis, à compter du 1er janvier 1950 et pour une période de deux ans, à la disposition du ministre de l'agriculture en qualité de chef de laboratoire de physiologie des vertébrés à l'institut national de la recherche agronomique.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Colombani, maître de conférences à la faculté des sciences de Dijon, est placé en position de détachement et mis à la disposition de la direction de l'enseignement technique en qualité de chef de service au laboratoire d'essais du conservatoire national des arts et métiers, à compter du 1er février 1950 et pour une période de cinq ans.

Par arrêté en date du 30 juin 1950, M. Denisse (Jean), professeur agrégé de physique, est mis à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période allant du 1er janvier 1946 au 30 septembre 1950, en vue d'exercer les fonctions de chercheur.

Enseignement du second degré.

Par arrêté en date du 30 juin 1950, M. Chattelun (Lucien), inspecteur de l'académie de Paris, est maintenu à la disposition du recteur de l'académie de Paris pour une période de cinq ans; à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de directeur du service central des examens du baccalauréat.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté en date du 30 juin 1950, M. Meyer (René), instituteur de 1re classe du département du Haut-Rhin, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en qualité d'attaché intérimaire du consulat à Bâle.

Par arrêté en date du 30 juin 1950, Mme Bravey, née Casimir (Marcelle), institutrice de 2e classe du département de l'Ardèche, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 17 avril 1950, à la disposition du ministre de la santé publique pour exercer ses fonctions à l'association régionale de sauvegarde de l'enfance d'Orléans.

Par arrêté en date du 30 juin 1950, Mme Dousset, née Arribat (Jacqueline), institutrice de 4e classe du département de la Seine, est mise, pour une durée allant du 1er septembre 1948 au 31 janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté en date du 30 juin 1950, Mme Marquis, née Boudry (Marie), institutrice de 6e classe du département du Var, est mise pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 1949, à la disposition du directeur général de l'assistance publique à Paris, pour exercer ses fonctions d'institutrice à l'hôpital marin de San Salvador.

Enseignement technique.

Par arrêté en date du 30 juin 1950, M. Martin (Jacques), professeur technique adjoint à l'école professionnelle d'Abidjan (cadre normal, 2e catégorie), est intégré dans le cadre des professeurs techniques adjoints de collèges techniques à compter rétroactivement du 1er janvier 1946. A cette date M. Martin est rangé dans la 4e classe de son emploi, avec 3 ans 1 mois 26 jours d'ancienneté dans la classe.

M. Martin est promu d'office à la 3e classe de son emploi à compter du 1er janvier 1948.

M. Martin (Jacques), professeur technique adjoint de collèges techniques (cadre normal, 3e catégorie, 4e classe), est placé en service détaché auprès de M. le ministre de la France d'outre-mer en vue d'exercer ses fonctions à l'école professionnelle d'Abidjan, pour une période maximum de cinq années à compter du 1er janvier 1946.

Par arrêté en date du 30 juin 1950, Mme Fourty, chargée d'enseignement de collège technique, 1er échelon, est placée en service détaché et mise à la disposition de l'inspecteur principal de l'enseignement technique pour l'académie d'Aix en vue d'exercer ses fonctions dans un centre d'apprentissage pour une période de cinq années à compter du 1er octobre 1949.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 50-847 du 11 juillet 1950 modifiant le décret n° 48-949 du 4 juin 1948 portant règlement d'administration publique, relatif à la situation des ouvriers temporaires professionnels ou spécialisés de l'institut géographique national.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 21 mars 1928 portant réforme des régimes de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat, et notamment son article 1er;

Vu le décret du 8 avril 1941 relatif au fonctionnement de l'institut géographique national portant statut de son personnel, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 48-949 du 4 juin 1948 portant règlement d'administration publique relatif à la situation des ouvriers de l'institut géographique nationale;

Le conseil d'Etat entendu,

(*Supplément.* — Fin.)

Décrète:

Art. 1er. — Les deuxième et troisième alinéas de l'article 1er du décret n° 48-949, du 4 juin 1948, qui ont complété l'article 90 du décret n° 1536, du 8 avril 1941, relatif au fonctionnement de l'institut géographique national sont abrogés et remplacés par les suivants:

« Toutefois, les ouvriers professionnels ou spécialisés de l'institut géographique national dont les emplois répondent à des besoins permanents du service, pourront être affiliés à la loi du 21 mars 1928 sur les pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat, dès lors qu'ils compteront cinq ans de services civils continus à l'institut géographique national et qu'ils auront vingt-cinq ans d'âge au moins et quarante ans au plus. Cette dernière limite d'âge pourra être majorée d'un temps égal à celui des services militaires et de guerre accomplis par les intéressés.

« A titre transitoire et pendant une durée de deux ans à dater de la publication du présent décret, ceux qui auront dépassé quarante ans d'âge pourront être affiliés à la loi du 21 mars 1928 dès lors qu'ils réuniront cinq ans de services civils continus à l'institut géographique national. »

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Décret du 11 juillet 1950 relatif au fonds de réserve du centre national du tourisme.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 48-1525 du 29 septembre 1942 portant création d'un centre national du tourisme;

Vu le décret n° 49-307 du 7 mars 1949 portant approbation des statuts dudit centre;

Vu l'avis du contrôleur financier en date du 23 juin 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Le fonds de réserve du centre national du tourisme peut être placé, à concurrence des deux tiers de son montant, en valeurs émises par la caisse nationale de l'énergie, les Charbonnages de France ou l'Electricité de France.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret du 11 juillet 1950 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Par décret en date du 11 juillet 1950, M. Bonneau (Raoul), ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées (cadre latéral), ingénieur en chef adjoint à Vannes, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, en application de l'article 6 (§ 1) de la loi du 20 août 1948, de l'article 21 de la loi du 8 août 1947 et de l'article 4 de la loi du 18 août 1936.

62 ans d'âge, 37 ans de services.

Ces dispositions prennent effet au 6 août 1950.

La cessation des fonctions de l'intéressé est fixée à la même date.

Ouverture de l'aérodrome de Royan-Médis (Charente-Maritime) à la circulation aérienne publique.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 31 mai 1924 relative à la navigation aérienne;

Vu l'arrêté du 6 février 1947 modifié par l'arrêté du 28 février 1948 relatif à l'ouverture des aérodromes publics et à l'agrément des aérodromes privés;

Vu l'avis du ministre de l'intérieur en date du 19 mai 1950,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 6 février 1947 sont abrogées en ce qui concerne l'aérodrome de Royan-Médis (Charente-Maritime), classé par cet arrêté dans la liste 3 B des aérodromes publics fermés provisoirement à la circulation aérienne publique.

Art. 2. — A dater de la publication du présent arrêté, cet aérodrome, tel qu'il est défini par la notice technique jointe, est inscrit sur la liste 2 B de l'arrêté du 6 février 1947 des aérodromes publics ouverts à la circulation aérienne publique pour tous avions lents.

Art. 3. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juin 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
DÉSIRÉ ARNAUD.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 30 juin 1950, M. Guenée (Ernest), ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme pour être chargé de fonction de délégué départemental, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1950.

Par arrêté en date du 30 juin 1950, M. Drillien (Charles), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 3e classe (ponts et chaussées), en service détaché auprès de l'office du Niger, est maintenu dans la même situation pour la période du 16 juin 1947 au 31 juillet 1947 inclus, date à laquelle l'intéressé est réintégré pour ordre dans son cadre d'origine.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Institution d'une commission officielle de contrôle des semences de maïs.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 11 juin 1949 portant règlement d'administration pour l'application de la loi du 1er avril 1905 sur la répression des fraudes en ce qui concerne les semences;

Vu l'arrêté du 4 décembre 1949 relatif à la commercialisation des semences de céréales;

Après avis du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées;

Sur la proposition du directeur de la production agricole et de l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes,

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé une commission officielle de contrôle des semences de maïs (C. O. C. Maïs).

Art. 2. — La commission a notamment pour attribution:

1° De fixer les conditions d'admission au contrôle et de statuer sur les demandes d'admission;

2° D'établir le règlement technique du contrôle;

3° De délimiter les zones de multiplication des différents types de maïs;

4° De donner aux contrôleurs les instructions techniques auxquelles ils doivent se conformer;

5° De vérifier l'observation de ces instructions et l'exécution du contrôle; d'accepter ou de refuser les cultures en fin de contrôle sur proposition des contrôleurs et de fixer les conditions techniques de livraison, de conditionnement et de conservation des semences.

Art. 3. — Les modalités et les détails d'application de ces dispositions sont fixés par le règlement technique élaboré par la commission, après avis du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées et homologué par le ministre de l'agriculture.

Art. 4. — La commission officielle de contrôle est composée de:

Douze membres titulaires avec voix délibérative choisis parmi les fonctionnaires en activité ou à l'honorariat.

Sept membres titulaires avec voix consultative, représentant des organismes professionnels intéressés.

Trois membres suppléants choisis parmi des fonctionnaires en activité.

Le président est un fonctionnaire en activité de service ou d'honorariat ayant grade d'inspecteur général de l'agriculture et désigné par le ministre de l'agriculture.

Le secrétariat est assuré par le bureau technique compétent de la direction de la production agricole.

Art. 5. — Les membres de la commission officielle de contrôle sont nommés par arrêté du ministre de l'agriculture pour une durée de trois ans. Leur mandat est renouvelable

Art. 6. — Des experts choisis en raison de leur compétence, ainsi que les ingénieurs en chef, directeurs des services agricoles des départements intéressés, pourront être appelés à siéger à la commission officielle de contrôle, à titre consultatif.

Art. 7. — L'administration du contrôle à tous les stades est confiée à la fédération nationale des producteurs de semences de maïs, chargée d'appliquer le règlement élaboré par la commission officielle de contrôle. Ce contrôle ne fait pas obstacle à celui susceptible d'être exercé par les agents de la répression des fraudes, notamment en ce qui concerne les semences commercialisées.

Art. 8. — Le directeur de la production agricole et l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 juin 1950.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Office national interprofessionnel des céréales.

Par arrêté en date du 30 juin 1950, le détachement auprès du ministère de l'agriculture (direction générale des eaux et forêts), en qualité de rédacteur principal, de Mlle Penache (Georgette), rédacteur principal, 3e échelon, à l'office national interprofessionnel des céréales, est renouvelé pour une période de six mois à compter du 1er février 1950.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 11 juillet 1950 approuvant la délibération du conseil général des îles Saint-Pierre et Miquelon n° 14-50 du 3 mars 1950 modifiant les droits d'octroi de mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 créant le conseil général des îles Saint-Pierre et Miquelon;

Vu la délibération n° 14-50 du 3 mars 1950 du conseil général des îles Saint-Pierre et Miquelon, modifiant les droits d'octroi de mer;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne les règles d'assiette, la délibération susvisée n° 14-50, du 3 mars 1950, du conseil général des îles Saint-Pierre et Miquelon, modifiant les droits d'octroi de mer.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* des îles Saint-Pierre et Miquelon et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 11 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 11 juillet 1950 portant approbation de l'arrêté n° 39/HC, en date du 20 mai 1950, du haut commissaire de la République dans l'océan Pacifique et aux Nouvelles-Hébrides, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget spécial des Nouvelles-Hébrides (chapitre X, exercice 1949).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies;

Vu le décret du 4 avril 1950 portant approbation du budget spécial des Nouvelles-Hébrides pour l'exercice 1949;

Vu l'arrêté n° 39/HC, en date du 20 mai 1950, du haut commissaire de la République dans l'océan Pacifique et aux Nouvelles-Hébrides, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget spécial des Nouvelles-Hébrides (exercice 1949),

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé l'arrêté n° 39/HC, en date du 20 mai 1950, du haut commissaire de la République dans l'océan Pacifique et aux Nouvelles-Hébrides, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget spécial des Nouvelles-Hébrides (chapitre X, exercice 1949).

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 11 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 11 juillet 1950 portant approbation de l'arrêté n° 17-W, en date du 20 mai 1950, du haut commissaire de la République dans l'océan Pacifique et aux Nouvelles-Hébrides, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget des îles Wallis et Futuna (chapitre XI, exercice 1949).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies;

Vu le décret du 20 janvier 1950 portant approbation du budget spécial des îles Wallis et Futuna, exercice 1949;

Vu l'arrêté n° 17-W, en date du 20 mai 1950, du haut commissaire de la République dans l'océan Pacifique et aux Nouvelles-Hébrides, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget des îles Wallis et Futuna (chapitre XI, exercice 1949),

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé l'arrêté n° 17-W, en date du 20 mai 1950, du haut commissaire de la République dans l'océan Pacifique et aux Nouvelles-Hébrides, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget des îles Wallis et Futuna (chapitre XI, exercice 1949).

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 11 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 11 juillet 1950 admettant un administrateur des colonies à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Par décret en date du 11 juillet 1950, M. Kleindienst (Louis-Georges), administrateur de 2e classe des colonies, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, en application des dispositions de l'article 6 (§ III), troisième alinéa, de la loi du 20 septembre 1948, pour compter du 18 août 1950, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Revalorisation du fonds de roulement du réseau des chemins de fer et du wharf du Togo.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, spécialement l'article 267;

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 1923 portant création d'un fonds de roulement pour le service des voies de pénétration et du wharf du Togo, modifié par ceux des 22 février 1926, 7 mars 1928, 29 juillet 1938, 28 mai 1942, 14 février 1946 et les arrêtés généraux nos 4534 du 22 décembre 1942 et 1171 du 22 mars 1943;

Vu l'arrêté interministériel du 8 mai 1948 portant à 20 millions la dotation du fonds de roulement du C. F. T.;

Vu le décret n° 46-2378 du 25 otobre 1946 portant création d'une assemblée représentative du Togo et l'avis favorable émis par cette assemblée dans sa séance du 15 avril 1950;

Sur la proposition du commissaire de la République au Togo,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté interministériel du 8 mai 1948 sont abrogées et remplacées par les suivantes.

Art. 2. — La dotation du fonds de roulement du réseau des chemins de fer du Togo est fixée à 35 millions de francs.

Art. 3. — La somme de 15 millions de francs nécessaire à l'augmentation de la dotation du fonds de roulement sera avancée sur ses ressources par le territoire.

Art. 4. — Le commissaire de la République au Togo est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* du Togo et au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 22 juin 1950.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
LOUIS-PAUL AUJOULAT.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Plafond du fonds de renouvellement du chemin de fer et du wharf du Togo.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, spécialement l'article 267;

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 1923 portant création d'un fonds de roulement pour le service des voies de pénétration et du wharf du Togo, modifié par ceux des 22 février 1926, 7 mars 1928, 29 juillet 1938, 28 mai 1942, 14 février 1946 et les arrêtés généraux nos 1531 du 22 décembre 1942 et 1171 du 22 mars 1943;

Vu l'arrêté interministériel du 14 février 1946 fixant la dotation maxima du fonds de renouvellement du C. F. T.;

Sur la proposition du commissaire de la République au Togo,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté interministériel du 14 février 1946 sont abrogées et remplacées par les suivantes.

Art. 2. — La dotation maxima du fonds de renouvellement du réseau des chemins de fer du Togo est fixée à 300 millions de francs.

Art. 3. — Le commissaire de la République au Togo est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* du Togo et au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 22 juin 1950.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
LOUIS-PAUL AUJOULAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Intégration d'un administrateur adjoint des services civils de l'Indochine dans le corps des inspecteurs du travail aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 février 1950, M. Goumain (Pierre-Gaston), administrateur adjoint de 4re classe des services civils de l'Indochine est intégré dans le corps des inspecteurs du travail aux colonies, en qualité d'inspecteur de 1re classe, pour compter du 25 décembre 1949.

L'intéressé conserve dans ce grade une ancienneté de 3 ans 11 mois 21 jours.

Liste des candidats autorisés à présenter la deuxième partie du concours professionnel « normal » pour l'accession au grade d'ingénieur principal des mines des colonies.

(Session 1950.)

Néant.

Liste des candidats autorisés à présenter la première partie de l'admission des concours pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des mines des colonies.

(Session 1950.)

A. — Concours direct pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des mines des colonies.

Néant.

B. — Concours professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des mines des colonies.

M. Fages (Maurice), centre de Tananarive.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Mussier (Marc), inspecteur adjoint des postes, télégraphes et téléphones, est détaché pour cinq ans, à compter du 1er septembre 1949, auprès de la Société financière de radiodiffusion pour exercer les fonctions de chef des services d'information et reportages de la station Radio-Monte-Carlo.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 12 juillet 1950, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après:

DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES

Société mutualiste des coopérateurs du Pays basque et de l'Adour, n° 64-638, à Biarritz, 1, rue Jean-Jaurès.

DÉPARTEMENT DES LANDES

La Fraternelle, n° 40-418, à Oeyreluy.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 12 juillet 1950, a été rapporté l'arrêté du 19 mai 1950 approuvant la fusion de la société mutualiste dite: Société mutualiste des personnels de police de la région de Toulouse, n° 31-611, à Toulouse, avec la société mutualiste dite: Société mutualiste de la police d'Etat et anciens de la police municipale de Toulouse, n° 31-352, à Toulouse.

Par le même arrêté a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société mutualiste de la police d'Etat et anciens de la police municipale de Toulouse, n° 31-352, à Toulouse, avec la société mutualiste dite: Société mutualiste des personnels de police de la région de Toulouse, n° 31-611, à Toulouse.

Contrôle général de la sécurité sociale.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. de Nayville, ancien contrôleur adjoint des assurances sociales, a été nommé contrôleur général honoraire de la sécurité sociale.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 50-848 du 17 juillet 1950 portant délégation d'attributions et de signature au secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. André Guillant, secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, exerce les attributions qui lui sont déléguées par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce.

Art. 2. — Il reçoit délégation du ministre de l'industrie et du commerce pour signer en son nom tous actes, arrêtés et décisions, dans les limites fixées par l'arrêté prévu à l'article 1er du présent décret.

Il contresigne les décrets concernant les mêmes attributions.

Art. 3. — Il peut lui-même déléguer sa signature dans les conditions prévues par le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature.

Art. 4. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juillet 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret en date du 17 juillet 1950 portant délégation d'attributions au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce,

Arrête:

Art. 1er. — Relèvent de l'autorité du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce:

La direction des industries mécaniques et électriques;
La direction des industries diverses et des textiles;
Le centre national de la cinématographie;
Le service de la propriété industrielle;
Le service juridique;
Le service de l'artisanat.

Les attributions transférées au ministre de l'industrie et du commerce en matière de ravitaillement par le décret n° 50-84 du 18 janvier 1950, ainsi que les services et organismes qui leur sont rattachés, à l'exception des attributions relevant de la compétence de la direction du commerce intérieur et de la direction des industries chimiques.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juillet 1950.

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Cabinet du ministre.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme:

Directeur du cabinet.

M. Bordaz (Robert), maître des requêtes au conseil d'Etat.

Conseillers techniques.

M. Pierard (André), maître des requêtes au conseil d'Etat.
M. Decelle (André), ingénieur des ponts et chaussées.

Chef de cabinet.

M. Goyard (Jean), inspecteur principal régional honoraire des contributions directes.

Chefs adjoints de cabinet.

Mlle Dissard (Françoise), docteur en droit.
M. Roux (Marcel), architecte urbaniste.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Laclotte (Huguette), chargée de mission au ministère des finances.

Attachés de cabinet.

M. Diricq (Maurice), licencié en droit (chargé des relations avec l'Assemblée nationale et des relations avec la presse).
M. Pillet (François), licencié en droit.
Mlle Hoog (Thérèse), journaliste.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1950.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Délégations de signature.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1950 portant nomination des membres du cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Bordaz (Robert), directeur du cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique en particulier à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 vendémiaire an VIII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat;

3° Des arrêtés de nomination des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Art. 2. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Goyard (Jean), chef de cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique en particulier à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 vendémiaire an VIII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1950.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par le décret n° 47-1058 du 12 juin 1947 et par le décret n° 49-357 du 16 mars 1949;

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Fouan (Marcel), conseiller d'Etat, directeur général de la coordination, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique, en particulier, à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 vendémiaire an VIII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants, ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat;

3° Des arrêtés de nomination des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à:

MM. Prothin (André), directeur général de l'aménagement du territoire;
Lehuerou-Kerisel (Jean), directeur de la construction;
Cadet (Roland), directeur des dommages de guerre,

à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite de leurs attributions et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Vallat (André), directeur de l'administration générale, à l'effet de, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme:

1° Signer toutes ordonnances de payement, de virement ou de délégation, tous avis d'ordonnance ainsi que tous ordres de recettes;

2° De signer:

a) Les arrêtés de nomination, de promotion et de mutation des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme ci-après désignés:

Pour l'administration centrale: titulaires jusqu'au grade de vérificateur inclus, temporaires jusqu'au grade de vérificateur compta-

ble inclus, techniciens temporaires: agent, agent principal, dessinateur, vérificateur technique, reviseur, reviseur principal, ingénieur, ingénieur principal, architecte de 3e classe, architecte de 2e classe, contractuels de 2e et 3e catégorie;

Pour les services extérieurs: titulaires jusqu'au grade de sous-chef de section inclus, temporaires jusqu'au grade de sous-chef de section inclus, techniciens temporaires: agent, agent principal, dessinateur, vérificateur technique, reviseur, reviseur principal, ingénieur, ingénieur principal, architecte de 3e classe, architecte de 2e classe, contractuels de 2e et 3e catégorie;

b) Les décisions relatives aux congés de maladie;

c) Les cartes d'identité des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

3° Signer toutes décisions autorisant le règlement, jusqu'à concurrence de 100.000 F, des dépenses résultant de la réparation des accidents survenus dans l'exercice des fonctions ou à l'occasion des fonctions aux agents titulaires, des accidents du travail survenus aux agents temporaires, contractuels, auxiliaires et aux démineurs et des dommages causés aux tiers engageant la responsabilité de l'administration;

4° Approuver les marchés de travaux ou de fournitures ainsi que les conventions de toute nature dans la limite d'un montant maximum de 10 millions de francs;

5° Signer toutes décisions autorisant l'attribution de secours jusqu'à concurrence de 20.000 F.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vallat, délégation permanente est donnée à M. Raynard (Emile), sous-directeur de la comptabilité, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, toutes ordonnances de payement, de virement ou de délégation, tous avis d'ordonnance ainsi que tous ordres de recettes.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 1950.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 juillet 1950: page 7126, 2e colonne, article 2, 4e ligne, au lieu de: « M. Lehuero-Kerisel », lire: « M. Lehuerou-Kerisel ».

Décret portant délégation de signature.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 juillet 1950: page 7126, 1re colonne, article 7, 3e alinéa, 3e ligne, au lieu de: « techniciens, temporaires », lire: « techniciens temporaires ».

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 11 juillet 1950 fixant les tarifs de la taxe de séjour dans la station de tourisme de Barcelonnette (Basses-Alpes).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi modifiée du 24 septembre 1919, portant création des stations hydrominérales, climatiques et de tourisme et établissant des taxes spéciales dans lesdites stations;

Vu le décret portant règlement d'administration publique du 4 mai 1920 modifié notamment par le décret du 30 mai 1923;

Vu la loi provisoirement applicable du 3 avril 1942;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 fixant les tarifs minimum et maximum de la taxe de séjour;

Vu le décret du 20 décembre 1928 qui a érigé la ville de Barcelonnette (Basses-Alpes) en station de tourisme et a institué dans cette station une chambre d'industrie touristique;

Vu les décrets du 10 septembre 1930 et du 13 novembre 1936 qui ont autorisé la perception de la taxe de séjour dans la commune de Barcelonnette (Basses-Alpes); et fixé les tarifs de cette taxe;

Vu les délibérations en date des 6 décembre 1948 et 10 mars 1950 du conseil municipal de Barcelonnette;

Vu la délibération de la chambre d'industrie touristique en date du 23 novembre 1948;

Vu le procès-verbal d'enquête, ensemble l'avis du commissaire enquêteur en date du 30 décembre 1948;

Vu l'avis du comité consultatif du tourisme en date du 29 décembre 1949;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Jusqu'au 31 décembre 1954 la perception dans la station de tourisme de Barcelonnette (Basses-Alpes) de la taxe de séjour aura lieu toute l'année conformément aux tarifs suivants:

Hôtels et meublés de 2e catégorie, 8 F par personne et par jour;
Hôtels et meublés de 3e catégorie, 6 F par personne et par jour;
Hôtels et meublés de 4e catégorie, 4 F par personne et par jour.

Ces tarifs ne comprennent pas la taxe additionnelle.

La taxe est due à partir du jour de l'arrivée: la durée de perception est au maximum de vingt-huit jours.

Art. 2. — Les voyageurs et représentants de commerce porteurs de la carte d'identité professionnelle instituée par la loi du 8 octobre 1919 ne sont pas passibles de la taxe pendant la durée du séjour qu'ils feront dans la station pour les besoins exclusifs de leur profession.

Art. 3. — Les enfants de moins de 7 ans bénéficieront d'une réduction de 90 p. 100 du montant de la taxe.

Les membres des familles nombreuses, porteurs de la carte d'identité qui leur est délivré en vertu de la loi du 24 septembre 1919, bénéficieront des mêmes réductions que celles prévues par ladite loi pour les prix des transports sur les chemins de fer d'intérêt général, c'est-à-dire:

30 p. 100: 3 enfants; 40 p. 100: 4 enfants; 50 p. 100: 5 enfants; 75 p. 100: 6 enfants.

Art. 4. — Le produit de la taxe de séjour sera employé à couvrir les dépenses de travaux prévus par l'article 10 de la loi du 24 septembre 1919.

Les frais de fonctionnement de la chambre d'industrie touristique seront prélevés sur les ressources générales du budget communal, et, à défaut, sur le produit de la taxe.

Art. 5. — Conformément aux prescriptions de l'article 20 du décret du 4 mai 1920 modifié par le décret du 30 mai 1923, un état portant indication précise de l'emploi du produit de la taxe de séjour au cours de l'année précédente sera affiché, pendant toute la durée de la saison, à la mairie et dans les hôtels, ainsi qu'au siège du syndicat d'initiative et au bureau de renseignements s'il en existe dans la station.

Art. 6. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires à celles du présent décret.

Art. 7. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Administration centrale.

Par arrêté du 30 juin 1950, Mlle Brüguière (Raymonde), commis principal de 1re classe à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, en disponibilité du 4 avril 1945 au 15 octobre 1947, réintégrée à compter du 16 octobre 1947 et placée en position de détachement, est mise à la disposition de l'O. N. U. (Organisation internationale pour les réfugiés) pour une période de cinq ans, à compter de cette date.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 18 juillet 1950.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. (N°s 8337-8426-9215-9521-9516-9727-9917-9918-10035-10045-10181-10283-10413. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Education nationale (*suite*). — MM. Simonnet et Marcel David, rapporteurs.

Anciens combattants et victimes de la guerre (*suite*). — M. Aubry, rapporteur.

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion de fascicules budgétaires inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion de fascicules budgétaires inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Séances du mardi 18 juillet 1950.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Michaut (Victor), jusques et y compris M. Monjaret.

Tribunes. — Depuis Mlle Lamblin, jusques et y compris M. Le Bail.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 18 juillet 1950.

N° 10556. — Proposition de loi de M. Pflimlin tendant à l'assainissement des professions commerciales par la création d'un statut du commerce (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 10558 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10565 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10566 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10567 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10568 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10569 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10588 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10589 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10590 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10594 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 10622. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à modifier le décret-loi du 29 octobre 1936 (renvoyé à la commission de la production industrielle).

N° 10623. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux établissements privés recevant des mineurs atteints de déficiences physiques ou psychiques, de troubles de caractère ou du comportement, délinquants ou en danger (renvoyé à la commission de la famille).

N° 10627. — Avis de M. Aubry, présenté au nom de la commission des finances, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, étendant le bénéfice de la sécurité sociale aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre et aux orphelins de guerre.

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Conseil supérieur de la magistrature.

Dans sa première séance du 17 juin 1950, l'Assemblée nationale a nommé M. Raymond Bacquart membre titulaire du conseil supérieur de la magistrature.

Commission des finances.

Séance du lundi 17 juillet 1950.

Présents. — MM. Abelin, Apithy, Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Bloçquaux, Burlot, Denais (Joseph), Gaillard, Garcia, Guesdon, Lamps, Mendès-France, Palewski, Rigal (Eugène), Simonnet.

Suppléant. — Mme Péri (de M. Jacques Duclos).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Malbrant, Borra.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 19 juillet 1950, à dix heures (local du 7e bureau) :

I. — Rapport d'information de M. Cayeux sur la question des Lieux-Saints.

II. — Modalités de vote au sein de la commission.

III. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 19 juillet 1950, à quatorze heures trente (local de la commission n° 232) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de résolution (n° 10483) de M. Max Lejeune (cotisation sur le blé destinée à financer une caisse d'assurance en faveur des producteurs de blé) ;

La proposition de loi (n° 10501) de M. Waldeck Rochet (financement de la récolte de blé de 1950) ;

La proposition de loi (n° 10538) de M. Gaston Monnerville, sénateur (création de vergers de raisins de table).

II. — Rapport de M. Perdon sur la proposition de loi (n° 9859) de M. Girardot relative au changement de dénomination des gardes forestiers.

III. — Avis de M. Gérard Vée sur le rapport fait par M. Moisan, au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur la proposition de loi de M. Gérard Vée relative aux jardins ouvriers (nos 2571 et 9585).

IV. — Rapport de M. Jean Masson sur la proposition de loi (n° 10025) de M. Legendre annulant le décret n° 49-1516 du 1er décembre 1949 relatif au plan de production betteravière.

V. — Rapport de M. Laurens sur la proposition de loi (n° 9089) de M. Monin tendant à détaxer les produits d'alimentation dérivés du lait.

VI. — Rapport de M. Paumier sur la proposition de résolution (n° 10153) de M. Pouyet tendant à exonérer les sinistrés des cotisations d'allocations familiales.

VII. — Rapport de M. Kauffman sur le projet de loi (n° 9235) instituant un régime transitoire d'assurances sociales en Alsace-Lorraine.

VIII. — Rapport de M. Gérard Vée sur sa proposition de résolution (n° 10018) relative à la prime de conservation du blé et à la taxe dégressive destinée à la résorption des excédents de blé.

IX. — Rapport de M. Pirot sur sa proposition de résolution (n° 10215) tendant à diminuer le taux du blutage.

X. — Rapports de M. Pirot sur :

La proposition de résolution (n° 8667) de M. Montagnier concernant le transfert des céréales nécessaires à l'exploitation ;

La proposition de résolution (n° 8519) de M. Tourtaud relative au reliquat de la prime à l'hectare.

XI. — Rapport de M. Lucien Lambert sur les propositions de loi de M. Zunino et de M. Michel concernant la production d'huile d'olive (nos 8350 et 8359).

XII. — Rapport de M. Montagnier sur la proposition de loi (n° 9212) de M. Marc Dupuy relative à la défense contre la grêle.

XIII. — Rapport de Mme Boutard sur la proposition de loi (n° 4612) de M. Tourné relative à la défense contre la grêle.

XIV. — Rapport supplémentaire de M. Perdon sur le projet de loi portant extension aux départements d'outre-mer de la législation du travail agricole (nos 7146 et 7690).

XV. — Rapport de M. Boccagny sur la proposition de résolution (n° 8619 rectifié) concernant le canal de Ventadour.

XVI. — Rapport de M. Errecart sur le projet de loi (n° 4229) tendant à la ratification de la convention sur l'âge d'admission des enfants au travail dans l'agriculture.

La commission des boissons se réunira le mercredi 19 juillet 1950, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 232) :

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 10520) de M. Jean Masson (compte spécial des eaux-de-vie de fruits).

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour :

La proposition de résolution (n° 10254) de M. Pflimlin (organisation économique des marchés agricoles) ;

La proposition de loi (n° 10452) de M. Jules Moch (calamités agricoles).

III. — Examen du rapport de M. Fernand Chevalier sur la proposition de résolution (n° 8326) de M. Gros concernant la coca-cola.

IV. — Questions diverses.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 19 juillet 1950, à dix heures (local de la commission n° 213) :

I. — Examen de l'avis (n° 10541) du Conseil de la République sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires pour l'exercice 1950 (M. Triboulet, rapporteur pour avis).

II. — Rapport de M. Tourné sur la proposition de loi (n° 7420) de M. Joseph Denais concernant le dégagement des cadres militaires.

III. — Suite du rapport de M. Fagon sur la proposition de loi (n° 9679) de M. Gau tendant à regrouper en deux légions spécialisées les personnels des gendarmeries maritime et de l'air.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale se réunira (local de la commission n° 262):

1° Le mardi 18 juillet 1950, à seize heures.

Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 9561) de Mlle Rumeau tendant à rétablir les avantages tarifaires sur la Société nationale des chemins de fer français pour les colonies de vacances.

2° Le mercredi 19 juillet 1950, à quinze heures.

I. — Audition d'une délégation du syndicat national des instituteurs.

II. — Suite de l'examen du rapport de M. Cayol sur les propositions de loi de M. Albert Masson, de M. Cayol, de M. Doutrellot et de M. Garaudy tendant à assurer le versement d'une rémunération aux étudiants. (N°s 5388, 6418, 9356 et 9453.)

III. — Examen du rapport de M. Doutrellot sur la proposition de loi de M. Faraud portant réduction sur le prix du voyage de grandes vacances des étudiants. (N° 10093.)

IV. — Examen, en deuxième lecture, du rapport de M. Deixonne sur la proposition de loi relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux. (N° 9616.)

V. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 9879) de M. Deixonne: organisation du service de santé scolaire;

La proposition de loi (n° 10266) de M. Marcel Cartier: application des dispositions de l'ordonnance du 4 août 1945 aux étudiants faisant campagne en Extrême-Orient;

La proposition de résolution (n° 10354) de M. Rosenblatt: rétablissement de l'enseignement de la langue allemande dans les départements du Rhin et de la Moselle;

Le projet de loi (n° 10148): prorogation de la concession du pavillon de Marsan à l'union centrale des arts décoratifs;

La proposition de loi (n° 10502) de M. Julian: modification de la loi du 7 mai 1946 sur les géomètres-experts en faveur des victimes de la guerre.

VI. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mardi 18 juillet 1950, à dix heures trente et seize heures (local de la commission des finances):

A dix heures trente.

I. — Projet de loi (n° 8337) relatif aux dépenses de fonctionnement des services civils pour 1950:

Affaires étrangères. — II. — Affaires allemandes et autrichiennes. — M. Dusseaulx, rapporteur.

... — Budget des anciens combattants et victimes de la guerre. — M. Aubry, rapporteur.

Examen des nouvelles propositions du Gouvernement et audition éventuelle de M. Edgar Faure, ministre du budget.

III. — Projet de loi (n° 8337) relatif aux dépenses de fonctionnement des services civils pour 1950:

Article 64 (participation de l'Etat aux dépenses des collectivités locales). — Audition de M. Edgar Faure, ministre du budget.

IV. — Proposition de loi (n° 10372) de M. Paul Rivet tendant à ouvrir un crédit d'un million comme secours aux sinistrés de la ville de Cuzco. — M. Dusseaulx, rapporteur.

A seize heures.

V. — Budget annexe des prestations familiales agricoles (projet de loi (n° 8337), annexe n° 34, 7e lettre rectificative n° 10045, notes 9 et 10, et 10e lettre rectificative n° 10413). — M. Pierre Abelin, rapporteur.

VI. — Projet de loi (n° 8982) portant ouverture de crédits supplémentaires au titre de la loi du 16 juillet 1949 portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949. — M. Abelin, rapporteur.

VII. — Rapport (n° 9893) fait par Mme Boutard, au nom de la commission de l'agriculture, sur les propositions de loi: 1° n° 9223 de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues tendant à modifier le régime des allocations familiales; 2° n° 9464 de M. Charpentier et plusieurs de ses collègues relative aux allocations familiales agricoles; 3° n° 9531 de M. Hilaire Perdon et plusieurs de ses collègues tendant à accorder aux salariés des professions agricoles et forestières la majoration des allocations familiales octroyées aux salariés des autres professions — M. Abelin, rapporteur pour avis.

VIII. — Rapport n° 10016 fait par M. Baurens, au nom de la commission de l'agriculture, sur les propositions de loi: 1° n° 5060 de M. Maurellet et plusieurs de ses collègues tendant à exonérer les agriculteurs bénéficiant de l'allocation temporaire aux vieux du versement de cotisations aux caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles; 2° n° 6243 de M. Gérard Vée et plusieurs de ses collègues tendant à faire bénéficier des exonérations de cotisations aux allocations familiales les veuves cultivant une petite exploitation agricole. — M. Abelin, rapporteur pour avis.

IX. — Rapport supplémentaire n° 10140 fait par M. Barra, au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet de loi n° 8459 portant élévation des plafonds fixés à l'article 2 du décret n° 47-1467 du 9 août 1947 fixant les conditions d'application en Algérie de la loi n° 46-2389 du 26 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — M. Laniel, rapporteur pour avis.

X. — Rapport n° 10406 fait par M. Emmanuel Véry, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi n° 9904 de M. Césaire et plusieurs de ses collègues tendant à valider les décrets organisant les services du conditionnement à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, et à intégrer le personnel de ces services dans le cadre métropolitain de la répression des fraudes. — M. Truffaut, rapporteur pour avis.

XI. — Résolution (n° 10617) tendant à demander à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à modifier l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950 en vue d'interdire toute réduction de crédit sur le budget de l'éducation nationale. — M. Simonnet, rapporteur.

XII. — Proposition de loi (n° 10513) de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues tendant à déterminer les bénéfices forfaitaires à l'hectare des exploitations agricoles, pour l'établissement de l'impôt de 1950, à des coefficients ne pouvant, en aucun cas, être supérieurs à ceux fixés pour l'établissement de l'impôt de 1949 (avec demande de discussion d'urgence). — M. le rapporteur général.

XIII. — Proposition de loi (n° 10529) de M. Pouyet et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 3 de la loi du 31 juillet 1949 modifiant, en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole, le décret du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale (avec demande de discussion d'urgence). — M. le rapporteur général.

XIV. — Proposition de résolution (n° 10585) de M. Bourbon et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement: 1° à accorder un premier crédit de 2.500.000 F. pour indemniser les familles des vingt-cinq victimes de l'accident du passage à niveau de Saint-Amour; 2° à prendre des mesures d'extrême urgence pour la suppression des passages à niveau (avec demande de discussion d'urgence). — M. Gabelle, rapporteur.

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 19 juillet 1950, à seize heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10232) de M. Léo Hamon, sénateur, tendant à permettre aux femmes fonctionnaires le travail à mi-temps;

La proposition de loi (n° 10331) de M. Gilbert Cartier relative à la création d'un fonds national d'amortissement pour les charges d'adduction d'eau;

La proposition de loi (n° 10505) de Mlle Archimède tendant à faciliter l'admission des Français dans les départements d'outre-mer;

La proposition de résolution (n° 10260) de M. Delachenal tendant à l'attribution d'une allocation horaire spéciale pour services de nuit pour les fonctionnaires de la police.

II. — Suite de l'avis de M. Badiou sur le projet (n° 6349) et la proposition de loi (n°s 1952 et 6319) de M. Ségelle relatifs aux bureaux d'aide sociale.

III. — Examen des rapports:

De M. Mondon, sur la proposition de loi (n° 9071) de M. Deixonne relative à la redevance sur le charbon;

De M. Ginestet, sur la proposition de loi (n° 9121) de M. Kriegel-Valrimont relative à la redevance sur le minerai de fer.

IV. — Rapports de M. Benchennouf sur:

La proposition de résolution (n° 8016), dont il est l'auteur, tendant à accorder aux territoires du Sud constantinois des subventions destinées au forage de puits artésiens;

La proposition de résolution (n° 8377), dont il est l'auteur, relative à l'immigration des Nord-Africains dans la métropole.

V. — Rapport de M. Rencurel sur la proposition de résolution (n° 10003) de M. Jacques Chevallier tendant à étendre à l'Algérie les dispositions exonérant les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans de la moitié de la taxe de la radiodiffusion.

VI. — Rapport de M. Wagner sur la proposition de loi (n° 9916) de M. Cordonnier tendant à confirmer dans leurs grades les fonctionnaires qui ont été nommés à un grade supérieur au titre de la Résistance.

VII. — Rapport de M. Cristofol sur la proposition de résolution (n° 10391) de M. Montagnier tendant à subventionner les collectivités locales pour les frais d'achat des fusées paragrêle utilisées au cours de l'année 1950.

VIII. — Examen du rapport de M. Fagon sur la proposition de loi (n° 7846) de M. Louis Rollin tendant à l'intégration dans les cadres de fonctionnaires des rédacteurs auxiliaires et temporaires des administrations centrales permanentes de l'Etat et de la préfecture de police.

IX. — Examen du rapport de M. Fonlupt-Esperaber sur la proposition de loi (n° 10458), dont il est l'auteur, tendant à modifier l'article 2 de la loi du 29 septembre 1948 relatif aux indemnités de fonctions des maires.

X. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 19 juillet 1950 (local de la commission n° 270):

1° A neuf heures quarante-cinq.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 9708) de Mme Poinso-Chapuis portant réforme de la filiation et modifiant les articles 335, 340 et 342 du code civil;

La proposition de loi (n° 10532) de M. Louis Rollin modifiant la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 10365) de Mme Poinso-Chapuis permettant aux locataires de transformer une partie de leurs locaux d'habitation en locaux professionnels;

La proposition de loi (n° 10521) de M. Frédéric-Dupont complétant l'article 8 de la loi du 2 août 1919 revisant certaines rentes viagères;

La proposition de loi (n° 10507) de M. Péron tendant à abroger les dispositions de la loi du 11 mars 1950 aggravant les pénalités prévues à l'article 75 du code pénal;

La proposition de loi (n° 10537) de M. Péron tendant à accorder l'amnistie à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 1950;

La proposition de loi (n° 10489) de M. Dominjon modifiant les articles 192, 639 et 640 du code d'instruction criminelle;

Le projet de loi (n° 10542) relatif à l'avancement des juges de paix;

La proposition de loi (n° 10500) de M. Midol donnant pouvoir aux préfets d'accorder la mainlevée des inscriptions de privilège en matière de travaux d'office.

II. — Rapport de M. Garet sur les projet et propositions de loi et de résolution (nos 6895, 997, 1186, 1703, 2684, 2876, 3724, 4516, 8080, 8395, 8539, 8573, 10251, 10261, 3694 et 4988) tendant à modifier ou à compléter l'ordonnance du 11 octobre 1945 relative aux réquisitions de logement (1re partie).

III. — Communication du président au sujet de l'audition de délégations par la commission. — Décision de principe à prendre.

IV. — Suite du rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 3938) relatif au fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature et à l'exercice de ses attributions.

V. — Rapport de M. Dominjon sur la proposition de loi (n° 10517) de M. Fonlupt-Esperaber tendant à abroger le dernier alinéa (paragraphe 8) de l'article 90 du code civil relatif à la déclaration judiciaire de décès.

VI. — Rapport de Mme Ginollin sur la proposition de résolution (n° 6551) de Mme Guérin tendant à inviter le Gouvernement à prendre immédiatement toutes mesures propres à faire cesser les expulsions arbitraires et les prix abusifs pratiqués par la direction du Palais de la femme et à faire réintégrer les expulsés.

VII. — Rapport de M. Defos du Rau sur la proposition de loi (n° 872) de M. Paumier tendant à compléter l'article 671 du code civil et à modifier la distance de la ligne séparative pour les plantations d'arbres d'essence forestière.

VIII. — Rapport de M. Defos du Rau sur la proposition de loi de MM. Ramarony et Sourbet tendant à compléter la loi du 2 juillet 1850 dite loi Grammont sur la protection des animaux.

2° A quatorze heures trente.

Suite des affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du matin.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 19 juillet 1950, à seize heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 10329) de M. Médecin tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour déplacer la date des vacances scolaires en vue de favoriser la politique de l'allongement des saisons touristiques;

La proposition de loi (n° 10488) de M. Dagain tendant à autoriser le ministre des postes, télégraphes et téléphones à statuer directement sur les demandes en décharge de responsabilité présentées par les comptables des postes, télégraphes et téléphones;

La proposition de loi (n° 10517) de M. Charles Schauffler tendant à modifier les conditions d'attribution du permis de circulation sur le réseau de la Société nationale des chemins de fer français dit permis de visites aux tombes, établi par l'article 10 de la loi du 29 octobre 1921.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de résolution (n° 10265) de M. Jean-Paul David tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles en vue de faire bénéficier les mutilés du travail titulaires de la carte de priorité station debout pénible de réductions sur les transports équivalentes à celles accordées aux titulaires de la carte de familles nombreuses, aux mutilés de guerre, aux victimes civiles de la guerre;

La proposition de résolution (n° 10498) de M. Desjardins tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux transports routiers la réduction de tarifs accordés aux titulaires des familles nombreuses sur les réseaux de chemin de fer;

La proposition de résolution (n° 10518) de M. Mazier tendant à inviter le Gouvernement à faire accorder une fois par an aux vieux travailleurs et aux retraités une réduction de tarif sur les transports.

III. — Suite du rapport de M. Livry-Level sur la proposition de loi (n° 9739), dont il est l'auteur, portant statut du personnel navigant de l'aéronautique civile.

IV. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 19 juillet 1950, à quinze heures (local de la commission n° 206):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10269) de M. Jacques Chevallier tendant à modifier la loi du 20 septembre 1948;

La proposition de loi (n° 10323) de M. Aubry tendant à modifier le régime des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

La proposition de résolution (n° 10339) de M. Mondon tendant à faire paraître le règlement prévu par la loi du 2 août 1949;

La proposition de loi (n° 10363) de M. Barthélémy revalorisant le taux de l'allocation viagère accordée aux personnels auxiliaires temporaires des administrations et établissements publics de l'Etat;

La proposition de résolution (n° 10467) de M. Frédéric-Dupont tendant à supprimer l'article 5 du décret n° 47-1309 du 16 juillet 1947;

La proposition de loi (n° 10468) de M. Pierre Chevallier tendant à abroger l'article 67 de la loi du 14 avril 1924 et l'article 19 de la loi du 20 septembre 1948;

La proposition de loi (n° 10485) de M. Forcinal tendant à compléter l'article 9 du code des pensions.

II. — Examen des rapports:

De M. Mouton sur l'avis (n° 10321) donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi établissant le statut des déportés du travail;

De M. Darou sur l'avis (n° 10324) donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi établissant le statut du réfractaire;

De M. Roger Roucaute sur la proposition de loi (n° 10064) de M. Genest tendant à établir le statut de la Résistance intérieure française;

De M. Touchard sur le projet de loi (n° 10255) tendant à étendre aux combattants de la guerre 1939-1945 le bénéfice des retraites mutualistes.

III. — Désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant pour faire partie de la commission consultative de prothèse et d'orthopédie.

IV. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira (local de la commission n° 254):

1° Le mercredi 19 juillet, à quinze heures.

Rapport de M. Juglas sur le projet de loi (n° 1126) relatif à l'élection, à la composition et à la compétence de l'assemblée représentative de la Côte française des Somalis.

2° Eventuellement, le jeudi 20 juillet 1950, à quinze heures.

Suite du rapport de M. Juglas sur le projet de loi (n° 1126) relatif à l'élection, à la composition et à la compétence de l'assemblée représentative de la Côte française des Somalis.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 19 juillet 1950, à quinze heures (local de la commission n° 261):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 10265) de M. Jean-Paul David: réductions sur les transports pour les mutilés du travail;

La proposition de loi (n° 10272) de M. Gazier: services sociaux du travail;

La proposition de loi (n° 10274) de M. Montagnier: indemnité à verser aux ouvriers de l'usine Martin-Moulet par suite de sa fermeture;

La proposition de loi (n° 10278) de Mme Nédelec: droit au salaire des femmes retenues au foyer par suite de la maladie de leurs enfants;

La proposition de loi (n° 10426) de M. Minjoz: contentieux des élections de délégués du personnel et de délégués au comité d'entreprise;

La proposition de loi (n° 10432) de M. Viatte: gérants de société et sécurité sociale;

La proposition de loi (n° 10136) de Mme Darras: rétablissement de l'allocation de salaire unique pour les enfants uniques âgés de plus de dix ans;

Le projet de loi (n° 10117): procédure prud'homale;

La proposition de loi (n° 10159) de Mme Lefebvre: assurance de la longue maladie aux pensionnés vieillesse;

La proposition de loi (n° 10193) de M. Vendroux: article 6 de l'ordonnance du 22 février 1945 sur les comités d'entreprises;

La proposition de loi (n° 10503) de M. Gazier: personnel des caisses d'épargne ordinaires et conventions collectives;

La proposition de résolution (n° 10548) de M. Mazier: réductions sur les transports pour les vieux travailleurs.

II. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Coffin, pour:

La proposition de loi (n° 9098) de M. Coffin relative au tiers payant en matière d'assurances;

La proposition de loi (n° 9160) de M. Lafay, sénateur, tendant à accroître l'efficacité de la sécurité sociale.

III. — Nomination de rapporteurs, en remplacement de M. Gazier, pour:

La proposition de loi (n° 6511) de M. Gazier relative aux comités d'entreprises;

La proposition de loi (n° 7622) de M. Renard relative au financement des œuvres sociales des comités d'entreprises;

La proposition de loi (n° 7358) de M. Renard relative aux comités d'entreprises;

La proposition de loi (n° 9701) de M. Carcassonne, sénateur, relative au privilège de la sécurité sociale.

IV. — Rapport, en deuxième lecture, de M. Bouxom sur le projet de loi (n° 10129) instituant une majoration familiale à la suite de l'attribution d'une prime exceptionnelle sur les salaires.

V. — Rapport, en deuxième lecture, de M. Segelle sur la proposition de loi (n° 9973) relative au régime d'assurances sociales des étudiants.

VI. — Avis de M. Henri Meck sur la proposition de loi (n°s 8691 et 10333) de M. Benchennouf relative aux indemnités dues aux accidents du travail en Algérie.

VII. — Examen de l'article 11 du projet de loi (n° 8337, articles de loi).

VIII. — Rapport supplémentaire de M. Viatte sur le projet, les lettres rectificatives au projet et les propositions de loi relatifs à la mise en œuvre du régime d'allocations de vieillesse. (N°s 8715, 9556, 10141, 8372 et 8487.)

IX. — Suite du rapport de M. Mazier sur le projet et les propositions de loi relatifs à la formation professionnelle. (N°s 202, 870, 1696, 2119, 4460 et 7037.)

X. — Suite du rapport de M. Besset sur les propositions de loi de M. Besset, de Mme Lefebvre, de M. Patinaud et de M. Signor relatives au chômage. (N°s 4126, 7188, 7190, 8370, 8873 et 9092.)

XI. — Urgence pour la proposition de loi (n° 10515) de Mlle Archimède portant relèvement des plafonds pour l'allocation aux vieux travailleurs salariés des départements d'outre-mer. Eventuellement, nomination d'un rapporteur et examen du rapport.

XII. — Rapport de M. Ninine sur le projet de loi (n° 5340) relatif aux allocations familiales dans les départements d'outre-mer.

XIII. — Suite du rapport de M. Ninine sur la proposition de loi (n° 7139) de M. Leenhardt concernant les restaurants sociaux.

XIV. — Rapport de M. Boutavant sur la proposition de loi (n° 7274) de M. Rosenblatt relatif au cumul des pensions du régime local et du régime général de sécurité sociale.

XV. — Rapport de M. Bonnet sur le projet de loi (n° 6390) concernant la prévention des accidents du travail.

XVI. — Rapport de M. Duquesne sur le projet et les propositions de loi de Mme Roca et de M. Beugniez (n°s 4956, 5713 et 9188) concernant les allocations prénatales.

XVII. — Rapport de M. Patinaud sur sa proposition de loi (n° 6796) relative au reçu pour solde de tout compte.

XVIII. — Rapport de Mme Claeys sur sa proposition de loi (n° 8618) concernant la prime de tablier.

XIX. — Rapport de M. Besset sur les propositions de loi et de résolution de M. Allonneau, de M. Morand, de M. Besset, de Mme Darras et de M. Cordonnier concernant la silicose professionnelle. (N°s 6223, 6680, 7719, 7811 et 9726.)

XX. — Rapport de Mme Claeys sur sa proposition de loi (n° 9211) relative à l'allocation aux vieux.

XXI. — Rapport de Mme Darras sur les propositions de loi de M. Albert Petit et de M. Siefridt relatives aux allocations d'assistance aux infirmes et incurables (N°s 3155 et 4589.)

XXII. — Rapport de Mme Darras sur la proposition de loi (n° 4338) de Mme Péri relative aux allocations familiales.

XXIII. — Rapport de M. Bouxom sur sa proposition de loi et sur celle de Mme Claeys relatives au salaire de base des prestations familiales. (N°s 9145 et 9255.)

XXIV. — Rapport de M. Duquesne sur sa proposition de loi (n° 6761) relative à la détermination des ayants droit aux prestations d'assurance maladie.

XXV. — Rapport de M. Duquesne sur sa proposition de loi (n° 9171) relative à la représentation des intéressés à la commission d'invalidité.

XXVI. — Suite du rapport de M. Delachenal sur sa proposition de loi (n° 2807) relative à la détermination des personnes appelées à bénéficier des lois d'assistance.

XXVII. — Questions diverses.

La commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950 se réunira le mardi 18 juillet 1950, à quinze heures (local de la commission n° 249):

I. — Examen de la proposition de M. Kriegel-Valrimont tendant à obtenir la communication de certains dossiers de l'office des changes.

II. — Rapport de M. Delahoutre.

Réunions de commissions du mardi 18 juillet 1950.

Commission de l'éducation nationale, à seize heures. — Local n° 262.

Commission des finances, à dix heures trente et à seize heures. — Local de la commission.

Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950, à quinze heures. — Local n° 249.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 18 juillet 1950.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de membres de commissions générales.

2. — Vote de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à déclarer applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle l'article 26 de la loi du 12 juillet 1905, à l'exception du deuxième alinéa, et les actes dits lois du 26 juin 1941 et du 21 octobre 1941 relatifs à la représentation devant les justices de paix. (N°s 402 et 442, année 1950. — M. Kalb, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (agriculture) (N°s 357 et 438, année 1950. — M. de Montalembert, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Alric, jusques et y compris M. Georges Bernard.

Tribunes. — Depuis M. Bertaud, jusques et y compris M. Claparède.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 18 juillet 1950.

N° 440. — Rapport d'information de Mme Crémieux et de M. Romani sur la mission en Afrique occidentale française effectuée par une délégation de la commission de la France d'outre-mer.

N° 471. — Proposition de résolution de M. Louis André tendant à amnistier les infractions à la législation des prix des produits laitiers.

N° 483. — Rapport de M. Maurice Walker sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses des services civils (aviation civile et commerciale).

N° 491. — Avis de M. Fouques-Duparc sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses des services civils (aviation civile et commerciale).

N° 494. — Proposition de loi de M. René Depreux tendant à modifier la loi sur les dommages de guerre dans le cas de locaux à faible valeur à destination mixte.

N° 496. — Rapport de M. Albert Lamarque sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses des services civils (services des travaux publics, des transports et du tourisme).

N° 500. — Rapport de M. Pierre Villet sur la proposition de loi tendant à faire procéder à une étude complète de la situation démographique.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 19 juillet 1950, à dix heures trente (local n° 271):

I. — Examen du projet de loi (n° 441, année 1950) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (Finances et affaires économiques. — II. Affaires économiques).

II. — Communication du président sur la mise au point du plan français de mise en commun des productions de charbon et d'acier.

III. — Examen du projet de rapport de M. Cordier sur le projet de loi (n° 274, année 1950) portant modification des lois du 14 janvier 1933 et du 19 février 1908 sur les élections consulaires et suppression des chambres consultatives des arts et manufactures.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 19 juillet 1950, à quinze heures (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

a) Proposition de résolution (n° 406, année 1950) de M. Brettes, tendant à inviter le Gouvernement: 1° à déposer, avant le 1er octobre 1950, un projet de loi portant création de la caisse nationale des calamités agricoles; 2° à prévoir, avant la création de cette caisse, la constitution d'un fonds de solidarité destiné à aider financièrement les agriculteurs victimes de calamités agricoles;

b) La proposition de résolution (n° 407, année 1950) de M. Geoffroy tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi à l'effet de rendre obligatoire l'organisation de la défense contre la grêle dans les communes où la majorité des agriculteurs en fait la demande;

c) La proposition de résolution (n° 436, année 1950) de M. Bouquerel, tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret du 4er octobre 1918 concernant la fixation du prix du blé;

d) La proposition de résolution (n° 471, année 1950) de M. André, tendant à inviter le Gouvernement à amnistier les infractions à la législation des prix des produits laitiers;

e) La proposition de résolution (n° 477, année 1950) de M. Chatenay tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle qui ont ravagé le département du Maine-et-Loire;

f) La proposition de résolution (n° 484, année 1950) de M. Restat, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser partiellement les dégâts occasionnés par la sécheresse à la récolte de tabac 1949;

g) La proposition de résolution (n° 485, année 1950) de M. Vanrullen tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle qui ont eu lieu le 20 juin dans le département du Pas-de-Calais (cantons d'Auxi-le-Château, Saint-Pol, Lens-Ouest et Cambrai) et à prévoir l'octroi de prêts à taux d'intérêt réduit pour permettre aux victimes du sinistre la poursuite de leur exploitation;

h) La proposition de résolution (n° 492, année 1950) de Mme Delabie tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes des orages de grêle qui viennent de ravager plusieurs régions du département de la Somme;

II. — Examen du rapport de M. Saint-Cyr sur la proposition de loi (n° 396, année 1950) tendant à adapter la législation des assurances sociales agricoles à la situation des cadres des professions agricoles et forestières.

III. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 20 juillet 1950, à dix heures trente (local n° 221):

I. — Rapport de M. Muscatelli sur la proposition de loi (n° 355, année 1950) tendant à homologuer certaines dispositions d'une décision votée par l'assemblée algérienne, ayant pour objet d'étendre aux fonctionnaires et agents tributaires de la caisse générale des retraites de l'Algérie la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions.

II. — Rapport de M. Verdeille sur le projet de loi (n° 352, année 1950) portant relèvement des pensions de sapeurs-pompiers.

III. — Rapport de M. Rogier sur la proposition de loi (n° 460, année 1950) tendant à refuser l'homologation de la décision n° 48-36 votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa session extraordinaire de juin-juillet 1948, autorisant la revision des baux à ferme en Algérie.

IV. — Rapport pour avis de M. Léo Hamon sur sa proposition de résolution (n° 95, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à restreindre le nombre des documents d'état civil requis devant les administrations et à instituer un livret de famille national modèle.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 19 juillet 1950, à dix heures quinze (local n° 213):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

a) Le projet de loi (n° 471, année 1950) tendant à la ratification de la convention n° 81 concernant l'inspection du travail dans l'industrie et le commerce, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa trentième session tenue à Genève du 19 juin au 11 juillet 1947;

b) Le projet de loi (n° 475, année 1950) tendant à autoriser le président de la République à ratifier la convention entre la France et la Suisse sur l'assurance vieillesse et survivants;

c) Le projet de loi (n° 476, année 1950) tendant à autoriser le président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 62 concernant les prescriptions de sécurité dans l'industrie du bâtiment;

d) La proposition de résolution (n° 356, année 1950) de Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes les dispositions utiles afin d'exonérer du versement des cotisations d'allocations familiales les travailleurs indépendants âgés de plus de soixante-cinq ans.

II. — Examen de l'avis de M. Abel Durand sur la proposition de loi (n° 209, année 1950) tendant à étendre le bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics réguliers de voyageurs et de marchandises, — Rapport (n° 497, année 1950) de M. Pinton.

III. — Examen du projet de loi (n° 408, année 1950) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (travail et sécurité sociale). — Rapport (n° 489, année 1950).

IV. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 18 juillet 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi portant fixation d'un programme aérien. (N°s 145 et 175, année 1950. — M. Georget, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de MM. Bourgarel, Alduy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à organiser le statut des artisans bijoutiers de l'Afrique occidentale française. (N°s 64 et 164, année 1950. — M. Schmitt, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Coulibaly, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Corlinchi tendant à inviter le Gouvernement à prescrire aux chefs des territoires d'outre-mer de prendre des mesures pratiques propres à faciliter l'exécution des plans d'équipement économique prescrits par la loi du 30 avril 1946 et considérés en fonction de l'homme et du milieu. (N°s 58, année 1949, et 153, année 1950. — M. Mademba Racine, rapporteur. — N° 193, année 1950. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Georges Riond, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la proposition de MM. Jacobson, Ahmed Kotoko, Ibrahim Babikir, Laurin, Boisdon, Le Brun-Kéris et Schock tendant à recommander au Gouvernement l'ajustement des mesures concernant le plan décennal du territoire du Tchad. (N°s 139 et 158, année 1950. — M. Jacobson, rapporteur. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. le général Delmas, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Borrey, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Lhuillier, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles. — Mme Malroux, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières, — M. de Peretti, rapporteur, n° 194, année 1950.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant le décret du 2 avril 1932 portant réglementation des accidents du travail en Afrique occidentale française. (N°s 100 et 167, année 1950. — M. Begarra, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à modifier et à compléter le décret du 18 mars 1910 sur le régime forestier de la Nouvelle Calédonie. (N°s 53 et 168, année 1950. — M. Cazelles, rapporteur; et n° 196, année 1950. — Avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales — M. Antonini, rapporteur).

7. — Examen d'une demande d'envoi d'une mission d'information en Afrique occidentale française formulée par la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales (étude sur place de la question des loyers de locaux à usage commercial et d'habitation, ainsi que de la question de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 18 juillet 1950.

N° 185. — Rapport par M. Paul Catrice, au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition (n° 142, année 1950) de M. Paul Catrice, tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour développer l'enseignement parmi les nomades des pays et territoires de l'Union française et en particulier pour rechercher les méthodes, les manuels, les horaires et tous procédés pédagogiques qui seraient le mieux adaptés aux conditions particulières de cet enseignement.

N° 188. — Proposition de M. Jousselin tendant à l'exécution du recensement agricole mondial dans les pays d'outre-mer (renvoyée à la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts).

N° 189. — Proposition de M. Jousselin tendant à l'institution d'une comptabilité sociale de l'Union française (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 192. — Proposition de Mlle Le Ber tendant à demander au Gouvernement de créer un conseil supérieur consultatif de l'éducation outre-mer (renvoyée à la commission des affaires culturelles).

N° 196. — Avis par M. Antonini, au nom de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 53, année 1950) transmise par M. le président du conseil des ministres sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à modifier et à compléter le décret du 18 mars 1910 sur le régime forestier de la Nouvelle-Calédonie.

N° 197. — Rapport par M. Begarra, au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition (n° 183, année 1950) de M. Griaule, tendant à inviter le Gouvernement: 1° à maintenir la chaire de géographie coloniale de la faculté de Strasbourg; 2° à transformer en chaires de titulaires les maîtrises de conférences de géographie des facultés d'Aix et de Bordeaux et la maîtrise de conférences d'ethnologie coloniale de la faculté de Lyon.

N° 198. — Rapport par M. Begarra, au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition (n° 148, année 1950) de M. Begarra, tendant à demander au Gouvernement la représentation de l'Assemblée de l'Union française au sein du comité d'administration de l'office national des anciens combattants.

Convocation de commission.

La commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 19 juillet 1950, à dix heures trente, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

I. — Examen du rapport de M. Antonini, rapporteur sur la demande d'avis (n° 110, année 1950) concernant le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer étendant aux territoires d'outre-mer et aux territoires sous tutelle du Cameroun et du Togo l'application de la loi n° 49-226 du 19 février 1949 ayant pour objet de mettre la législation française en harmonie avec les dispositions de la convention de Bruxelles sur les privilèges et les hypothèques maritimes.

II. — Eventuellement, examen du rapport de M. Antonini sur les demandes d'avis (n°s 245, 246 et 247) portant attribution de droits miniers en Côte d'Ivoire.

III. — Suite de l'examen du rapport de M. Jousselin sur la demande d'avis (n° 136, année 1950) relatif au statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française, Cameroun et Togo.

Erratum

à la liste des présents de la commission des affaires culturelles du mardi 4 juillet 1950.

(*Journal officiel* du 5 juillet 1950.)

Page 7298, 1re colonne, 51e ligne, au lieu de: « Absents. — M. Paul Catrice », lire: « Excusé. — M. Paul Catrice ».

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 10 au 17 juillet 1950:

1° *Notes et études documentaires.*

N° 1350. — Conférence de presse de M. Letourneau, ministre de la France d'outre-mer..... 20 F.
N° 1351. — Union européenne de payements et règles de politiques commerciales à suivre par les pays membres 25
Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 2.800 F; un an, 5.500 F.

2° *Chroniques étrangères.*

Grande-Bretagne (n° 215)..... 50 F.
Abonnement à chacune des six « chroniques étrangères »: six mois, 200 F; un an, 380 F.

3° *Articles et documents.*

N° 1905. — L'U. R. S. S. et les Etats-Unis (*Les opérations de Corée et la stratégie des Etats-Unis dans le Pacifique*). 20 F.
N° 1906. — Orient-Occident (*L'U. R. S. S. et les pays arabes. Les Tibétains et le régime communiste*)..... 35
N° 1907. — Europe orientale (*La lutte contre les Eglises en Allemagne orientale. — L'Etat hongrois et l'Eglise catholique*)..... 20
N° 1908. — Scandinavie (*L'accès de la Baltique. — Un reportage sur le Danemark*)..... 20
N° 1909. — Grande-Bretagne (*La Grande-Bretagne et le Moyen-Orient. — Paralysie de l'Angleterre*)..... 20
N° 1910. — Europe occidentale (*Le projet Schuman et la souveraineté. — L'Espagne immuable*)..... 20
Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 1.600 F; un an, 3.000 F.

4° *Problèmes économiques.*

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 132 du 11 juillet 1950 présente notamment: Salaires et charges fiscales en Belgique et dans les pays voisins. — Le commerce privé en Pologne. — Le numéro..... 30 F.

5° *Documentation photographique.*

N° 35. — L'U. R. S. S. (1) (12 planches en héliogravure)..... 40 F.
Abonnement à la « Documentation photographique »: six mois, 420 F; un an, 800 F.

6° *Bulletin hebdomadaire de statistique.*

N° 115 du 15 juillet 1950 présente notamment: Indices de prix de gros et de détail à Paris.
Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: six mois, 520 F; un an, 1.000 F.
Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).
Versements au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (C. C. P. 9060-98).

7° *Publications du conseil de l'Europe.*

	France. — francs.	Etranger. — francs.
Ordres du jour et procès-verbaux:		
Edition bilingue	510	570
Edition française ou anglaise seule	235	270
Documents de séance:		
Edition bilingue (114 documents)	1.050	1.170
Chaque document	20	22
Comptes rendus des dix-huit séances:		
Edition bilingue:		
I. — Séances 1 à 6	1.170	1.290
II. — Séances 7 à 11	1.260	1.380
III. — Séances 12 à 15	1.260	1.380
IV. — Séances 16 à 18	975	1.080
Edition française ou anglaise:		
I. — Séances 1 à 11	1.200	1.320
II. — Séances 12 à 18	1.140	1.260

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, dans le chapitre 103 du tarif n° 8, à partir du 23 juillet 1950, un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après:

TARIF N° 8

. . . . . .

CHAPITRE 103. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ ... **Bois destinés à des travaux de soutènement** (252) (1).

(Applicable jusqu'au 30 juin 1951.)

D'une gare de la Société nationale des chemins de fer français (à l'exclusion des gares de la région Sud-Ouest situées dans les départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne),

A une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière compris entre Bray-Dunes (inclus) et Mont-Saint-Martin frontière belge (inclus) et exportés par ce point frontière:

Par wagon chargé de 10 tonnes: jusqu'à 99 km, barème 63; au delà, barème 255.

Lorsque le tonnage des envois remis par un même expéditeur dans les conditions indiquées ci-dessus atteindra annuellement 50.000 tonnes, il sera accordé à cet expéditeur, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application du présent paragraphe (à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre), une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages remis par ledit expéditeur et transportés aux conditions du présent paragraphe, des réductions suivantes:

45 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 50.000 et 80.000 tonnes;

50 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 80.000 et 90.000 tonnes;

60 p. 100 pour le tonnage en excédent de 90.000 tonnes, sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 25 p. 100.

. . . . . .

(1) Ne sont considérés comme bois destinés à des travaux de soutènement que les bois bruts de sciage ou de fente et les bois en grume, devant servir au boisage ou au coffrage des puits, galeries souterraines ou à ciel ouvert.

(Paris, le 13 juillet 1950.)

2° Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que les prix à la tonne qui, sauf avis contraire, seront perçus à partir du 28 juillet 1950 dans la limite des barèmes maximum et minimum prévus au tarif n° 103, chapitre 3, et dans les conditions fixées par ce tarif, sont les suivants pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 30 juin 1951.

MARCHANDISES	GARES		PRIX D'APPLICATION A LA TONNE
	Expéditrices.	Destinataires.	
Toutes marchandises reprises à l'annexe au tarif n° 103.	Algrange Apach Auboué Audun-le-Tiche Belleville Dieulouard Florange Frouard Gandrange-Amnéville Hagondange Homécourt-Jœuf Hussigny-Godbrange Liberdun Longwy Maizières Mont-Saint-Martin Moyeuvre-Grande Pompey Pont-à-Mousson Rehon Rombas Saulnes Thionville Thionville-Ebange Uckange Villerupt-Micheville	Toutes gares de la Société nationale des chemins de fer français située à moins de 25 km.	Prix prévus, sur une distance de 25 km, au chapitre 1er du tarif applicable à la marchandise transportée, réduits d'une somme dont le montant est fixé aux taux maxima prévus au tarif n° 103, chapitre 3, article 15.
Toutes marchandises reprises à l'annexe au tarif n° 103.	Richwiller et *vice versa*.	Bollwiller et *vice versa*.	Prix prévus, sur une distance de 25 km, au chapitre 1er du tarif applicable à la marchandise transportée, réduits, pour les envois en wagons des administrations de chemin de fer, de 66 F par tonne et, pour les envois en wagons de particuliers, de 156 F par tonne.
Acier ou fer laminé ou profilé non dénommé, câbles et fils métalliques non dénommés, clous, pointes et rivets.	Plaines et *vice versa*.	Sainte-Colombe et *vice versa*.	Envois en wagons: Des administrations de chemin de fer: 320 F par tonne. De particuliers: 230 F par tonne.
Acier ou fer laminé ou profilé non dénommé, câbles et fils métalliques non dénommés, clous, pointes et rivets.	Mohon et *vice versa*.	Lafrancheville et *vice versa*.	Envois en wagons: Des administrations de chemin de fer: 278 F par tonne. De particuliers: 188 F par tonne.

(Paris, le 13 juillet 1950.)

3° *Prorogation d'une convention tarifaire.*

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger, jusqu'au 30 juin 1951, la convention tarifaire, type: Eaux minérales, qu'elle a conclue avec la Société des eaux minérales de Saint-Priest-la-Roche, qui arrive à expiration le 31 octobre 1950.

(*Paris, le 11 juillet 1950.*)

4° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Autorisations provisoires.

12 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à la création, au chapitre 3 du tarif n° 8, d'une tarification spéciale pour les transports de sciures par wagon chargé de 8 tonnes en provenance d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français et à destination de la gare de Pantin, ou inversement. (*Journal officiel* du 27 juin 1950.)

Autorisation accordée de mise en application provisoire, à dater du 15 juillet 1950, des dispositions proposées, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

12 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet d'avenant tendant à étendre les dispositions des conventions type « butane et propane liquéfiés en bouteilles métalliques » aux transports échangés entre la France et la Sarre, et à modifier le tableau de zonage annexé auxdites conventions conclues entre la Société nationale des chemins de fer français et les quinze sociétés désignées. (*Journal officiel* du du 27 juin 1950.)

Autorisation accordée de mise en application provisoire, à dater du 15 juillet 1950, des dispositions proposées, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

13 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à compléter le règlement provisoire pour le transport des marchandises entre la France et la Hongrie (édition du 1er mars 1950) par l'addition d'une voie d'acheminement en transit par l'Italie et l'Autriche. (*Journal officiel* du 11 juillet 1950.)

Autorisation accordée de mise en vigueur, à titre provisoire, des dispositions dont il s'agit, à partir du 15 juillet 1950, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — Approbation d'une convention tarifaire.

7 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer avec la Société centrale d'achats (S. C. A.), 1, rue Paul-Cézanne, à Paris, pour le transport à prix convenus de marchandises de toute nature à l'exclusion des matières dangereuses désignées. (*Journal officiel* du 9 mai 1950.)

Après veto du 27 mai 1950 (*Journal officiel* du 6 juin 1950) approbation donnée sous les réserves ci-après:

1° Le texte de l'article 1er sera remplacé par le suivant:

Portée de la convention.

« *Art.* 1er. — La convention s'applique aux marchandises de toute nature, à l'exclusion des matières dangereuses (explosibles ou inflammables), classées dans les trois premières catégories du règlement pour le transport des matières dangereuses et des matières infectes, en provenance des divers centres d'approvisionnement de la Société centrale d'achats et expédiées directement par ces centres des gares les desservant à des gares désignées à la liste annexée à la présente convention ».

2° Le premier paragraphe de l'article 2 sera remplacé par le suivant:

Engagement de la S. C. A.

« *Art.* 2. — La S. C. A. s'engage à remettre à la Société nationale des chemins de fer français, qui accepte, pour être transportée dans les conditions des articles ci-après, la totalité de son trafic au départ de ses divers centres d'approvisionnement, le trafic de détail devant atteindre un minimum annuel de 3.000 tonnes, à l'exception ..... ».

(Le reste sans changement.)

3° Le paragraphe *a* du titre 1er de l'article 3 sera modifié comme suit:

Engagement de la Société nationale des chemins de fer français.

Art. 3. — I. — Transports par expédition.....

.....

a) Expéditions dont le poids n'excède pas 50 kilogrammes:

Prix par expédition (timbre et enregistrement compris) pour toutes marchandises d'un poids supérieur à:

NUMÉRO DE PRIX	0 KG	5 KG
	Sans excéder	
	5 kg.	10 kg.
	francs.	francs.
1	120	140
2	125	150
3	130	160
4	135	170
5	145	180
6	150	195
7	155	205
8	165	220
9	170	230
10	175	240
11	180	245
12	185	255
13	190	265
14	195	275
15	200	280
16	205	285
17	210	290
18	215	295
19	220	300
20	225	305

(Sans changement pour les autres coupures de poids.)

4° Lorsque les aménagements tarifaires ayant fait l'objet de la décision ministérielle du 11 août 1949 concernant l'abaissement des barèmes-plafonds entreront en vigueur, les prix prévus dans la convention à l'article 3, titre 1er (§ *b*) (expéditions dont le poids excède 50 kilogrammes) ne seront pas modifiés;

5° Le texte du titre II (transport par wagon) de l'article 3 sera remplacé par le suivant:

II. — *Transport par wagon.*

Les envois par wagon sont taxés aux prix du barème des tarifs numéroiés applicables aux marchandises transportées;

6° Le second paragraphe de l'article 4 (dispositions spéciales applicables par voie de détaxe) sera modifié comme suit:

« Cette réduction sera augmentée de 0,5 p. 100 par tranche entière de 500 tonnes contenue dans le tonnage en excédent de 4.000 tonnes, sans que la réduction totale appliquée puisse être supérieure à 20 p. 100.

« La liste .....

(Le reste sans changement.)

7° La convention sera revisée au cas de mise en vigueur effective de nouvelles règles de coordination, étant entendu qu'à défaut d'initiative prise en temps utile à cet effet par la Société nationale des chemins de fer français, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme pourra faire cesser les effets de la convention par application des dispositions du dernier alinéa de l'article 14, 2°, du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.

C. — **Décisions mettant opposition à l'application des tarifs proposés, en attendant la décision définitive à intervenir (veto).**

7 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à mettre en vigueur une nouvelle édition du tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre et *vice versa*. (*Journal officiel* du 13 juin 1950.)

10 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à la création, au chapitre 107 du tarif n° 7, d'une tarification réduite pour le transport par train complet du charbon de terre aggloméré ou non et du coke en provenance d'une houillère du Nord ou du Pas-de-Calais, expédiés directement par cette houillère de la gare la desservant à destination de Boulogne, Calais ou Dunkerque et exportés par l'un de ces ports. (*Journal officiel* du 11 juillet 1950.)

13 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à substituer aux dispositions actuelles du tarif n° 129, chapitre 9 (Transports sur les voies des quais) de nouvelles dispositions faisant l'objet d'un tarif n° 109 et à modifier corrélativement le recueil R et les tarifs n° 103, 104 et 115. (*Journal officiel* du 20 juin 1950.)

13 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à substituer, aux dispositions actuelles des tarifs n° 29, chapitres 10, 11 et 12, de nouvelles dispositions faisant l'objet du tarif n° 116 en vue de la taxation des transports locaux et de modifier corrélativement les tarifs ci-après:

Annexes A et B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises;
Tarif n° 102, embranchements particuliers;
Recueil R. (*Journal officiel* du 20 juin 1950.)

D. — **Homologations.**

13 *juillet* 1950 — **Société nationale des chemins de fer français** et **Chemin de fer de Lens-Sainte-Elisabeth à la Bassée-Violaines.** — Proposition tendant à créer, au chapitre 57, paragraphe 1er du tarif n° 18, une tarification commune pour les transports de lessives effectués entre les lignes de la Société nationale des chemins de fer français et celles du chemin de fer précité. (*Journal officiel* du 13 juin 1950.)

Homologation accordée à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur donnée par décision du 24 juin 1950. (*Journal officiel* du 27 juin 1950.)

13 *juillet* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à proroger, jusqu'au 30 juin 1951, les dispositions faisant l'objet des chapitres 111 et 161 du tarif n° 8. (*Journal officiel* du 27 juin 1950.)

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis relatif à l'extension de cinq avenants portant adhésion à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 17 mars 1947.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le ministre du travail et de la sécurité sociale envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans leur champ d'application respectif, cinq avenants à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947;

Le premier est intervenu le 2 juin 1949 entre:

D'une part;

L'union professionnelle des experts en matière d'assurances et,

D'autre part,

La section des Cadres des cabinets d'expertise du syndicat des cadres de courtage, d'expertises et agences d'assurance.
Le syndicat des cadres, techniciens, inspecteurs et collaborateurs des cabinets d'expertise en matière d'assurances.

Le deuxième est intervenu le 5 novembre 1949 entre:

D'une part;

Le syndicat de l'alliance des maisons d'éducation chrétienne;
Le syndicat des chefs d'établissement d'enseignement libre;
L'union syndicale de l'enseignement privé laïque et,

D'autre part,

La fédération française des syndicats chrétiens de l'enseignement libre;
La section de l'enseignement privé de la C. G. T.;
La section culturelle de la C. G. T.

Le troisième est intervenu le 3 décembre 1949 entre:

D'une part;

L'union nationale des associations de tourisme et,

D'autre part,

Le groupe Tourisme du syndicat national des organismes semi-publics (C. G. C.);
Le syndicat national des inspecteurs du service des examens pour la conduite des automobiles (C. G. T. — F. O.);
La fédération nationale des employés et cadres (C. G. T.).

Le quatrième est intervenu le 20 décembre 1949 entre:

D'une part;

L'union professionnelle des sociétés fiduciaires d'expertise comptable et,

D'autre part,

Le syndicat national des cadres des sociétés fiduciaires d'expertise comptable.

Le cinquième est intervenu le 1 janvier 1950 entre:

D'une part;

L'union professionnelle des sociétés juridiques et fiscales constituées par actions ou à responsabilité limitée et,

D'autre part,

Le syndicat des cadres des sociétés juridiques et fiscales, constituées par actions ou à responsabilité limitée.

L'objet de ces avenants est d'étendre le régime de retraites institué par la convention collective nationale du 14 mars 1947 au personnel cadre employé respectivement par:

Les cabinets d'expertise en matière d'assurance.
Les établissements d'enseignement secondaire libre.
Les associations de tourisme.
Les sociétés fiduciaires d'expertise comptable.
Les sociétés juridiques et fiscales constituées par actions ou à responsabilité limitée.

Les premier, quatrième et cinquième avenants ont été déposés au secrétariat du conseil des prud'hommes de la Seine. Les deuxième et troisième avenants ont été déposés au greffe de la justice de paix des 6e et 15e arrondissements de Paris.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère du travail et de la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, à Paris (7e). (Inutile d'affranchir.)

Ministère de la défense nationale.

Avis de vacances d'emplois dans le personnel enseignant de l'école polytechnique.

Un poste de maître de conférences de chimie (2e catégorie) et, éventuellement, un poste de maître de conférences auxiliaire de chimie;
Un poste de maître de conférences auxiliaire d'analyse;
Un poste de chef des travaux pratiques de chimie,

seront prochainement vacants à l'école polytechnique.

Les candidats à ces postes devront adresser leur demande, avant le 9 octobre 1950, au général commandant l'école, 21, rue Descartes, Paris (5e), en y joignant l'exposé de leurs titres et services. (Un imprimé spécial leur sera remis à cet effet par la direction des études de l'école.)

Ces demandes seront examinées par les conseils de l'école en vue de leur présentation au ministre de la défense nationale.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la vingt-huitième tranche de la loterie nationale 1950.

Le tirage de la vingt-huitième tranche de la loterie nationale 1950 aura lieu le mercredi 19 juillet 1950, à vingt heures trente, en présence du public.

MINISTÈRE DES FINANCES ET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS. — CONTRIBUTIONS

RELEVÉ PAR

STATISTIQUE MEN

CAMPAGNE 1949-1950. —

NUMEROS d'ordre	DEPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS SORTIES DES CHAIS DES RÉCOLTANTS								
		Vins à A. O. C. et vins d'Alsace.			Vins de consommation courante			Total		
		Juin.	Antérieure.	Total.	Juin.	Antérieure.	Total.	Juin.	Antérieure.	Total.
1	Ain	»	203	203	1.671	15.992	17.663	1.671	16.195	17.866
2	Aisne	41	10.319	10.360	16	1.258	1.274	57	11.577	11.634
3	Allier	»	»	»	3.436	24.691	28.127	3.436	24.691	28.127
4	Alpes (Basses-)	»	»	»	1.334	9.738	11.072	1.334	9.738	11.072
5	Alpes (Hautes-)	»	»	»	70	4.081	4.151	70	4.081	4.151
6	Alpes-Maritimes	6	»	6	21	838	859	27	838	865
7	Ardèche	45	955	1.000	25.355	230.522	256.077	25.600	231.477	257.077
8	Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Ariège	»	»	»	1.851	5.410	7.261	1.851	5.410	7.261
10	Aube	130	1.770	1.900	206	574	840	336	2.344	2.740
11	Aude	641	2.301	2.942	382.144	2.465.242	2.847.386	382.785	2.467.543	2.850.328
12	Aveyron	»	»	»	1.169	8.385	9.554	1.169	8.385	9.554
13	Bouches-du-Rhône	130	2.981	3.111	72.717	449.550	522.267	72.847	452.531	525.378
14	Calvados	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	Cantal	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	Charente	»	»	»	8.982	600.374	609.356	8.982	600.374	609.356
17	Charente-Maritime	»	»	»	74.238	764.749	838.987	74.238	764.749	838.987
18	Cher	373	4.226	4.599	879	8.644	9.523	1.252	12.870	14.122
19	Corrèze	»	»	»	105	542	647	105	542	647
21	Côte-d'Or	6.242	65.855	72.097	4.000	41.786	45.786	10.242	107.641	117.883
22	Côtes-du-Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23	Creuse	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24	Dordogne	11.910	131.914	143.824	22.912	205.893	228.805	34.822	337.807	372.629
25	Doubs	»	»	»	»	57	57	»	57	57
26	Drôme	1.713	24.110	25.853	2.775	58.635	61.410	4.518	82.745	87.263
27	Eure	»	»	»	»	»	»	»	»	»
28	Eure-et-Loir	»	»	»	»	»	»	»	»	»
29	Finistère	»	»	»	»	»	»	»	»	»
30	Gard	1.970	12.996	14.966	267.239	2.009.310	2.276.549	269.209	2.022.306	2.291.515
31	Garonne (Haute-)	»	»	»	20.237	126.301	146.538	20.237	126.301	146.538
32	Gers	»	»	»	95.178	707.931	803.109	95.178	707.931	803.109
33	Gironde	82.611	783.845	866.456	198.335	1.451.238	1.649.573	280.946	2.235.083	2.516.029
34	Hérault	300	3.812	4.112	612.561	4.796.748	5.409.309	612.861	4.800.560	5.413.421
35	Ille-et-Vilaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
36	Indre	9	238	247	2.290	44.847	47.137	2.299	45.085	47.384
37	Indre-et Loire	3.345	50.297	53.842	20.816	274.987	295.803	24.361	325.284	349.645
38	Isère	»	1	1	2.640	26.757	29.397	2.640	26.758	29.398
39	Jura	487	3.357	3.844	793	8.217	9.010	1.280	11.574	12.854
40	Landes	»	»	»	16.479	182.640	199.119	16.479	182.640	199.119
41	Loir-et-Cher	210	3.562	3.772	20.751	528.812	549.563	20.961	532.374	553.335
42	Loire	8	201	209	3.126	28.338	31.464	3.134	28.539	31.673
43	Loire (Haute-)	»	»	»	26	361	390	26	364	390
44	Loire Inférieure	3.686	54.525	58.211	19.359	354.121	373.480	23.045	408.646	431.691
45	Loiret	»	»	»	2.991	29.033	32.024	2.991	29.033	32.024
46	Lot	»	»	»	6.827	51.636	58.463	6.827	51.636	58.463
47	Lot-et-Garonne	100	828	928	35.932	239.621	275.553	36.032	240.449	276.481
48	Lozère	»	»	»	72	646	718	72	646	718

DES AFFAIRES ECONOMIQUES

INDIRECTES. — 2e DIVISION. — 3e BUREAU

DÉPARTEMENT

SUELLE DES VINS

MOIS DE JUIN 1950

QUANTITES DE VINS SOUMISES AU DROIT DE CIRCULATION									STOCK commercial.
Vins à A O C			Vins de consommation courante			Total			
Juin.	Antérieurs.	Total.	Juin.	Antérieurs	Total.	Juin.	Antérieurs	Total.	
338	2.836	3.174	21.884	169.528	191.412	22.222	172.364	194.586	38.090
405	4.816	5.221	19.669	195.175	214.844	20.074	199.991	220.065	42.018
429	3.107	3.536	38.214	296.839	335.053	38.643	299.946	338.589	43.907
21	164	185	3.356	30.257	33.613	3.377	30.421	33.798	3.525
20	225	245	5.449	52.500	57.949	5.469	52.725	58.194	4.983
660	5.194	5.854	40.018	302.999	343.017	40.678	308.193	348.871	47.058
217	3.749	3.966	11.762	111.770	126.532	11.979	115.519	130.198	27.456
369	3.097	3.466	11.308	106.063	120.371	11.677	109.160	123.837	17.708
138	6.470	6.608	10.578	94.470	105.048	10.716	100.940	111.656	7.984
563	6.053	6.616	22.245	176.531	198.776	22.808	182.584	205.392	43.929
328	2.373	2.701	33.058	264.637	297.695	33.386	267.010	300.396	109.520
75	673	748	19.600	161.985	181.615	19.735	162.658	182.393	19.947
789	8.337	9.126	778.497	695.279	773.776	79.286	703.616	782.902	137.357
1.438	10.729	12.167	15.241	125.563	140.804	16.679	136.292	152.971	19.963
96	631	727	25.634	187.977	213.611	25.730	188.608	214.338	21.032
1.166	2.517	3.683	13.173	133.584	146.757	14.339	136.101	150.440	24.545
238	2.042	2.280	25.353	198.594	223.947	25.591	200.636	226.227	46.715
406	4.019	4.425	22.174	189.213	211.387	22.580	193.232	215.812	32.634
129	1.015	1.144	20.532	165.941	186.473	20.661	166.956	187.617	24.426
6.042	63.485	69.527	19.853	293.318	313.171	25.895	356.803	382.698	293.911
366	3.247	3.613	15.665	136.660	152.325	16.031	139.907	155.938	25.395
30	248	278	19.493	155.351	174.844	19.523	155.599	175.122	20.368
1.039	8.263	9.302	18.111	151.052	169.163	19.150	159.315	178.465	31.797
553	4.951	5.504	41.658	326.227	367.885	42.211	331.178	373.389	61.607
349	3.381	3.730	9.668	82.676	92.344	10.017	86.057	96.074	36.830
403	2.322	2.725	9.550	71.715	81.265	9.953	74.037	83.990	13.879
251	2.373	2.624	16.593	142.097	158.690	16.844	144.470	161.314	28.441
735	6.488	7.223	50.210	457.591	507.801	50.945	464.079	515.024	81.141
398	3.882	4.280	31.297	284.957	316.254	31.695	285.839	320.534	46.122
794	5.118	5.912	31.507	270.948	305.455	35.301	276.096	311.397	23.915
27	238	265	5.401	48.775	54.179	5.431	49.013	54.444	20.964
17.587	116.487	134.074	96.106	664.543	760.649	113.693	781.030	894.723	751.380
812	5.826	6.638	40.816	388.021	428.837	41.628	393.847	435.475	369.166
1.031	6.886	7.917	14.790	109.524	124.314	15.821	116.410	132.231	29.014
162	885	1.047	13.739	112.111	125.850	13.901	112.996	126.897	16.912
1.795	16.150	17.945	19.893	159.860	179.753	21.688	176.010	197.698	66.445
800	3.458	4.258	50.296	355.740	406.036	51.096	359.198	410.294	49.442
491	4.093	4.584	17.092	143.679	160.771	17.583	147.772	165.355	32.837
70	488	558	15.147	120.668	135.815	15.217	121.156	136.373	19.025
367	2.630	2.997	19.268	162.847	182.115	19.635	165.477	185.112	68.862
1.194	11.009	12.203	80.556	659.021	739.577	81.750	670.030	751.780	101.461
53	495	548	23.176	209.140	232.316	23.229	209.635	232.864	28.069
672	26.462	27.134	31.699	425.783	457.482	32.371	452.245	484.616	110.614
560	4.438	4.998	27.863	227.136	254.999	28.423	231.574	259.997	40.572
74	586	660	8.098	60.762	68.860	8.172	61.348	69.520	8.160
246	1.461	1.707	14.275	96.546	110.821	14.521	98.007	112.528	25.597
2	80	82	5.882	42.123	48.005	5.884	42.203	48.087	8.571

NUMÉROS d'ordre.	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS SORTIES DES CHAIS DES RÉCOLTANTS								
		Vins à A O C et vins d'Alsace			Vins de consommation courante			Total		
		Juin.	Antérieurs.	Total.	Juin.	Antérieurs.	Total.	Juin.	Antérieurs.	Total.
49	Maine-et-Loire	11.521	132.588	144.109	20.441	310.505	330.946	31.962	473.093	505.055
50	Manche	»	»	»	»	»	»	»	»	»
51	Marne	2.313	154.354	156.697	384	3.271	3.655	2.727	157.625	160.352
52	Marne (Haute-)	»	»	»	17	409	426	17	409	426
53	Mayenne	»	»	»	25	47	72	25	47	72
54	Meurthe-et-Moselle	»	»	»	160	1.421	1.581	160	1.421	1.581
55	Meuse	»	»	»	163	1.936	2.099	163	1.936	2.099
56	Morbihan	»	»	»	9	10	19	9	10	19
57	Moselle	»	»	»	4	776	780	4	776	780
58	Nièvre	171	2.366	2.537	275	878	1.153	449	3.241	3.690
59	Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»
60	Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
61	Orne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
62	Pas-de-Calais	»	»	»	»	»	»	»	»	»
63	Puy-de-Dôme	»	»	»	634	7.646	8.280	634	7.646	8.280
64	Pyrénées (Basses-)	258	4.311	4.569	3.165	48.006	51.171	3.423	52.317	55.740
65	Pyrénées (Hautes)	»	»	»	1.875	9.147	11.022	1.875	9.147	11.022
66	Pyrénées-Orientales	9.801	75.759	85.560	187.847	1.245.415	1.433.262	197.648	1.321.174	1.518.822
67	Rhin (Bas-)	6.180	96.708	102.888	629	5.469	6.098	6.809	102.177	108.986
68	Rhin (Haut-)	9.992	155.122	165.114	75	1.889	1.964	10.067	157.011	167.078
69	Rhône	17.118	217.052	234.200	7.761	78.102	85.863	24.909	295.154	320.063
70	Saône (Haute-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
71	Saône-et-Loire	8.293	131.628	139.921	18.040	161.620	179.630	26.293	293.248	319.551
72	Sarthe	36	217	253	1.655	6.666	8.321	1.691	6.883	8.574
73	Savoie	»	»	»	2.720	27.113	29.833	2.720	27.113	29.833
74	Savoie (Haute-)	8	996	1.004	133	2.825	2.958	141	3.821	3.962
75	Seine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
76	Seine-Inférieure	»	»	»	»	»	»	»	»	»
77	Seine-et-Marne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
78	Seine-et-Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
79	Sèvres (Deux-)	87	812	899	3.053	28.299	31.352	3.140	29.111	32.251
80	Somme	»	»	»	»	»	»	»	»	»
81	Tarn	4.446	44.102	48.548	27.057	314.488	341.545	31.473	358.590	390.063
82	Tarn-et-Garonne	»	»	»	12.656	80.828	93.484	12.656	80.828	93.484
83	Var	35	799	834	123.910	1.054.962	1.178.872	123.945	1.055.761	1.179.706
84	Vaucluse	6.845	80.876	87.721	39.981	317.514	357.495	46.826	398.390	445.216
85	Vendée	1	46	47	7.278	152.477	159.755	7.279	152.523	159.802
86	Vienne	691	3.083	3.774	16.239	166.670	182.909	16.930	169.753	186.683
87	Vienne (Haute-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
88	Vosges	»	»	»	»	33	33	»	33	33
89	Yonne	721	16.879	17.600	985	17.152	18.137	1.706	34.031	35.737
	Sarre	»	»	»	»	25	25	»	25	25
	Total pour la métropole et la Sarre	(1) 192.737	(2) 2.275.991	(3) 2.468.728	2.406.934	19.834.107	22.241.041	2.599.671	22.110.098	24.709.769
	Alger	»	»	»	420.420	3.468.933	3.889.353	420.420	3.468.933	3.889.353
	Constantine	»	»	»	90.839	721.498	812.337	90.839	721.498	812.337
	Oran	»	»	»	427.690	5.522.098	5.949.788	427.690	5.522.098	5.949.788
	Total pour l'Algérie	»	»	»	938.949	9.712.529	10.651.478	938.949	9.712.529	10.651.478
	Résultat général	(1) 192.737	2.275.991	(3) 2.468.728	3.345.883	29.546.636	32.892.519	3.538.620	31.822.627	35.361.247

(1) Y compris 46.172 hectolitres de vins d'Alsace.
(2) Y compris 268.002 hectolitres de vins d'Alsace.

STATISTIQUE MENSUELLE DES CIDRES. —

Quantités imposées { Mois de juin 1950.....
Antérieurs .....

Total pour la campagne 1949-1950.....

Stock commercial.....

QUANTITÉS DE VINS SOUMISES AU DROIT DE CIRCULATION									STOCK commercial.
Vins à A. O. C.			Vins de consommation courante.			Total			
Juin.	Antérieurs	Total.	Juin.	Antérieurs	Total.	Juin.	Antérieurs	Total	
4.963	40.898	45.861	30.482	235.741	266.223	35.445	276.639	312.084	160.292
950	6.359	7.309	8.371	78.451	86.822	9.321	84.810	94.131	19.211
8.193	67.130	75.323	60.048	496.273	556.321	68.241	563.403	631.644	981.337
175	1.542	1.717	15.814	125.002	140.817	15.989	126.545	142.534	24.272
417	2.941	3.358	2.877	25.877	28.754	3.294	28.818	32.112	7.667
1.202	10.247	11.449	68.234	554.134	622.368	69.436	564.381	633.817	97.231
294	4.105	4.399	21.091	168.065	189.156	21.385	172.170	193.555	23.272
410	3.199	3.609	16.185	145.307	161.492	16.595	148.506	165.101	19.722
520	4.591	5.111	32.688	287.800	320.488	33.208	292.391	325.599	49.278
510	5.410	5.920	26.414	216.890	243.304	26.924	222.300	249.224	34.364
14.318	113.200	127.518	108.975	876.630	985.605	123.293	989.830	1.113.123	222.230
426	2.711	3.137	24.035	194.459	218.494	24.461	197.170	221.631	32.503
576	4.373	4.949	5.080	42.005	47.085	5.656	46.378	52.034	11.425
5.377	38.447	43.821	50.307	392.595	442.902	55.684	431.042	486.726	101.760
990	5.928	6.918	57.996	407.373	465.369	58.986	413.301	472.287	58.591
673	5.300	5.973	33.978	287.034	321.012	34.651	292.334	326.985	55.451
207	1.349	1.556	15.630	122.878	138.508	15.837	124.227	140.064	17.476
2.482	21.263	23.745	18.531	142.123	160.654	21.013	163.386	184.399	72.687
337	3.296	3.633	29.315	274.828	304.143	29.652	278.124	307.776	96.860
192	2.447	2.639	37.373	365.168	402.541	37.565	367.615	405.180	115.678
6.592	57.366	63.958	116.212	988.013	1.104.225	122.804	1.045.379	1.168.183	220.302
345	2.905	3.250	30.086	195.553	225.639	30.431	198.458	228.889	32.288
3.131	27.889	31.020	41.881	358.322	403.203	48.012	386.211	434.223	151.853
615	7.740	8.355	10.697	99.733	110.430	11.312	107.473	118.785	22.711
419	2.919	3.338	24.903	191.662	216.565	25.322	194.581	219.903	36.334
392	1.954	2.346	18.285	129.581	147.866	18.677	131.535	150.212	29.290
33.738	282.356	316.094	676.017	5.823.962	6.499.979	709.755	6.106.318	6.816.073	1.420.912
2.761	32.819	35.580	62.042	473.607	535.649	64.803	506.426	571.229	134.994
631	5.262	5.893	22.280	191.589	213.869	22.911	196.851	219.762	39.943
2.686	36.891	39.577	78.622	648.030	726.652	81.308	684.921	766.229	116.756
200	1.327	1.527	17.740	142.169	159.909	17.940	143.496	161.436	21.828
808	10.213	11.021	15.806	198.844	214.650	16.614	209.057	225.671	35.022
542	4.114	4.656	17.209	147.526	164.735	17.751	151.640	169.391	52.687
40	1.800	1.840	4.112	36.150	40.292	4.182	37.950	42.132	5.962
211	3.097	3.308	38.958	334.353	373.311	39.169	337.450	376.619	45.263
743	7.540	8.283	12.377	105.555	117.932	13.120	113.095	126.215	75.899
118	801	919	9.394	105.789	115.183	9.512	106.590	116.102	19.451
164	990	1.154	12.328	97.083	109.411	12.492	98.073	110.565	22.173
223	2.062	2.285	37.459	297.250	334.709	37.682	299.312	336.994	41.739
160	3.848	4.008	35.607	285.693	321.300	35.767	289.541	325.308	54.238
661	7.348	8.009	12.608	133.337	145 945	13.269	140.685	153.954	35.721
320	3.090	3.410	5.307	47.650	52.957	5.627	50.710	56.367	14.736
113.440	1.222.571	1.366.014	3.163.894	26.501.861	29.668.755	3.307.334	27.727.435	31.034.769	7.961.196
»	»	»	36.858	319.051	355.909	36.858	319.051	355.909	411.009
»	»	»	20.549	146.153	166.702	20.549	146.153	166.702	46.910
»	»	»	31.576	248.510	280.116	31.576	248.510	280.116	1.029.923
»	»	»	88.983	713.744	802.727	88.983	713.744	802.727	1.487.902
113.440	1.222.571	1.366.014	3.252.877	27.218.605	30.471.482	3.396.317	28.441.179	31.837.496	9.452.098

CAMPAGNE 1949-1950. — MOIS DE JUIN 1950

	Hectolitres.
.....	385.832
.....	3.398.228
.....	3.784.060
.....	629.938

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la vingt-sixième semaine du 24 au 30 juin 1950.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1950 — Recettes évaluées.	1949 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1950 — En valeur absolue.	1950 — Pourcentage	1949 — En valeur absolue.	1949 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.555.000	1.503.056	51.944	3,5	»	»
Bagages et consigne	38.220	37.727	503	1,3	»	»
Colis postaux, petits colis	183.650	160.394	23.256	14,5	»	»
Marchandises (détail et wagons)	3.268.960	3.522.589	»	»	253.629	7,2
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	5.045.810	5.223.766	»	»	177.926	3,4

II. — **Evaluation des recettes au 30 juin 1950.**

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 avril 1950	RECETTES évaluées du 1er mai au 30 juin 1950	TOTAL des recettes du 1er janvier au 30 juin 1950	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 juin 1949	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1950 — En valeur absolue.	1950 — Pourcentage.	1949 — En valeur absolue.	1949 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	19.461.959	11.893.040	31.354.999	29.663.431	1.691.568	5,7	»	»
Bagages et consigne	379.843	249.280	629.123	661.542	»	»	32.419	4,9
Colis postaux, petits colis	2.939.813	1.588.530	4.528.343	4.290.932	237.411	5,5	»	»
Marchandises (détail et wagons)	54.298.238	26.909.200	81.207.438	93.939.257	»	»	12.731.819	13,6
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	77.079.853	40.640.050	117.719.903	128.555.162	»	»	10.835.259	8,4

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	12 juillet — Cours relevés après Bourse	DEVISES	17 juillet 1950 — Cours relevés avant Bourse	17 juillet 1950 — Cours cotés en Bourse	Derniers cours cotés en Bourse	12 juillet — Cours relevés après Bourse	DEVISES	17 juillet 1950 — Cours relevés avant Bourse	17 juillet 1950 — Cours cotés en Bourse
349 80	349 80	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	349 80	8070 ..	8070 ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8065 ..
698 25	698 25	Belgique (100 francs)	.... ..	698 50	162 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.)	.... ..	162 60
1207 50	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1207 ..					

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

DEPARTEMENT DU RHONE

Réseau racheté de la Compagnie des Chemins de Fer du Beaujolais

Amortissement des obligations 3 0/0 1901.

Quarante-neuvième tirage : 25 *mai* 1950.

75 obligations remboursables par 479 F à partir du 1er juillet 1950 (coupon 99 attaché) à la trésorerie générale du Rhône.

I. — Titres au porteur.

57	83	91	145	175	1.980	2.074	2.225	2.308	2.355
318	381	402	504	672	2.478	2.490	2.590	2.681	2.855
844	870	879	890	924	2.873	2.909	3.026	3.065	3.149
1.007	1.049	1.084	1.117	1.166	3.207	3.220	3.307	3.334	3.344
1.374	1.399	1.557	1.611	1.751	3.535	3.557	3.640	3.709	3.802
1.758	1.798	1.807	1.860	1.931	3.837	3.935			

II. — Titres nominatifs.

929 (certificat 546) — 1.547 (certificat 588) — 1.570 (certificat 246) — 1.616 (certificat 588) — 2.133 (certificat 471) — 2.713 (certificat 503) — 2.947 (certificat 580) — 2.994 (certificat 537) — 3.033 (certificat 240) — 3.320 (certificat 562) — 3.660 certificat 443) — 3.750 (certificat 523) — 4.012 (certificat 523) — 4.029 (certificat 523) — 4.031 (certificat 523) — 4.040 (certificat 523) — 4.103 (certificat 581) — 4.153 (certificat 581).

Obligations remboursables, non présentées à la date du 31 mai 1950.

Tirage de 1930.

Remboursable par 482 F, coupon n° 59 attaché.

Titre nominatif: 1.749 (certificat 306).

Tirage de 1937.

Remboursable par 470 F, coupon n° 73 attaché, pour les titres au porteur et pour les titres nominatifs ne remplissant pas les conditions prévues par l'article 52 du code fiscal des valeurs mobilières (décret du 21 décembre 1934 modifié par décrets-lois des 16 juillet et 10 octobre 1935) ou par 476 F pour les titres nominatifs remplissant les conditions prévues par l'article 52 du décret du 21 décembre 1934.

Titre nominatif: 1.644 (certificat 402).

Tirage de 1940.

Remboursable par 479 F, coupon n° 79 attaché, pour les titres existant sous la forme nominative au 1er janvier 1940, maintenus sous cette forme durant tout le premier semestre 1940 et appartenant à des personnes physiques, par 469 F pour tous autres titres appartenant à des personnes physiques, par 461 F pour tous autres titres n'appartenant pas à des personnes physiques.

I. — Titre au porteur: 2.665.

II. — Titre nominatif: 2.716 (certificat 503).

Tirages de 1941 *à* 1946 *inclus.*

Remboursables par 465 F pour les titres appartenant à des personnes physiques, par 457 F pour tous les titres n'appartenant pas à des personnes physiques.

Tirage de 1941 (*coupon n° 81 attaché*).

I. — Titre au porteur: 2.565.

II. — Titres nominatifs: 3.030 (certificat 241) — 3.649 (certificat 443).

Tirage de 1942 (*coupon n° 83 attaché*).

I. — Titre au porteur: 3.930.

II. — Titres nominatifs: 1.568 (certificat 216) — 3.667 (certificat 443).

Tirage de 1943 (*coupon n° 85 attaché*).

I. — Titre au porteur: 571.

Tirage de 1944 (*coupon n° 87 attaché*).

I. — Titre au porteur: 819.

II. — Titres nominatifs: 1.897 (certificat 402) — 3.653 (certificat 443).

Tirage de 1945 (*coupon n° 89 attaché*).

I. — Titres au porteur: 673, 2.062, 2.464, 2.664, 3.819.

II. — Titres nominatifs.

2.721 (certificat 503) — 3.608 (certificat 443) — 3.752 (certificat 523) 4.038 (certificat 523).

Tirage de 1946 (*coupon n° 91 attaché*).

I. — Titres au porteur: 852, 1.103, 2.422, 2.543.

II. — Titres nominatifs: 3.298 (certificat 526) — 4.045 (certificat 523).

Tirage de 1947.

Remboursable par 465 F, coupon n° 93 attaché.

I. — Titres au porteur.

228 307 360 601 611 742 2.171 2.254 3.738

II. — Titres nominatifs.

241 (certificat 546) — 425 (certificat 573) — 1.573 (certificat 216) — 2.901 (certificat 555) — 3.745 (certificat 523) — 3.767 (certificat 523).

Tirage de 1948.

Remboursable par 465 F, coupon n° 95 attaché.

I. — Titres au porteur.

1	203	543	933	1.175	3.424	3.509	3.610	3.937	3.968
1.398	1.443	1.624	1.771	2.219	3.990				
2.503	2.599	2.767	3.402	3.404					

II. — Titres nominatifs.

344 (certificat 503) — 346 (certificat 426) — 1.506 (certificat 522) — 2.719 (certificat 503) — 3.669 (certificat 443) — 4.041 (certificat 523).

Tirage de 1949.

Remboursable par 479 F, coupon n° 97 attaché.

I. — Titres au porteur.

71 212 235 512 584 655 685 886 954 955 1.102 1.120 1.131 1.187 1.200 1.227 1.269 1.308 1.400 1.502 1.537 1.509 1.693 1.722 1.731 1.774 1.951 1.988 2.028 2.034 2.112 2.203 2.255 2.290 2.371 2.377 2.620 3.025 3.079 3.212 3.293 3.577 3.581 3.600 3.970.

II. — Titres nominatifs.

12 (certificat 532) — 2.712 (certificat 503) — 3.652 (certificat 443) — 4.002 (certificat 523) — 4.017 (certificat 523) — 4.034 (certificat 523).

Tout coupon manquant sera déduit du montant du remboursement.

L'AIR LIQUIDE

Société anonyme pour l'étude et l'exploitation des procédés Georges Claude.

AU CAPITAL DE 1.546.088.000 F

SIÈGE SOCIAL: 75, QUAI D'ORSAY, PARIS

R. C. : Seine n° 53868.

Obligations 4 0/0 1944.

La société L'Air liquide a procédé par voie de rachats en Bourse à l'amortissement de 200 obligations qui devait être effectué pour le 15 août 1950, conformément au tableau d'amortissement imprimé au verso des titres et publié au *Journal officiel* du vendredi 6 octobre 1944.

Les obligations sorties aux tirages antérieurs ont toutes été remboursées.

BANQUE D'ETAT DU MAROC

EMPRUNT MAROCAIN 4 0/0 1930

Quarantième tirage d'amortissement.

Le 15 juin 1950, il a été procédé au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc à Rabat au tirage des 1.000 obligations dont les numéros suivent, qui seront remboursées au pair le 1er août 1950.

106.351 à 106.400 = 50	110.001 à 110.050 = 50	275.850 — 293.451 à 293.500 — 50
119.050 — 125.101 à 125.150 — 50	300.051 à 300.100 — 50	301.151 à
125.901 à 126.950 — 1.050	169.951 à 170.000 — 50	304.200 — 310.051 à 310.100 — 50
190.451 à 191.500 — 1.050	315.101 à 315.150 — 50	324.401 à
211.101 à 211.150 — 50	224.301 à 324.150 — 50	326.701 à 326.750 — 50
224.350 — 232.051 à 232.100 — 50	350.301 à 350.350 — 50	360.251 à
273.251 à 273.300 — 50	275.801 à 360.300.	

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger à la date du 14 juin 1950.

351 à 400 = 50	96.101 = 1	170.731 = 1
551 à 600 = 50	96.113 à 96.115 = 3	170.733 = 1
786 à 1.800 = 15	96.128 et 96.129 = 2	174.954 à 174.958 = 5
3.051 à 3.100 = 50	96.143 à 96.150 = 8	174.969 = 1
3.951 à 4.000 = 50	98.305 et 98.306 = 2	174.972 à 174.974 = 3
7.551 à 7.600 = 50	98.313 à 98.317 = 5	174.976 et 174.977 = 2
7.851 à 7.900 = 50	98.320 à 98.323 = 4	174.988 à 174.998 = 11
9.253 = 1	98.333 à 98.342 = 10	176.101 à 176.150 = 50
9.278 à 9.300 = 23	98.346 à 98.350 = 5	176.751 à 176.800 = 50
9.351 à 9.353 = 3	101.551 à 101.600 = 50	178.301 à 178.308 = 8
9.355 à 9.360 = 6	107.101 à 107.108 = 8	178.314 à 178.350 = 37
9.369 à 9.390 = 22	107.114 à 107.150 = 37	180.001 à 180.050 = 50
9.394 = 1	108.651 à 108.700 = 50	181.251 à 181.300 = 50
10.751 à 10.800 = 50	109.051 à 109.056 = 6	182.622 = 1
11.401 à 11.421 = 21	109.058 à 109.062 = 5	182.638 à 182.641 = 4
11.435 à 11.441 = 7	109.066 à 109.079 = 14	183.503 à 183.514 = 12
11.447 et 11.448 = 2	109.081 à 109.095 = 15	183.517 à 183.520 = 4
11.701 à 11.750 = 50	109.097 = 1	183.537 = 1
13.151 à 13.200 = 50	109.099 = 1	183.546 = 1
16.101 à 16.150 = 50	109.751 à 109.800 = 50	183.601 à 183.650 = 50
19.132 = 1	112.051 à 112.100 = 50	186.501 à 186.550 = 50
21.951 à 22.000 = 50	112.251 à 112.300 = 50	187.201 = 1
26.201 à 26.224 = 24	114.901 à 115.000 = 100	187.223 à 187.226 = 4
26.230 à 26.250 = 21	123.814 et 123.815 = 2	187.232 à 187.235 = 4
31.301 et 31.302 = 2	126.301 à 126.324 = 24	191.752 à 191.755 = 4
31.314 à 31.320 = 7	126.338 = 1	191.760 à 191.778 = 19
31.323 à 31.325 = 3	126.340 = 1	191.793 à 191.800 = 8
31.332 = 1	128.501 à 128.503 = 3	193.256 à 193.260 = 5
31.338 à 31.342 = 5	128.505 à 128.537 = 33	193.254 = 1
32.501 à 32.550 = 50	128.539 à 128.549 = 11	193.264 et 193.265 = 2
35.061 à 35.066 = 6	133.551 à 133.600 = 50	193.271 = 1
35.079 à 35.086 = 8	134.351 à 134.400 = 50	193.274 à 193.277 = 4
35.100 = 1	135.951 à 136.000 = 50	193.280 à 193.300 = 21
35.951 à 36.000 = 50	136.703 à 136.711 = 9	194.951 à 195.000 = 50
36.601 à 36.700 = 100	139.501 à 139.524 = 24	195.501 à 195.503 = 3
37.907 = 1	139.526 à 139.550 = 25	195.505 à 195.514 = 10
37.916 à 37.925 = 10	142.301 à 142.350 = 50	195.518 = 1
39.201 à 39.250 = 50	144.951 à 144.988 = 38	195.520 à 195.540 = 21
42.351 à 42.400 = 50	144.993 à 144.997 = 5	198.001 à 198.027 = 27
45.401 à 45.441 = 41	145.051 à 145.100 = 50	198.029 à 198.050 = 22
45.443 à 45.447 = 5	145.395 à 145.400 = 6	201.901 à 201.950 = 50
45.651 à 45.695 = 45	145.551 à 145.600 = 50	202.001 à 202.050 = 50
45.697 à 45.700 = 4	148.651 à 148.685 = 35	205.612 à 205.617 = 6
47.651 à 47.700 = 50	148.687 à 148.700 = 14	205.620 et 205.621 = 2
50.451 à 50.453 = 3	149.001 à 149.050 = 50	214.651 à 214.700 = 50
50.459 à 50.487 = 29	153.001 à 153.050 = 50	216.401 à 216.436 = 36
50.495 à 50.498 = 4	154.501 à 154.506 = 6	217.201 à 217.250 = 50
51.151 à 51.200 = 50	154.508 à 154.522 = 15	218.801 à 218.821 = 21
51.351 à 51.365 = 15	154.533 à 154.536 = 4	218.828 à 218.831 = 4
51.373 à 51.400 = 28	154.540 à 154.550 = 11	218.834 à 218.850 = 17
52.001 à 52.004 = 4	154.601 à 154.650 = 50	219.601 à 219.650 = 50
53.751 à 53.800 = 50	154.751 à 154.763 = 13	219.700 = 1
54.101 à 54.150 = 50	154.767 = 1	219.751 à 219.754 = 4
57.601 à 57.650 = 50	154.770 à 154.800 = 31	219.756 et 219.757 = 2
65.953 à 65.957 = 5	154.988 à 154.994 = 7	219.760 à 219.779 = 20
65.959 à 65.961 = 3	157.109 à 157.113 = 5	219.786 à 219.789 = 4
65.975 à 65.981 = 7	158.054 = 1	219.798 à 219.800 = 3
65.990 à 66.050 = 61	158.090 = 1	220.551 à 220.600 = 50
66.551 à 66.600 = 50	161.051 à 161.100 = 50	221.401 à 221.450 = 50
69.201 à 69.250 = 50	161.251 à 161.274 = 24	222.701 à 222.750 = 50
69.865 à 69.867 = 3	161.279 à 161.300 = 22	223.801 à 223.850 = 50
72.801 à 72.850 = 50	162.251 à 162.286 = 36	225.745 à 225.750 = 6
74.811 à 74.828 = 18	162.291 à 162.300 = 10	226.851 à 226.900 = 50
79.371 à 79.380 = 10	162.356 à 162.361 = 6	227.401 à 227.415 = 15
81.251 à 81.300 = 50	162.651 à 162.700 = 50	227.423 à 227.434 = 12
83.501 à 83.550 = 50	162.854 = 1	227.440 à 227.450 = 11
86.951 à 87.000 = 50	162.860 = 1	228.351 à 228.400 = 50
87.901 à 87.950 = 50	162.862 à 162.867 = 6	232.451 à 232.500 = 50
88.051 à 88.100 = 50	164.001 à 164.050 = 50	233.301 à 233.350 = 50
88.907 à 88.911 = 5	164.101 à 164.140 = 40	234.162 à 234.164 = 3
91.102 = 1	164.143 à 164.150 = 8	234.178 = 1
91.302 à 91.331 = 30	164.751 à 164.762 = 12	234.182 = 1
91.333 à 91.338 = 6	164.778 à 164.785 = 8	234.184 et 234.185 = 2
91.345 à 91.350 = 6	164.797 à 164.800 = 4	234.192 à 234.196 = 5
234.751 à 234.800 = 50	292.343 à 292.350 = 8	347.771 à 347.773 = 3
236.851 à 236.900 = 50	292.801 à 292.850 = 50	347.781 à 347.782 = 2
243.300 = 1	293.001 à 293.050 = 50	348.976 à 348.976 = 7
243.351 à 243.400 = 50	293.551 à 293.600 = 50	348.991 à 348.995 = 5
249.501 = 1	293.901 à 293.950 = 50	350.051 et 350.052 = 2
249.510 à 249.519 = 10	294.601 à 294.603 = 3	350.058 à 350.100 = 43
249.521 à 249.535 = 15	294.622 à 294.624 = 3	350.801 à 350.850 = 50
249.542 à 249.548 = 7	294.641 et 294.642 = 2	352.201 à 352.250 = 50
249.550 = 1	294.648 = 1	355.701 à 355.750 = 50
249.906 à 249.931 = 26	296.301 à 296.350 = 50	358.501 à 358.550 = 50
249.934 et 249.935 = 2	297.951 à 297.956 = 6	359.151 à 359.200 = 50
249.941 à 249.946 = 3	297.967 à 297.985 = 19	360.301 = 1
250.051 à 250.100 = 50	297.988 et 297.989 = 2	360.322 = 1
250.351 à 250.354 = 4	297.991 à 298.000 = 10	360.332 à 360.337 = 6
250.360 à 250.364 = 5	298.951 à 299.000 = 50	360.342 à 360.349 = 8
250.366 et 250.367 = 2	301.401 à 301.450 = 50	360.751 à 360.800 = 50
250.372 à 250.377 = 6	301.951 à 301.961 = 11	361.701 à 361.800 = 100
250.382 à 250.388 = 7	301.963 = 1	364.551 à 364.600 = 50
250.392 à 250.395 = 4	301.965 à 302.000 = 36	366.451 à 366.500 = 50
251.251 à 251.300 = 50	302.051 à 302.100 = 50	367.351 à 367.353 = 3
251.801 et 251.802 = 2	304.551 à 304.600 = 50	367.381 à 367.384 = 4
254.701 à 254.730 = 30	305.302 = 1	369.901 à 369.950 = 50
254.746 à 254.750 = 5	305.307 à 305.330 = 24	370.210 à 370.219 = 10
255.501 à 255.550 = 50	305.338 à 305.350 = 13	370.221 à 370.240 = 20
255.802 à 255.809 = 8	308.601 à 308.617 = 17	373.451 à 373.500 = 50
255.813 à 255.815 = 3	308.620 à 308.629 = 10	373.861 à 373.873 = 10
255.818 à 255.829 = 12	308.865 à 308.869 = 5	375.626 à 375.635 = 10
255.833 à 255.835 = 3	308.872 = 1	376.001 à 376.022 = 23
255.837 à 255.850 = 14	308.890 à 308.900 = 11	376.033 à 376.050 = 18
257.351 à 257.400 = 50	309.877 à 309.886 = 10	376.146 = 1
258.153 à 258.186 = 34	310.001 à 310.006 = 6	376.989 = 1
258.190 à 258.195 = 6	310.013 à 310.017 = 5	378.551 à 378.600 = 50
258.198 et 258.199 = 2	311.551 à 311.589 = 39	381.851 à 381.900 = 50
259.126 et 259.127 = 2	311.596 à 311.600 = 5	384.051 à 384.100 = 50
259.133 à 259.135 = 3	314.202 à 314.212 = 11	384.351 à 384.400 = 50
261.874 à 261.879 = 6	314.237 à 314.241 = 5	390.901 à 390.950 = 50
262.878 à 262.900 = 23	314.250 = 1	394.151 à 394.200 = 50
263.301 à 263.303 = 3	317.351 à 317.400 = 50	394.401 à 394.450 = 50
263.324 et 263.325 = 2	321.501 à 321.510 = 10	397.051 à 397.100 = 50
263.330 à 263.335 = 6	326.351 à 326.400 = 50	399.701 à 399.703 = 3
263.341 à 263.350 = 10	327.451 à 327.500 = 50	399.709 à 399.711 = 3
264.401 à 264.411 = 11	331.160 à 331.163 = 4	399.729 à 399.745 = 17
264.415 = 1	331.173 = 1	401.401 à 401.422 = 22
264.420 à 264.423 = 4	331.186 et 331.187 = 2	401.427 à 401.450 = 24
264.426 = 1	331.199 et 331.200 = 2	402.601 à 402.650 = 50
264.433 à 264.450 = 18	332.758 à 332.760 = 3	404.601 à 404.650 = 50
266.909 = 1	332.766 à 332.771 = 6	412.038 et 412.039 = 2
266.940 = 1	332.773 à 332.776 = 4	412.051 à 412.100 = 50
267.223 à 267.228 = 6	332.778 et 332.779 = 2	412.350 = 1
267.239 à 267.243 = 5	332.781 à 332.800 = 20	412.751 à 412.800 = 50
267.250 = 1	333.001 à 333.050 = 50	413.958 à 413.961 = 4
268.651 à 268.700 = 50	335.101 à 335.150 = 50	414.079 à 414.083 = 5
269.351 à 269.400 = 50	335.951 et 335.952 = 2	414.701 = 1
270.301 à 270.350 = 50	335.958 à 335.963 = 6	414.715 à 414.721 = 7
272.751 à 272.780 = 30	335.965 à 335.970 = 6	414.725 à 414.734 = 10
272.782 à 272.800 = 19	335.975 = 1	414.763 à 414.800 = 38
281.601 à 281.605 = 5	335.983 et 335.984 = 2	416.201 à 416.250 = 50
281.622 = 1	335.993 = 1	416.401 à 416.450 = 50
281.627 = 1	337.901 à 337.950 = 50	416.551 à 416.555 = 5
281.629 à 281.650 = 22	338.951 à 339.000 = 50	416.567 à 416.589 = 23
281.851 à 281.900 = 50	339.801 à 339.850 = 50	416.591 à 416.600 = 10
282.351 à 282.400 = 50	341.408 = 1	416.651 à 416.700 = 50
289.101 à 289.150 = 50	341.410 et 341.411 = 2	417.301 à 417.350 = 50
291.251 à 291.259 = 9	341.419 et 341.420 = 2	417.801 à 417.817 = 17
291.270 = 1	341.427 à 341.441 = 15	417.823 à 417.826 = 4
291.275 et 291.276 = 2	341.443 à 341.445 = 3	417.833 = 1
291.281 à 291.293 = 13	341.601 à 341.650 = 50	417.838 et 417.839 = 2
292.301 = 1	341.801 à 341.850 = 50	417.841 à 417.849 = 6
292.312 à 292.316 = 5	345.101 à 345.150 = 50	418.901 à 418.950 = 50
292.322 à 292.326 = 5	347.753 = 1	419.301 à 419.350 = 50
292.330 et 292.331 = 2	347.757 = 1	423.001 à 423.050 = 50
292.333 à 292.340 = 8	347.763 à 347.767 = 5	423.845 à 423.849 = 5

Total: 9.431 obligations.

ALIMENTATION REMOISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 15 ET 17, RUE DU TEMPLE,

ET 4, 4 *bis* ET 6, RUE DE CHARLEVILLE, A REIMS (MARNE).

Registre du commerce: Reims n° 9933.

Obligations 6 0/0 1948.

Deuxième amortissement du 25 août 1950.

Les porteurs d'obligations de 5.000 F 6 0/0 1948 de l'Alimentation rémoise sont informés que la société, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations, a procédé au rachat en Bourse de la quantité nécessaire d'obligations pour l'amortissement du 25 août 1950.

En conséquence, le tirage au sort prévu pour le 10 juillet se trouve supprimé.

Le précédent amortissement ayant été réalisé par rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis antérieurement restant à rembourser.

Union de Consommateurs de Produits Métallurgiques et Industriels

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.050.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 31, AVENUE MONTAIGNE, PARIS
R. C.: Seine n° 75184.

Obligations 4 1/2 0/0 1936 de 1.000 F.

Amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission d'amortir ses obligations 4 1/2 0/0 1936 par voie de rachat en Bourse, a racheté des obligations jusqu'à concurrence d'un montant de 2.599.439 F pour constituer l'amortissement prévu à la date du 15 septembre 1950 et s'élevant à 2.600.000 F.

En conséquence, il ne sera procédé en 1950 à aucun tirage au sort d'amortissement.

Les amortissements précédents ont été effectués par rachats en Bourse.

DENAIN-ANZIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.408.350.000 F
SIÈGE SOCIAL: 12, RUE D'ATHÈNES, A PARIS (9e)
Registre du commerce: Seine n° 76475.

Obligations de 10.000 F 5 0/0 1947.

Troisième amortissement du 16 août 1950.

MM. les obligataires sont informés que Denain-Anzin, société anonyme, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations de 10.000 F, faculté mentionnée au prospectus, a racheté sur le marché la quantité d'obligations prévue pour l'amortissement du 16 août 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été effectués par rachats, il n'existe pas de titres amortis antérieurement restant à rembourser.

BILANS DE SOCIÉTÉS

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 525.000.000 de francs

Siège social : 45, rue Saint-Dominique, 45 — PARIS

(R. C.: Seine 28531.)

BILAN AU 31 DECEMBRE 1949

ACTIF

Espèces en caisse, au Trésor et à la Banque de France		12.116.152.319 »
Avoirs dans les banques et chez les correspondants		505.622.173 »
Valeurs du Trésor ou garanties par l'Etat		1.185.128.355 »
Titres divers en portefeuille		22.811.156 »
Immeubles		131.951.351 »
Escomptes et pensions d'effets représentatifs de crédits à moyen terme (art. 58 des statuts)		6.579.971.173 »
Avances à moyen terme:		
Sur ressources diverses de la société	23.056.089.887 »	
Sur avances du fonds de modernisation et d'équipement	9.888.100.000 »	
Sur le produit d'emprunts gagés par annuités de l'Etat (conventions des 7 juillet 1919, 10 décembre 1937 et 11 février 1941)	41.693.009 »	
		32.985.882.896 »
Fonds d'emprunts gagés déposés au Trésor pour de nouvelles avances à moyen terme (conventions des 7 juillet 1919, 10 décembre 1937 et 11 février 1941)		1.433.306.991 »
Engagements de l'Etat au titre d'opérations effectuées pour son compte (conventions des 7 juillet 1919, 12 février 1934, 30 août 1937 et 6 mai 1941)		160.012.180.138 »
Débiteurs divers		173.281.323 »
Crédits d'acceptation de traites pour le compte de l'Etat (convention du 4 décembre 1940)		175.300.933.262 »
Comptes d'ordre et divers		209.916.356 »
		391.557.171.396 »

PASSIF

Capital social		525.000.000 »
Réserves:		
Légale		26.250.000 »
Générale		250.000.000 »
Immobilière		10.000.000 »
Provision pour risques de mobilisation de crédits à moyen terme		350.000.000 »
Provision spéciale pour risques d'avances à moyen terme (convention du 7 juillet 1919)		396.228.860 »
Bons et obligations en circulation:		
Bons et obligations non gagés par annuités de l'Etat (valeur d'émission)	16.613.000.000 »	
A ajouter: primes de remboursement courues	2.086.152 »	
		16.615.086.152 »
Obligations gagées par annuités de l'Etat (valeur d'émission)	161.061.481.000 »	
A ajouter: primes de remboursement courues	435.699.438 »	
		161.497.180.438 »
Avances du fonds de modernisation et d'équipement		10.313.000.000 »
Bons et obligations amortis et coupons échus non présentés		990.713.925 »
Créditeurs divers		850.789.887 »
Fonds en compte avec l'Etat et les trésoriers-payeurs généraux		17.061.317.710 »
Provisions de l'Etat pour le service des emprunts gagés et le règlement des traites		5.389.110.206 »
Acceptations de traites émises en règlement de dépenses publiques (convention du 4 décembre 1940)		175.300.933.262 »
Comptes d'ordre et divers		1.578.111.446 »
Profits et pertes:		
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	16.365.202 »	
Bénéfice net de l'exercice 1949	253.791.278 »	
		270.156.480 »
		391.557.171.396 »

HORS BILAN

Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à moyen terme (art. 58 des statuts)	80.758.887.866 »
Effets représentatifs de crédits à moyen terme circulant sous endos du Crédit national (art. 58 des statuts)	41.886.620.591 »

Le directeur général,
BRUNET.

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA REPARATION DES DOMMAGES CAUSES PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 525.000.000 de francs

Siège social : 45, rue Saint-Dominique, 45 — PARIS

(R. C.: Seine 28531.)

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT. — SITUATION AU 31 DECEMBRE 1949

Règlement d'allocations pour la reconstruction.

Payement d'allocations	490.549.815.526		Produits d'emprunts du Crédit national gagés par annuités de l'Etat	84.088.386.050	
Disponible déposé en compte courant au Trésor	55.431.943.228		Produits de bons de la reconstruction et d'emprunts de groupements de sinistrés	6.979.800.246	
			Versements de la caisse autonome de la reconstruction	363.251.788.488	
			Emission de titres par la caisse autonome de la reconstruction: titres émis (loi du 31 décembre 1948)	22.425.474.000	
			Versements de l'Etat et reversements de payements	410.459.037	
			Allocations de reconstruction en instance de règlement	36.915.261.600	
			Fonds en compte avec la caisse autonome de la reconstruction	31.907.586.333	
	545.981.758.754				545.981.758.754

Avances spéciales pour le compte de l'Etat.

Avances spéciales pour le compte de l'Etat à des entreprises industrielles et commerciales:					
Avances à l'industrie cinématographique 1.280.774.063					
Autres avances.. 149.064.884					
	1.429.838.947				
Avances spéciales pour le compte du fonds de modernisation et d'équipement	6.375.409.661				
		7.805.248.608	Versements de l'Etat		7.805.248.608

Plan de relèvement européen (aide américaine).

Sommes mises à la disposition du Gouvernement français	403.000.000.000		Produit de l'aide intérimaire américaine	25.000.000.000	
Frais de transport des colis-dons (accord du 28 juin 1948)	201.665.781		Produit de l'aide américaine (plan Marshall)	399.710.007.901	
Prélèvement de 5 p. 100 (accord du 10 juillet 1948)	17.855.041.056				
Disponible bloqué en compte à la Banque de France	3.713.301.061				
		424.770.007.901			424.770.007.901

Pour mémoire: Règlement d'indemnités de dommages (guerre de 1914-1918).

Payement d'indemnités	32.608.263.791		Produits d'emprunts du Crédit national gagés par annuités de l'Etat	24.375.137.300	
Disponible déposé en compte courant au Trésor	49.334.596		Versements de l'Etat et reversements d'indemnités	8.282.461.087	
		32.657.598.387			32.657.598.387

Payement de subventions aux collectivités.

Payements de subventions (loi du 11 juillet 1933)	1.355.585.455				
Disponible en compte avec le Trésor	280.881.481				
		1.636.466.936	Produits d'emprunts du Crédit national gagés par annuités de l'Etat		1.636.466.936

Opérations financières pour le compte de l'Etat.

Emprunts contractés pour les besoins de l'Etat (convention du 30 août 1937)	1.505.000.000				
Frais d'émission et charges de conversion d'emprunts du Crédit national	713.263.984				
Remboursement anticipé d'emprunts du Crédit national	10.471.452.000				
Remboursement d'emprunts du Trésor par voie de conversion en titres du Crédit national	1.182.615.700				
		13.872.331.684	Produits d'emprunts du Crédit national gagés par annuités de l'Etat		13.872.331.684

Le directeur général,
BRUNET.

L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Société anonyme au capital de 107.672.500 francs (entièrement versé)

PRIMITIVEMENT AUTORISÉE PAR ORDONNANCE ROYALE DU 21 JUIN 1829

Registre du commerce: Seine n° 7756.

Etablie à PARIS, Place Vendôme, 9

ETAT A 1

Balance générale des écritures au 31 décembre 1949.

ACTIF		
Placements:		
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations	»	
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement auprès d'un état ou d'un établissement public étranger	46.807.190 »	
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		
A) Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	10.176.059.874 »	
B) Autres valeurs sans affectation spéciale (art. 163 D. 30-12-38)	»	
IV. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société	390.776.322 »	
V. — Valeurs remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	4.952.978.187 »	
VI. — Autres valeurs détenues par la société	632.565.335 »	16.199.186.908 »
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:		
a) Valeurs	54.013.253 »	
b) Espèces	79.532.489 »	133.545.742 »
Espèces en caisse au siège social		4.365.282 »
Banques, chèques postaux		561.770.905 »
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:		
a) Espèces en caisse dans les agences	147.990.529 »	
b) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date (art. 159, D. du 30-12-38).	355.934.032 »	
c) Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date	118.131.100 »	622.055.661 »
Primes réparties		2.704.542 »
Créances en compte courant sur les cessionnaires		356.386 »
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants		43.637.664 »

PASSIF		
Capital social: actions entièrement libérées		107.672.500 »
Réserve pour éventualités		28.877.217 »
Réserve de garantie		113.999.000 »
Réserve spéciale de réévaluation		117.458.639 »
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats (réserves techniques) (art. 149, § 1, D. 30 décembre 1938):		
Réserves mathématiques, affaires directes (réassurances non déduites):		
a) Fonds de solidarité des risques de guerre	19.100 »	
b) Pour risques en cours	13.604.072.397 »	
c) Pour sinistres à payer	128.135.429 »	
d) Pour arrérages échus et non payés	12.179.226 »	
e) Pour capitaux échus et non payés	111.161.434 »	
f) Pour rachat à payer	5.704.247 »	13.861.271.833 »
Réserve pour bénéfices non distribués annuellement aux assurés:		
Participations dues à payer aux assurés (compte spécial)		79.208.979 »
Réserves techniques des acceptations en réassurances rétrocessions non déduites):		
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	658.465.725 »	
b) Réserves mathématiques pour sinistres, arrérages, capitaux et rachats à payer	20.578.871 »	679.044.596 »
Réserve de capitalisation		91.881.089 »
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149, § 2, D. 30 décembre 1938):		
Dettes fiscales et divers		112.111.322 »
Participation des assurés aux bénéfices:		
a) Exercice courant	96.793.057 »	
b) Exercices antérieurs	23.154.171 »	119.947.228 »
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:		
a) Espèces	15.147.302 »	
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société	390.776.322 »	
c) Autres valeurs mobilières	632.565.335 »	1.161.488.959 »
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires		125.847.918 »
Loyers et revenus perçus d'avance		20.193.278 »
Dettes diverses (créditeurs divers)		119.066.671 »
Réserves ou provisions pour dettes incertaines et éventuelles:		
Réserve pour accidents du travail		512.180 »
Réserve pour cautionnements à l'étranger		44.386.311 »
Réserve pour fluctuations de change (nouvelle)		51.296.022 »

ETAT A 1 **Balance générale des écritures au 31 décembre 1949.**

ACTIF (*suite*).			PASSIF (*suite*).		
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires		1.387.759.076 »	Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif:		
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires:			Réserve pour fluctuations de valeurs mobilières	56.758.750 »	
Sinistres à payer	27.414.964 »		Réserve pour dépérissement d'immeubles	30.560.261 »	
Capitaux échus et non payés	12.878.275 »		Réserve pour amortissement des immeubles	25.041.627 »	
		39.993.239 »	Réserve pour primes échues et non recouvrées	47.406.474 »	
Créances diverses (débiteurs divers)		140.475.401 »	Réserve immobilière pour risque de guerre et réparations différées	10.069.710 »	
Intérêts échus et non recouvrés		41.442.985 »	Provision pour intérêts courus sur parts bénéficiaires (exercices antérieurs)	652.299 »	
Intérêts courus et non recouvrés		141.685.332 »	Provision pour intérêts courus sur parts bénéficiaires (année 1949)	18.719.699 »	
Loyers échus et non recouvrés		14.538.149 »			189.211.820 »
Commissions non amorties de de l'exercice 1945	12.329.144 »		Autres éléments du passif:		
Commissions non amorties de de l'exercice 1946	8.411.337 »		Fonds de retraite du personnel	100.529.123 »	
		20.740.481 »	Cautionnements des agents	10.747.673 »	
Autres éléments d'actif:					111.276.796 »
Fonds de retraite du personnel	100.529.123 »		Résultats:		
Cautionnements des agents	10.747.673 »		*a*) Excédent de recettes de l'exercice		748.855 »
		111.276.796 »			
Total		19.465.534.549 »	Total		19.465.534.549 »

N. B. — Toutes les sommes en monnaies étrangères figurant dans le présent état ont été converties en francs au cours du change au 31 décembre 1949.

ETAT A 2 **Compte général des profits et pertes pour l'exercice 1949.**

DEBIT			CREDIT		
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*			1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*		
Sinistres survenus (assurances vie et décès)		381.327.499 »	Primes émises, nettes d'impôts et nettes d'annulations		3.994.525.222 »
Capitaux et arrérages échus		533.630.592 »	Part des réassureurs:		
Rachats effectués		320.818.835 »	*a*) Dans les sinistres survenus (assurances vie et décès)	71.386.846 »	
Participation des assurés aux bénéfices		96.793.057 »	*b*) Dans les capitaux et arrérages échus	38.054.568 »	
Commissions payées et à payer		704.086.771 »	*c*) Dans les rachats effectués	76.458.657 »	
Primes cédées en réassurances et rétrocédées		311.705.754 »			185.900.071 »
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):			Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice		1.387.759.076 »
Réserves mathématiques pour risques en cours		16.262.538.122 »	Bénéfices sur les usufruits		344 »
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs		1.356.489.578 »	Bénéfices sur les nues propriétés		287 »
Frais généraux et impôts à la charge de la société		737.483.978 »	Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites):		
2e PARTIE. — *Gestion générale.*			Réserves mathématiques pour risques en cours		14.334.991.187 »
Portion des intérêts attribuée aux catégories d'assurances		531.647.941 »	Autres éléments de crédit imputables aux catégories:		
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières		1.299.022 »	Commissions reçues des réassureurs	65.313.773 »	
Amortissement réglementaire des immeubles (art. 172 du décret du 30 décembre 1938)		6.671.733 »	Autres recettes	8.819.214 »	
Moins-value sur estimation de créances pour valeurs remises aux cédants		796.603 »			74.132.987 »
Amortissement des valeurs mobilières (art. 170 du décret du 30 décembre 1938)		2.896.342 »	Portion des intérêts attribuée aux catégories d'assureurs		531.647.941 »
Amortissement des commissions à amortir (exercice 1945)	8.755.661 »		2e PARTIE. — *Gestion générale.*		
Amortissement des commissions à amortir (exercice 1946)	1.971.918 »		Revenu des valeurs mobilières	471.635.386 »	
		10.727.579 »	Revenu des immeubles	53.980.522 »	
Réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice:			Revenu des prêts hypothécaires	15.852.962 »	
Réserve pour fluctuations de change	54.296.022 »		Revenu des autres valeurs (avances sur polices)	18.946.733 »	
Réserve de capitalisation	91.881.089 »		Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières	140.749.985 »	
Réserve de garantie	113.999.000 »		Revenu sur créances pour valeurs remises aux cédants	1.947.957 »	
Réserve spéciale de réévaluation	417.458.639 »		Revenus, intérêts et bénéfices divers	6.329.891 »	
Réserve pour primes échues et non recouvrées	47.406.474 »				709.443.441 »
Réserve pour fluctuations de valeurs mobilières	56.758.750 »		Plus-value sur conversion de monnaies étrangères		6.399.807 »
Réserve immobilière pour risques de guerre et réparations différées	10.069.710 »				
		818.869.684 »			

ÉTAT A 2 **Compte général des profits et pertes pour l'exercice 1949.**

DEBIT (*suite*).			CREDIT (*suite*).		
Autres éléments de débit:			Report des réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent:		
Frais de contrôle (provision pour l'exercice 1949).....	2.300.000 »		Réserve pour fluctuations de change (nouvelle).....	76.615.319 »	
Dépenses diverses.....	8.452.710 »		Réserve de capitalisation.....	91.937.052 »	
		10.752.710 »	Réserve de garantie.....	94.534.615 »	
Solde créditeur (bénéfices de l'exercice)		19.468.551 »	Réserve pour primes échues et non recouvrées.....	36.260.499 »	
		22.111.004.351 »	Réserve pour fluctuations de valeurs mobilières.....	59.124.426 »	
			Réserve spéciale de réévaluation	10.153.369 »	
Le solde disponible a été réparti comme suit:			Réserve immobilière pour risques de guerre et réparations différées	55.136.758 »	423.792.038 »
Répartition minimum garantie aux porteurs de parts bénéficiaires (article 7 de la loi du 25 avril 1946) (provision).....		18.719.699 »	Autres éléments de crédit:		
Solde à la fin de l'exercice.....		748.855 »	Recettes diverses.....	11.385.360 »	
			Réévaluation des immeubles (ordonnance du 15 août 1945, décret du 27 mai 1949).....	447.458.639 »	461.843.999 »
Total du solde à répartir.....		19.468.551 »	Reliquat des bénéfices des exercices antérieurs....		567.954 »
					22.111.004.351 »

N. B. — Toutes les sommes en monnaies étrangères figurant dans le présent état ont été converties en francs au cours du change au 31 décembre 1949.

ÉTAT A 3. **Récapitulation de l'état des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société.**

	PRIX D'ACHAT	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170-1 du décret du 30 décembre 1938	VALEUR d'après les cours de la Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170-2 ou décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés.	VALEUR figurant à l'actif du bilan
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations.....	»	»	»	»
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société.....	46.807.190	46.807.190	46.895.727	46.807.190
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:				
A. — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats:				
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153.....	6.217.698.885	6.217.698.885	5.470.204.177	6.217.698.885
b) Autres valeurs admises par l'article 153.....	2.003.884.496	2.003.884.496	2.027.855.126	2.003.884.496
Total (*a*+*b*).....	8.221.583.381	8.221.583.381	7.498.059.303	8.221.583.381
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	1.607.633.776	1.607.633.776	1.547.440.624	1.607.633.776
d) Avances sur polices.....	316.806.316	316.806.316	316.806.316	316.806.316
e) 1. Nues propriétés et usufruits de valeurs visées à l'article 153.....	19.022	19.022	15.469	19.022
2. Nues propriétés et usufruits d'autres valeurs.....	17.349	17.349	8.437	17.349
Total III A.....	10.176.059.874	10.176.059.874	9.362.330.179	10.176.059.874
B. — Valeurs visées à l'article 163 du décret.....	»	»	»	»
IV. — Valeurs remises par les réassureurs, immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société:				
a) Valeurs visées à l'article 153 du décret.....	334.720.572	334.720.572	334.720.572	334.720.572
b) Autres valeurs admises par l'article 153.....	24.051.055	24.051.055	24.051.055	24.051.055
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	32.004.695	32.004.695	32.004.695	32.004.695
Total IV.....	390.776.322	390.776.322	390.776.322	390.776.322
V. — Valeurs remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:				
a) Valeurs de l'article 153.....	33.412.368	33.412.368	26.456.059	33.412.368
b) Autres valeurs.....	4.919.565.819	4.919.565.819	5.107.944.750	4.919.565.819
Total V.....	4.952.978.187	4.952.978.187	5.134.400.809	4.952.978.187
VI. — Autres valeurs détenues par la société:				
a) Valeurs remises par les réassureurs.....	632.565.335	632.565.335	632.565.335	632.565.335
b) Autres valeurs.....	»	»	»	»
Total VI.....	632.565.335	632.565.335	632.565.335	632.565.335
Total général.....	16.199.186.908	16.199.186.908	15.596.968.372	16.199.186.908

	PRIX D'ACHAT	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170-1° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR d'après les cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170-2° du décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
Totaux partiels:				
1° Valeurs de l'article 153:				
III A *a*) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	6.217.698.885	6.217.698.885	5.470.204.177	6.217.698.885
III A *b*) Autres valeurs admises par l'article 153	2.003.884.496	2.003.884.496	2.027.855.126	2.003.884.496
III A *c*) N° 1 Nues propriétés et usufruits	19.022	19.022	15.469	19.022
IV *a* et *b*) Valeurs remises par les réassureurs	358.771.627	358.771.627	358.771.627	358.771.627
V *a*) Valeurs déposées en garantie	33.412.368	33.412.368	26.456.059	33.412.368
	8.613.786.398	8.613.786.398	7.883.302.458	8.613.786.398
2° Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 du décret du 30 décembre 1938:				
II *a*) Cautionnements à l'étranger	46.807.190	46.807.190	46.895.727	46.807.190
III *b*) Autres valeurs admises par l'article 153	2.003.884.496	2.003.884.496	2.027.855.126	2.003.884.496
III A *c*) Valeurs affectées ou librement déposées à l'étranger	1.607.633.776	1.607.633.776	1.547.440.624	1.607.633.776
III A *c*) N° 2 Nues propriétés et usufruits	17.349	17.349	8.437	17.349
V *a*) Valeurs déposées en garantie	33.412.368	33.412.368	26.456.059	33.412.368
V *b*) Valeurs déposées obligatoirement à l'étranger	4.919.565.819	4.919.565.819	5.107.944.750	4.919.565.819
	8.611.320.998	8.611.320.998	8.756.600.723	8.611.320.998
3° Total des valeurs mobilières (valeurs remises exclues):				
II Cautionnements à l'étranger	35.787.223	35.787.223	35.875.760	35.787.223
III A *a*) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	6.217.698.885	6.217.698.885	5.470.204.177	6.217.698.885
III A *b*) Autres valeurs admises par l'article 153	909.937.823	909.937.823	933.908.453	909.937.823
III A *c*) Valeurs affectées ou librement déposées à l'étranger	1.474.533.418	1.474.533.418	1.414.340.296	1.474.533.418
III B Valeurs du droit commun	»	»	»	»
V *a*) Valeurs déposées en garantie	33.412.368	33.412.368	26.456.059	33.412.368
V *b*) Valeurs déposées obligatoirement à l'étranger	3.681.729.411	3.681.729.411	3.590.406.240	3.681.729.411
	12.353.099.158	12.353.099.158	11.471.190.985	12.353.099.158
4° Total des immeubles:				
III A *b*) Autres valeurs admises par l'article 153	1.005.466.623	1.005.466.623	1.005.466.623	1.005.466.623
III A *c*) Valeurs affectées ou librement déposées à l'étranger	120.272.105	120.272.105	120.272.105	120.272.105
III B Valeurs du droit commun	»	»	»	»
V *b*) Valeurs déposées obligatoirement à l'étranger	1.012.800.925	1.012.800.925	1.292.503.027	1.012.800.925
	2.138.539.653	2.138.539.653	2.418.241.755	2.138.539.653
5° Total des prêts hypothécaires:				
III A *b*)	88.480.050	88.480.050	88.480.050	88.480.050
III A *c*)	10.062.681	10.062.681	10.062.681	10.062.681
V *b*)	210.745.067	210.745.067	210.745.067	210.745.067
	309.287.798	309.287.798	309.287.798	309.287.798
6° Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles et les prêts hypothécaires:				
II Cautionnements à l'étranger	11.019.967	11.019.967	11.019.967	11.019.967
III A *c*) Valeurs affectées ou librement déposées à l'étranger	2.765.542	2.765.542	2.765.542	2.765.542
III A *d*) Avances sur polices	346.806.346	346.806.346	346.806.346	346.806.346
III A *e*) Nues propriétés et usufruits	36.371	36.371	23.906	36.371
V *b*) Valeurs déposées obligatoirement à l'étranger	14.290.416	14.290.416	14.290.416	14.290.416
	374.918.642	374.918.642	374.906.177	374.918.642
Total (3, 4, 5 et 6):				
— 3	12.353.099.158	12.353.099.158	11.471.190.985	12.353.099.158
— 4	2.138.539.653	2.138.539.653	2.418.241.755	2.138.539.653
— 5	309.287.798	309.287.798	309.287.798	309.287.798
— 6	374.918.642	374.918.642	374.906.177	374.918.642
	15.175.845.251	15.175.845.251	14.573.626.715	15.175.845.251
Total (II, III A, III B, V *a*) et V *b*):				
— II	46.807.190	46.807.190	46.895.727	46.807.190
— III A	10.176.059.874	10.176.059.874	9.392.330.179	10.176.059.874
— III B	»	»	»	»
V *a*)	33.412.368	33.412.368	26.456.059	33.412.368
V *b*)	4.919.565.819	4.919.565.819	5.107.944.750	4.919.565.819
	15.175.845.251	15.175.845.251	14.573.626.715	15.175.845.251

LA NEW-YORK

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

PUREMENT MUTUELLE

ENTREPRISE PRIVÉE, RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938 POUR LES CONTRATS SOUSCRITS OU EXÉCUTÉS EN FRANCE ET EN ALGÉRIE

ENREGISTRÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 13 MARS 1907

L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Société anonyme au capital de 107 672.500 F (entièrement versé).

9, Place Vendôme, à PARIS

Registre du commerce: Seine n° 7756.

REPRESENTANT LEGAL POUR LA FRANCE ET L'ALGERIE

C. — **Balance générale des écritures au 31 décembre 1949.**

Opérations antérieures et postérieures à l'enregistrement.

ACTIF		francs.	PASSIF		francs.
Valeurs mobilières prévues au décret du 30 décembre 1938:			Réserve de garantie prescrite par l'article 8 du décret du 30 décembre 1938		997.200 »
40.500.000 F. Capital caisse autonome à p. 100 1941		39.405.111 »	Valeur actuelle des engagements de la compagnie (réserves mathématiques)		26.368.662 »
Avances sur polices d'assurances de la compagnie		1.251.178 »	Valeur des dividendes laissés par devers la compagnie pour être capitalisés, intérêts compris		75.873 »
Primes échues et non recouvrées:			Réserves mathématiques pour risques immédiatement exigibles:		
Primes brutes	10.836 »		Sinistres à régler	1.485.855 »	
Chargement à déduire	2.709 »		Assurances échues et non réglées	96.325 »	
			Arrérages échus et non réglés	633.727 »	
			Rachats à régler	95.147 »	
					2.311.054 »
Primes nettes		8.127 »			29.752.789 »
Solde des comptes d'agences		98.919 »	Dividendes revenant aux assurés participants pour l'exercice courant		109.126 »
Intérêts échus et non recouvrés sur valeurs		810.000 »	Dividendes revenant aux assurés participants pour les exercices précédents		15.318 »
Intérêts échus et non recouvrés sur avances sur polices		4.062 »	Divers		11.889.991 10
Solde des comptes ouverts chez divers banquiers		822.279 »	Profits et pertes		736.288. 50
Espèces en caisse		104.137 »			
Total		42.503.813 »	Total		42.503.813 »

D. — **Valeurs mobilières au 31 décembre 1949 affectées à la garantie des contrats français.**

PLACEMENTS PRÉVUS A L'ARTICLE 153 (§ 1er) DU DÉCRET DU 30 DÉCEMBRE 1938	PRIX D'ACHAT ou de revient	COURS de la Bourse au 31 décembre 1949.	VALEUR d'après le cours de la Bourse au 31 décembre 1949.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
Obligations caisse autonome à p. 100 1941	39.405.111 »	1.500 »	30.375.000 »	39.405.111 »
Avances sur polices émises par la compagnie				1.231.178 »
Total				40.656.289 »

N. B. — Les sommes en monnaies étrangères figurant dans le présent état ont été converties en francs au cours du change du 31 décembre 1949.

A. — Compte général financier (profits et pertes) de l'exercice 1949.

Opérations françaises.

Opérations antérieures et postérieures à l'enregistrement.

CREDIT			DEBIT	
Bénéfices sur les assurances avec participation dans les bénéfices.			*Pertes sur les rentes.*	
Assurances pour la vie entière ..... 203.811 »			Rentes viagères..... 119.435 »	
Assurances mixtes..... 2.501 »			Total des pertes sur rentes.	119.435 »
	206.312 »			
Bénéfices sur les assurances sans participation dans les bénéfices.			Prélèvement sur les encaissements, affecté à la réserve de garantie.....	2.700 »
Assurances pour la vie entière ..... 67.862 »				
Assurances mixtes..... 337 »			Portion des intérêts attribuée aux différentes catégories d'assurances.....	921.369 »
Assurances temporaires.... 7.081 »				
	75.280 »		Frais de contrôle et de surveillance (provision).....	500 »
Bénéfices sur les rentes.				
Rentes de survie.....	124 »		Frais généraux de l'exercice.....	177.905 09
Total des bénéfices sur assurances		371.716 »		
Revenus des fonds placés.			Participation des assurés aux bénéfices.....	109.126 »
Intérêts des valeurs mobilières..... 1.605.857 40				
Intérêts produits par les avances sur polices de la compagnie..... 61.890 50			Solde à la fin de l'exercice.....	736.288 90
Total		1.667.747 90		
Recettes diverses.....		19.692 25		
Balance des bénéfices corrigés ou annulés pendant l'exercice		8.467 84		
Total du crédit.....		2.067.623 99	Total égal au crédit.....	2.067.623 99

N. B. — Les sommes en monnaies étrangères figurant dans le présent état ont été converties en francs au cours du change du 31 décembre 1949.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg, en date du 26 juin 1950, a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant aux époux Kustlin (Charles) et (Erna), née Port, ayant demeuré à Strasbourg, 4 *a*, rue de Stosswir, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 29 décembre 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg, en date du 26 juin 1950, a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant au nommé Schliffer (Charles), ayant demeuré à Strasbourg, 182, route du Pylone, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 11 avril 1946.

Par ordonnance en date du 26 juin 1950, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme veuve Werner (Louis), née Kilian (Marguerite), de nationalité allemande, à Dillingen (Sarre), et à nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 juin 1950, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à:

1° Mme Hilpert (Arthur), née Schuler (Clara), à Hilburghausen [Thuringen] (Allemagne);
2° Mme veuve Fritz, née Marguerite Schuler, même adresse;
3° Mlle Deipser (Marie), à Eisfeld [Thuringen] (Allemagne),

de nationalité allemande

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 16 juin 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre apposé sur les biens de la société Martin Eichelgrun et Cie, ordonnance de mise sous séquestre du 3 juin 1940.

Par ordonnance en date du 14 juin 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre placé sur les dix actions de la Société industrielle du camphre, acquises par le sieur Keller (Emile), en juin 1942, ordonnance de mise sous séquestre du 1er octobre 1948.

Par ordonnance en date du 13 juin 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre apposé par notre ordonnance du 2 juin 1947, sur les biens détenus par la banque de Neuflize et Cie, pour le compte du sieur Jung (Charles-Albert), ordonnance de mise sous séquestre du 2 juin 1947.

Par ordonnance en date du 21 juin 1950, le président du tribunal de première instance de Senlis a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts dépendant du patrimoine de l'ex-ambassadeur du Reich, Otto Abetz, situés dans l'arrondissement de Senlis, notamment au château de Saint-Firmin, et a nommé l'administration des domaines en la personne du directeur départemental de l'Oise, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

D'une ordonnance rendue par le président du tribunal civil de Corbeil en date du 3 mai 1950, il appert que mainlevée a été prononcée par ce magistrat de son ordonnance en date du 11 juillet 1945 ayant placé sous séquestre des domaines les biens et intérêts du sieur Schnell (Valentin), d'origine allemande, ayant demeuré à Paris, 30, rue Hamelin, lesdits biens consistant notamment en un pavillon sis à Juvisy-sur-Orge, 3, avenue de l'Union.

Par ordonnance en date du 28 juin 1950, le président du tribunal civil de Melle (Deux-Sèvres) a donné mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à la firme hongroise Lorand Von Tavy, Iranyi-Utca 10, Budapest IV.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

30 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Rugby-Club de la Bresle.** But: grouper toutes les personnes s'intéressant aux sports athlétiques en général et au rugby à quinze en particulier. Siège social: 12, place du Général-de-Gaulle, à Eu.

30 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Atlantic-Basket-Club.** But: pratique du basket-ball. Siège social: 17, rue Crébillon, Nantes.

30 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Sou des écoles et cantine scolaire de Lozanne.** But: favoriser la fréquentation des écoles communales par les enfants de la commune; apporter une aide morale et matérielle à l'école. Siège social: mairie de Lozanne.

1er juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Pau. **Société des chasseurs de Bonnut.** But: grouper tous les chasseurs de la commune. Siège social: mairie de Bonnut.

3 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Corrèze. **Union sportive darazacoise.** But: développer la pratique du football association dans la commune de Darazac. Siège social: mairie de Darazac.

3 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Olivier-Sports Roubaix.** But: pratique des exercices physiques et, notamment, du football association. Siège social: 101, rue de Constantine, Roubaix.

3 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Syndicat de défense des intérêts de propriétaires de Villeneuve-le-Roi.** But: éviter la construction d'une ligne d'approche de l'aéroport d'Orly sur le territoire de leur commune. Siège social: mairie de Villeneuve-le-Roi.

3 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. Compagnie **La Rampe.** But: grouper des personnes désireuses de faire du théâtre en qualité d'amateur; développer le goût des spectacles de qualité chez le public. Siège social: 12, villa Dedouvre, Ermont.

4 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. **Amicale boule de Moutier-Rozeille.** But: encourager et pratiquer le sport des boules. Siège social: hôtel Kneppert, à Moutier-Rozeille.

5 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Compagnons du large.** But: fraternité entre ses membres et organisation de séances théâtrales au bénéfice des œuvres sociales. Siège social: Petit-Raymond, avenue du Midi, le Croisic.

5 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Les Petits Chanteurs de Bordeaux.** But: développer le sentiment artistique des enfants par la pratique du chant choral. Siège social: école des garçons Anatole-France, place du Colonel-Raynal, Bordeaux.

5 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Fédération nationale des syndicats de défense antigelées.** But: étudier, perfectionner et coordonner les moyens de lutte contre les dégâts causés aux cultures par les gelées de printemps. Siège social: mairie de Maureilhan.

5 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'**Amicale du 117e régiment d'artillerie lourde** transfère son siège social du 59, rue de la Pomme au 6, rue du Lieutenant-Colonel-Pélissier (cercle de garnison), à Toulouse.

5 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. Société des pêcheurs à la ligne de Vaufrey **Les Deux-Lacs.** But: repeuplement des cours d'eau et protection contre le braconnage. Siège social: domicile du président, à Vaufrey.

5 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Boule de l'Association protestante.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: clos de la Sarrazinière, rue Amilcar-Cipriani, Saint-Etienne.

5 juillet 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale du service de chauffage ville de Lyon.** But: secourir les membres adhérents en cas de maladie, accident ou décès; entretenir et développer les sentiments de camaraderie entre eux. Siège social: 11, boulevard Eugénie-Dernelle, Lyon.

5 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association d'éducation populaire de la Cité.** But: éducation populaire. Siège social: 30, rue de l'Embergue, Rodez.

5 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Société d'histoire de la médecine hébraïque.** But: étude de la médecine hébraïque ancienne et moderne; échanges culturels entre historiens de la médecine et hébraïsants, par conférences et publications. Siège social: 2, cité Monthiers, Paris.

6 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Camping-Club de l'Aude et des Pyrénées.** But: pratique du camping. Siège social: 18, rue de la République, Carcassonne.

6 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Société des cours et conférences.** But: organisation à Valence de cours et conférences ou, à l'occasion, en dehors de Valence, dans un but de formation culturelle. Siège social: hôtel de la Croix-d'Or, place de la République, Valence.

6 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Comité d'entreprise de la caisse primaire de sécurité sociale.** But: rôle social et économique défini par les dispositions de la circulaire ministérielle du ministre du travail 32 S.S. du 29 janvier 1948. Siège social: caisse primaire de sécurité sociale, 8, rue Docteur-Boillon, Vesoul.

6 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Jeanne-d'Arc de Goven.** But: éducation physique et sportive. Siège social: patronage de Goven.

7 juillet 1950. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Amicale Centre-Ouest des inspecteurs et experts d'assurances.** But: élévation morale des professions d'inspecteur et d'expert d'assurances par des relations de bonne confraternité de ses membres. Siège social: café-brasserie de l'Univers, place Jean-Jaurès, Tours.

7 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Amicale des anciens du 11e et 211e régiment d'artillerie.** But: entretenir et développer la camaraderie qui existait au sein du régiment et regrouper les camarades qui, ayant servi ou fait la guerre ensemble, se sont perdus de vue. Siège social: 17, rue de France, à Cherbourg.

7 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Société communale de chasse de Granges-les-Beaumont.** But: réglementation de la chasse. Siège social: mairie de Granges-les-Beaumont.

7 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Union des familles nombreuses et jeunes foyers de Saint-Sébastien-sur-Loire.** But: défendre les intérêts moraux et matériels des familles nombreuses en gérant tous services pour l'entr'aide familiale. Siège social: chez M. Adam, place du Ralliement, Saint-Sébastien-sur-Loire.

7 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Harmonie des anciens et jeunes soldats musiciens français.** But: faire de la musique et contribuer à tout ce qui se rapporte à cet art; association d'éducation populaire; enseignement gratuit et public, individuel et collectif de la musique. Siège social: 3, rue de l'Espérance, Roubaix.

8 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Caisse de secours et de solidarité du personnel de la police d'Armentières.** But: secourir ceux de ses membres qui se trouveraient dans le besoin. Siège social: commissariat de police, place Saint-Vaast, Armentières.

10 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Vienne. **Société des sauveteurs volontaires de Décines-Charpieu.** But: sauvetage, secourisme, natation, éducation physique. Siège social: 221, avenue Jean-Jaurès, Décines-Charpieu.

10 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'Union des agriculteurs de France et d'outre-mer modifie ses statuts et change son titre, qui devient **Office national des agriculteurs de France et d'outre-mer.** But: union, encouragement, modernisation, amélioration, défense des intérêts des cultivateurs, maintien à la terre et production intensive de ses produits. Siège social: 40, rue Condorcet, Paris.

10 juillet 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Amicale des anciens marins d'Argentan.** But: venir en aide aux orphelins de la mer et secourir les œuvres de sauvetage présidées par l'amiral Lacaze. Siège social: chez son président, M. Fernand Guérin, retraité, 96, rue Saint-Martin, Argentan.

11 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Société de chasse de Vioreau.** But: exercice de la chasse sur les terrains loués à la société. Siège social: chez M. Belleil (Rogatien), la Demenure, Joué-sur-Erdre.

11 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Union sportive des établissements de crédit (U. S. E. C.).** But: pratique des exercices physiques et, notamment, du football association. Siège social: 1, rue du Moulin, Roubaix.

11 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association d'éducation familiale et d'enseignement ménager.** But: formation ménagère des jeunes filles. Siège social: 9, rue Victor-de-Laprade, Saint-Etienne.

11 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **L'Aide aux foyers.** But: aide et assistance à toute personne ou collectivité dans le besoin et défense des intérêts généraux des familles. Siège social: 12, rue Guy-Môquet, Sotteville-les-Rouen.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

29 avril 1950. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 25 juin 1950.) **Confédération internationale de la coiffure.** But: union de toutes les fédérations nationales de coiffeurs afin de faciliter les relations entre leurs adhérents. Siège social: 54, rue de Paradis, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Vient de paraître :

CODE GENERAL DES IMPÔTS

1re ÉDITION

LÉGISLATION APPLICABLE AU 6 AVRIL 1950

EN VENTE :

aux bureaux des Journaux officiels
31, QUAI VOLTAIRE, 31 - PARIS (7e)
ET AUX
bureaux de vente de l'Imprimerie nationale,
91, AVENUE DES CHAMPS-ELYSÉES,
PARIS (8e) (dans le hall)
et 19, RUE SCRIBE, 19 - PARIS (9e)
(Recette centrale des finances de la Seine).

PRIX : 400 FRANCS

Ce volume est expédié, sans frais, sur demande adressée à la Direction des Journaux officiels,
31, quai Voltaire, Paris-7e. (Compte chèque postal n° 9063-13, Paris.)